

Assemblée Générale Ordinaire

Tunis le 21 Juin 2013

Rapport sur la Gestion de la Banque - Exercice 2012

2012



بنك تونس العربي الدولي
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE



SOMMAIRE

Mot du Président du Conseil d'Administration
Mot du Directeur Général

Profil de la BIAT	10
1. Environnement économique, bancaire et financier	12
1.1 Environnement économique	
1.2 Environnement bancaire et financier	
2. Activité et résultats	18
2.1 Stratégie de la Banque	
2.2 Faits marquants de la Banque en 2012	
2.3 Activités de la Banque	
2.4 Résultats de la Banque	
2.5 Evolution de la banque et de ses performances au cours des cinq dernières années	
2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir	
2.7 Activités Recherche et Développement	
3. Groupe BIAT et Participations	36
3.1 Groupe BIAT	
3.2 Evolution du portefeuille participations	
4. Actionariat	44
4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote	
4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale	
5. Gouvernance	48
5.1 Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités	
5.2 Direction Générale	
5.3 Commissaires aux comptes	
6. L'action BIAT en bourse	70
6.1 Evolution du cours de l'action BIAT	
6.2 Actions de communications financières effectuées	
7. Affectation des résultats	74
7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats	
7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés	
8. Contrôle des comptes	78
9. Bilan social	82
10. Eléments sur le contrôle interne	90
10.1 Environnement du contrôle interne	
10.2 Gestion des risques	
11. Métiers de la banque	96
11.1 Pôle Banque de détail	
11.2 Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels	
11.3 Pôle Banque de Financement et d'Investissement	
11.4 Communication Externe/Interne	
12. Etats financiers individuels 2012	102
13. Etats financiers consolidés 2012	152
14. Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire	186

Mot du Président (*)



L'année 2012 marque la fin du plan quinquennal de développement de la banque entamé depuis 2008 ; un plan qui peut être qualifié de pleinement réussi surtout au regard de la conjoncture économique défavorable qui a prévalu au courant de cette période à l'échelle aussi bien Nationale qu'Internationale.

En effet, la BIAT a pu, au courant de ce quinquennat 2008-2012 :

- Consolider sa position de leader sur le marché en termes de dépôts à la faveur d'une progression moyenne de 7,2% par an
- Imprimer une évolution de 14,8% au niveau des crédits à la Clientèle
- Faire progresser de 10% en moyenne par an son PNB dont le volume a été porté de 260MD à 382MD alors que dans le même temps le résultat net a été multiplié par plus de 2,5fois favorisant ainsi une amélioration sensible de la rentabilité des fonds propres dont le taux est passé de 7,8% en 2008 à 17,2% en 2012.

Cette période a été également marquée par la baisse du taux des CDL de 10,8% à 8% et par une amélioration du taux de couverture des risques (par les provisions) dont le niveau a été porté de 61% en 2008 à 66% en 2012.

Parallèlement la BIAT a entrepris des investissements importants dont on peut citer notamment :

- L'ouverture de 48 nouveaux Points de Vente répartis sur tout le territoire national ainsi que le réaménagement, selon le nouveau concept architectural, de plusieurs anciennes agences. Dans le même temps, le réseau d'agences a fait l'objet d'un travail de spécialisation selon la nature de la Clientèle à telle enseigne que la BIAT dispose désormais d'agences dédiées aux PME et d'autres aux Particuliers et Professionnels à côté de Points de Vente mixtes.
- La mise en place d'un nouveau système d'information des plus modernes et des plus performants qui existent à l'échelle internationale.
- Le démarrage des travaux de construction de la deuxième tranche du Siège Social.
- L'instauration d'une démarche commerciale s'appuyant entre autres sur une segmentation fine de la clientèle qui permet d'élaborer et de développer les produits et les services les mieux adaptés aux besoins et aux attentes de chaque segment. Résultat de cette démarche, le nombre de clients de la banque en augmentation continue tout au long de cette période s'établit actuellement à près de 500.000.
- La consolidation de la démarche citoyenne qui caractérise l'action de la BIAT au quotidien et ce à travers le recrutement de 120 diplômés du supérieur issus des régions défavorisées et la création d'un fonds d'investissement de 10 MD pour le financement de projets dans les zones de l'intérieur.

Je voudrais à ce propos souligner que ce bilan de résultats très satisfaisant n'est pas le fruit du hasard. Il représente en effet, le couronnement naturel d'un travail de longue haleine minutieusement entrepris depuis 2005, visant à assurer à la banque un développement soutenu et harmonieux dans une démarche délibérée de consolidation de ses assises financières et de ses fondamentaux.

Ceci étant, cette étape de développement qui a débuté en 2008 vient d'être clôturée de la plus belle manière eu égard aux performances remarquables enregistrées à fin 2012 et dont je cite particulièrement la progression exceptionnelle de 96,5 % du résultat net par rapport à 2011.

A ce propos, il y a lieu de remarquer que la répartition du bénéfice net réalisé en 2012 et dont le volume a atteint 94,7MD a fait l'objet de longues discussions au sein du Conseil d'Administration avant que ce dernier n'opte pour une formule, à soumettre à l'approbation des actionnaires, qui favorise la constitution d'un volume consistant de réserves tout en maintenant une rémunération convenable du capital.

Il s'agit, à mon avis, d'une décision sage et judicieuse d'autant plus qu'elle va de pair avec les recommandations des autorités monétaires qui appellent les banques à consolider leurs assises financières eu égard notamment au manque de visibilité qui caractérise l'évolution du contexte national et international.

Je voudrais dans ce cadre remarquer que cette option a été adoptée pour la période du plan 2013-2015 : nous allons, au titre des trois prochains exercices, poursuivre la consolidation des fonds propres de la banque non pas par des augmentations de capital mais plutôt par les réserves à constituer au courant de cette période et dont le volume atteindrait plus de 300 MD.

D'aucuns pourraient, à ce propos, se demander si la BIAT est en mesure de réaliser suffisamment de bénéfices pour pouvoir constituer ce volume escompté de réserves tout en maintenant une rémunération convenable de son capital. En réponse je dirai avec détermination et en toute confiance : Oui, et la BIAT a élaboré, avec une large contribution de ses cadres, le plan de développement adéquat pour y arriver.

Ce plan, baptisé « Horizon 2015 » sous tend une vision stratégique qui ambitionne de faire de la BIAT :

- Un groupe financier proche de ses clients, capable de les accompagner dans leur développement même à l'international
- Une référence et un leader en Tunisie en matière de performances financières et opérationnelles et dans le domaine de l'innovation.
- Un employeur de choix où il fait bon de travailler pour des collaborateurs qui se distinguent par leur professionnalisme.
- Un acteur citoyennement responsable conscient du rôle qu'il doit jouer dans la société

Cette vision, que je veillerai personnellement à mettre en œuvre, devrait se traduire concrètement par :

- Une évolution moyenne de 12% et de 10% par an respectivement au niveau des dépôts et des crédits.
- Le développement de nouvelles activités telles que le conseil et la bancassurance pour répondre aux attentes de la Clientèle avec la meilleure qualité de service sur la place.
- Une progression de 15% par an au niveau du Produit Net Bancaire (PNB).
- Un résultat net en augmentation de 24% en moyenne par an.
- Une baisse de 10 points au niveau du coefficient d'exploitation qui sera ramené à 48% à l'horizon 2015.
- Une amélioration progressive de la rentabilité des fonds propres (ROAE) qui devrait atteindre 20,5% à fin 2015 contre 17% en 2012.

Parallèlement à la mise en œuvre de ce plan, la BIAT poursuivra l'extension de son réseau d'agences pour compter 200 Points de Vente à l'horizon 2015. Elle achèvera dès 2014 la mise en place intégrale de son nouveau système d'information ainsi que les travaux de construction de la 2^{ème} tranche de son siège social.

Certes, les objectifs fixés dans le cadre de ce schéma de développement paraissent à première vue très ambitieux. Toutefois, je suis persuadé que la BIAT saura les atteindre aidée en cela par :

- Le soutien indéfectible qu'elle a constamment trouvé auprès de ses actionnaires,
- La confiance dont elle jouit auprès de sa clientèle appelée à croître pour atteindre 700000 à l'horizon 2015,
- Le professionnalisme et la compétence – reconnus sur la place- de ses ressources humaines.

Je ne peux à ce propos que réitérer à l'endroit de tous les membres de la famille élargie de la BIAT : Actionnaires, Clients et Collaborateurs, mes vifs remerciements et ma profonde gratitude pour l'attachement qu'ils ont fait montre à l'égard de leur institution et pour les efforts qu'ils déploient – chacun de sa position – pour lui assurer croissance, notoriété et rayonnement.

Ismaïl Mabrouk

Mot du Directeur Général*



Avant de présenter l'activité et les résultats de votre banque au 31/12/2012, je souhaiterais d'abord planter le décor et rappeler que l'année 2012 a été dans l'ensemble une année difficile :

- Pour l'économie mondiale (-0,7 point par rapport à 2011), les échanges commerciaux internationaux, n'ont crû que de 2,8% contre 5,9% une année auparavant.
- L'Europe s'est enfoncée dans la récession (-0,4% en 2012) ; elle a mis en place des politiques d'austérité mais sa croissance reste atone.
- Les Pays émergents, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil ont connu également un net ralentissement de leur activité économique (5,1% en 2012 contre 6,3% en 2011).

Dans ce contexte mondial particulièrement morose, la Tunisie, qui vit une transition politique depuis 2011, a renoué avec la croissance en 2012 (3,6%) après le repli enregistré en 2011 (-1,9%).

L'embellie enregistrée en 2012 est toutefois relative parce qu'elle :

- Intervient après un repli de 1,9% et repose sur un effet de rattrapage de secteurs ayant fortement souffert de la révolution, comme le tourisme, le transport, les mines, l'énergie, couplé avec une bonne saison agricole.
- Cette embellie était tirée exclusivement par la consommation intérieure, du fait de politiques budgétaires et monétaires accommodantes qui ont fortement dégradé les équilibres intérieurs et extérieurs de la Tunisie avec :
 - Un déficit budgétaire porté de 3,5% en 2011 à 6,6% en 2012, résultat des recrutements dans la fonction publique, des augmentations salariales et de l'augmentation des dépenses publiques et sociales (caisse de compensation notamment) ;
 - Un déficit commercial qui se creuse de 35% soit 11.635 MD, résultant d'un accroissement beaucoup plus rapide des importations (13,3% à 38.183 MD) que des exportations (5,8% à 26.548 MD) et ce malgré le glissement du dinar ;

- Un déficit de la balance des paiements courants porté de 7,3% du PIB en 2011 à 8,1% en 2012, financé par un accroissement des IDE non récurrents (TUNISIANA, Banque de Tunisie) et de l'endettement extérieur qui vient aggraver la dette Tunisienne.

Dans ce contexte, la BCT, dans un souci de reconstituer les réserves de devises du pays (12.756 MD ou 119 jours d'importation en Décembre 2012, mais 10.403 MD ou 96 jours d'importation en Juin 2013) et de juguler l'inflation qui est désormais à 6,4% a pris des mesures restrictives, en matière de :

- Crédits à la consommation, visant à freiner leur niveau à celui atteint en Septembre 2012 avec obligation pour les banques de constituer une réserve obligatoire non rémunérée de 30% pour tout accroissement constaté par rapport à fin Septembre 2012, de manière à limiter les importations de produits de consommation qui ont explosé de 24% en 2012 à 4462 MD ;
- Taux, avec une hausse du taux directeur de 25 pb et une plus grande fluctuation du TMM, permettant une remontée progressive des taux.

Parallèlement à ces mesures visant à freiner le cycle de forte croissance des crédits et à contrôler la masse monétaire en circulation, la BCT a continué à fournir de la liquidité au secteur, grâce à des opérations d'open market ou d'achat ferme de BTA initiées depuis Mai 2012 et poursuivies en 2013, portant sur un montant de 963 MD. Le volume d'intervention de la BCT sur le marché, y compris appel d'offre et facilité permanente de prêt, se situe aujourd'hui à 5182 MD.

Le décor étant planté ; quelle a été le comportement de votre banque ?

Dans ce contexte difficile, la BIAT a réalisé un exercice 2012 honorable, exercice qui amorce un cycle de développement rentable avec des résultats en forte progression, et des indicateurs en amélioration significative. Je ne citerai que quelques chiffres pour illustrer mon propos :

- Des dépôts totalisant 6339,7 MD, en accroissement de 10,1% (confirmant notre position de leader) et une structure de dépôts en constante amélioration ;(21% pour les DAT)
- Des crédits de 5575,9 MD, en augmentation de 7,6% ;
- Une MIN de 201,3 MD, en progression de 7,8% ;
- Des commissions de 79,9 MD, en évolution de 16,7% ;
- Des ARNB de 100,6 MD, en accroissement de 19,8% ;
- Un PNB de 381,8 MD, en augmentation de 42,6 MD ou 12,6% ; confirmant là aussi notre position de leader
- Des frais d'exploitation en évolution de 11% en dépit de l'explosion des amortissements qui ont progressé de 7,5MD ou 50% à 22,4 MD du fait des multiples investissements engagés par la banque.
- Un coefficient d'exploitation de 57,8% en amélioration de 0,8% par rapport à 2011 (58,6%) ;
- Un ratio de couverture de risques qui s'améliore d'un dixième de point à 10,06% en 2012 ;
- Un ratio de couverture des crédits par les dépôts 113,7% (niveau nettement supérieur à la moyenne du secteur)
- Un résultat net de 94,7 MD, en forte amélioration de 46,5 MD ou 96,4% ;
- Un ROAE qui passe de 9,40% en 2011 à 17,2% en 2012 ;
- Un ROAA qui évolue de 0,71% en 2011 à 1,26% en 2012.
- Exception faite du taux de CDL qui s'est détérioré à 8,3% (7,5% en 2011 mais 8,2% en 2010) sous l'effet de la conjoncture et un taux de couverture de 66,2% en baisse de 8,5% par rapport à l'année passée, tous les indicateurs de la banque sont au « vert »

Ces résultats sont le fruit d'un investissement dans la durée aussi bien dans :

- Le réseau qui s'est étoffé durant la période 2008-2012 de 48 points de vente qui porte le nombre de nos agences à 159, de surcroît pour la plupart rénovées selon le nouveau concept ;

- Le projet efficacité commerciale, avec une force commerciale qui a quasiment doublé entre 2008 et 2012 et qui va permettre de doubler le fonds de commerce de la banque en capital clients en cinq ans seulement ;
- Le projet efficacité opérationnelle qui a permis de réduire de moitié le délai d'octroi des crédits et qui va permettre de mutualiser les back-office de la banque ;
- La refonte du système d'information de la banque, avec une bascule réussie en 2012 pour la partie agences et la poursuite de cette migration technologique pour les services centraux en 2013 et 2014 ;
- La construction du siège, dont la deuxième tranche s'achèvera en 2014 et qui permettra de regrouper l'ensemble des moyens de la banque, au sein d'une même entité ;
- La définition d'un nouveau plan stratégique, Horizon 2015, qui vise de faire de la banque un groupe diversifié, solide, rentable et international.

C'est notre ambition et je pense que malgré les difficultés de la conjoncture, on est en mesure de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Dans ce contexte particulièrement difficile, la BIAT a poursuivi durant les premiers mois de l'année 2013 sa dynamique de développement et ses réalisations à fin Mai nous laissent optimistes quant à nos résultats de 2013.

Slaheddine LADJIMI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Slaheddine LADJIMI', with a stylized flourish at the end.



PROFIL DE LA BIAT

Leader de la place en matière de collecte de dépôts et de génération de revenus, la BIAT occupe la deuxième position par le total Bilan et la troisième par les crédits.

La BIAT possède un réseau de 159 agences répartis sur l'ensemble du pays et également une représentation à Tripoli -Libye.

Elle compte plus de 450 mille clients et un réseau de correspondants internationaux de près de 1400 banques.

Forces vives de la Banque, 2594 collaborateurs sont mobilisés au quotidien au service de la clientèle.

Désormais acteur de référence en Tunisie, la BIAT poursuit son dynamisme de développement et d'amélioration de la qualité de ses prestations tout en assurant une meilleure rentabilité, dans le but de devenir un groupe financier diversifié, solide et international.

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1.1 Environnement économique

Au niveau international

L'activité mondiale a été marquée en 2012 par le ralentissement de l'activité économique et l'affaiblissement de la demande, sous l'effet de la crise de la dette souveraine dans la zone Euro, ce qui a généré une détérioration de la confiance des opérateurs économiques sur les marchés, un affaiblissement des échanges mondiaux et une instabilité des marchés financiers internationaux. Ainsi, la croissance mondiale est revenue à 3,2% contre 3,9% en 2011, ralentissement qui a touché aussi bien les pays avancés (1,3% contre 1,6%) sous l'effet de la récession enregistrée dans la Zone Euro (-0,4% contre 1,4%), que les pays émergents (5,1% contre 6,3%).

Dans ce contexte, le volume des échanges mondiaux de biens et services a progressé à un rythme nettement moins rapide qu'en 2011, soit 2,8% contre 5,9%.

De son côté, la situation de l'emploi n'a pas connu d'amélioration en 2012 avec un taux de chômage mondial demeurant stable au niveau de 5,9%, sachant que ce taux a augmenté dans les pays développés passant à 8,6% contre 8,4% en 2011.

Par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique mondiale et l'affaiblissement de la demande internationale se sont traduits par un repli des prix internationaux des produits de base. En effet, l'indice général des prix de ces produits, établi par le Fonds Monétaire, s'est replié de 3,1% après une hausse sensible de 26,3% en 2011. Ce recul a concerné surtout les métaux (-16,8%) suite au ralentissement de l'activité économique notamment en Chine et, à un degré moindre, les produits alimentaires (-1,9%), alors que les prix de l'énergie ont progressé de 3,6% par rapport à l'année précédente, soutenus par les tensions géopolitiques.

La baisse des cours des produits alimentaires et des métaux s'est traduite par une détente des tensions inflationnistes, notamment, dans les pays développés. En effet, la hausse des prix à la consommation est revenue, en termes de glissement annuel, à 1,7% aux Etats-Unis et à 2,2% dans la Zone Euro, en décembre 2012, contre 2,9% et 2,7%, respectivement, au mois de janvier de la même année.

Au niveau national

L'économie nationale a enregistré en 2012 une reprise après la récession enregistrée en 2011. Le taux de croissance a en effet atteint 3,6% contre -1,9% en 2011 et ce, suite à la reprise enregistrée dans les industries manufacturières (1,8% contre -4,2%) et les services marchands (5,3% contre -3,6%). Cette reprise n'a pas touché les secteurs des industries non manufacturières (-2,1% contre -11,1%) et les principales industries manufacturières orientées vers l'exportation, à l'instar des industries du textile et habillement (-3,8% contre -1,7%) et les industries mécaniques et électriques (-1,5% contre -12,6%), qui ont été affectées respectivement par les perturbations dans la zone minière et les retombées de la crise dans la Zone Euro.

Parallèlement à la reprise de l'activité économique, le taux de chômage global a connu une baisse de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année 2011 pour se situer à 17,6%. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est demeuré à un niveau élevé, soit 33,2% contre 33,1%.

Le taux d'inflation a atteint pour sa part 5,6% pour l'ensemble de l'année 2012 contre 3,5% enregistré en 2011, sous l'effet surtout de la hausse des prix des produits alimentaires (7,5% contre 3,7% en 2011).

Compte tenu des incertitudes politiques liées à la transition démocratique, les principales agences de notation (Moody's et Fitch rating) ont baissé la note de la dette à long terme de la Tunisie en la reléguant dans la catégorie des emprunteurs spéculatifs ou « Speculative Investment Grade ».

Chiffres clés	2010	2011	2012
Croissance du PIB (à prix constants)	3,0%	-1,9%	3,6%
Taux d'inflation (en %)	4,4%	3,5%	5,6%
Epargne nationale (en % du RNDB)	21,7%	16,8%	16,1%
Déficit courant (en % du PIB)	4,7%	7,3%	8,1%
Déficit du Budget (en % du PIB)	1,1%	3,5%	6,6%
Croissance des exportations de biens (en %)	20,8%	6,7%	5,8%
Croissance des importations de biens (en %)	23,0%	5,9%	13,3%
Services de la dette / Recettes courantes (en %)	9,3%	10,6%	10,5%
Recettes touristiques (en MD)	3 523	2 433	3 173
Croissance	1,5%	-30,9%	30,4%
Total investissement (en MD)	15 543,5	14 083,9	15 976,6
Croissance	8,3%	-9,4%	13,4%
Taux d'investissement (en%)	24,5%	21,5%	22,4%
Concours à l'économie (en MD)	43 128	48 907	53 211
Croissance		13,4%	8,8%
Masse monétaire M2 (en MD)	40 868	44 669	48 287
Croissance		9,3%	8,1%

1.2 Environnement bancaire et financier

Le système bancaire

L'évolution de l'activité du système bancaire s'est caractérisée au courant de l'année 2012 par la relance des dépôts (+12,5% contre +4% en 2011) et un fléchissement du rythme de progression des crédits (+8,4% contre +13,8%).

En dépit de ces évolutions, les besoins du système bancaire en liquidité est resté élevé durant l'année 2012.

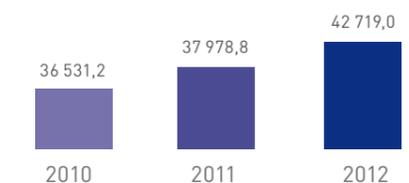
Les dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle du système bancaire ont enregistré, au 31 décembre 2012, une progression de 12,5%, s'établissant à 42719,0MD.

Cette progression a concerné essentiellement les dépôts à vue et l'épargne, avec des évolutions respectives de 20,6% et 14,5%. Les dépôts à terme ont pour leur part enregistré une légère augmentation de 1,6%.

Les parts des dépôts à vue et de l'épargne dans l'ensemble des dépôts, ont gagné respectivement 2,5 points et 0,5 point par rapport à l'année 2011 au détriment des dépôts à terme (-3,4 points).

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE (EN MD)



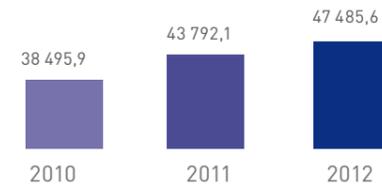
Les crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle au niveau du système bancaire ont totalisé, au terme de l'année 2012, 47 485,6MD, en accroissement de 8,4% comparativement à l'année dernière.

Cette augmentation a concerné essentiellement les comptes débiteurs (+13,9%) et à un degré moindre le portefeuille escompte (+7,6%).

L'augmentation des crédits accordés en 2012 a profité aux particuliers suivis du secteur des services et de l'industrie.

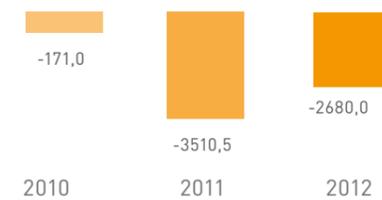
ÉVOLUTION DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (EN MD)



Le marché monétaire

Le déficit de liquidité qui a caractérisé la situation de la trésorerie des banques au courant de l'année 2011 s'est poursuivi en 2012 et s'est soldé au terme de cette même année par un recours net au marché monétaire de 2 680,0MD, inférieur toutefois à celui observé au terme de l'exercice écoulé (-3 510,5MD).

SITUATION NETTE AU MARCHÉ MONÉTAIRE EN TERMES DE SOLDES (EN MD)



Taux du marché

L'évolution des taux du marché a été marquée, d'une part, par l'augmentation du taux de la BCT de 25 points de base à 3,75% à la fin du mois d'août, et d'autre part, par la persistance d'un besoin élevé de liquidité sur le marché monétaire, ce qui s'est reflété dans l'augmentation du taux moyen du marché monétaire (TMM) au cours du quatrième trimestre 2012 à 4,10% contre 3,64% au cours des neuf premiers mois de la même année. Pour toute l'année 2012, le TMM s'est situé à 3,75%, en baisse de 28 points de base comparativement à l'année dernière.

Pour sa part, le taux de rémunération de l'épargne (TRE) est demeuré inchangé à 2% tout au long de l'année 2012. Toutefois, pour promouvoir l'épargne nationale et préserver les intérêts des petits épargnants, le taux de rémunération a été relevé à 2,5% à partir du mois de janvier 2013 et à 2,75% à partir du mois d'avril.

Marché boursier

Suite à une conjoncture économique et politique morose ayant provoqué la dégradation de la notation de la Tunisie d'un cran à BB+ par « Fitch ratings », l'indice TUNINDEX a amorcé une baisse à partir du mois d'août à un rythme accéléré pour clôturer l'année 2012 à 4.579,85 points, ce qui a induit une performance annuelle négative de 3% contre -7,6% au titre de l'année 2011.

L'indice bancaire TUNBANK a, pour sa part, affiché un rendement négatif de 13,5%, soit la plus mauvaise performance sectorielle sur l'année 2012.

Quant au volume des transactions réalisées sur la cote de la Bourse en 2012, il s'est élevé à 2.078 MD (dont 1.943MD sur les actions Ennakl, Carthage Cement et Somocer), soit un volume quotidien moyen d'échange de 8,3MD contre 1678MD et 7,3MD, respectivement, au titre de l'année 2012.

En ce qui concerne l'évolution des cours des valeurs cotées, la performance du marché en 2012 a été plutôt baissière avec un rendement négatif pour 34 valeurs. Les rendements ont ainsi varié de -32,5% à +394,7%.

Suite à cette évolution des cours, la capitalisation boursière est revenue à 13.780MD (soit 19,3% du PIB) au terme de l'année 2012, en baisse de 4,6% par rapport à la fin de l'année dernière, et ce en dépit de l'introduction en bourse des titres « Hexabyte » et « AMS », portant le nombre de sociétés cotées à 59.

La part de la Bourse dans le financement de l'économie tunisienne demeure modeste, se situant aux alentours de 6% au titre de l'année 2012.

2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE



2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

2.1 Stratégie de la Banque

L'année 2012 marque l'achèvement du Plan Stratégique « DEFI » engagé depuis 2008.

Les résultats enregistrés au terme de ce plan en font un franc succès ayant permis à la banque de franchir un cap au niveau notamment de la gestion des risques, de l'action commerciale et au niveau de la gestion des ressources humaines.



Aujourd'hui, la BIAT devait démarrer une autre étape de son développement pour faire face à de nouveaux enjeux. Une vision s'inscrivant dans la continuité du Plan DEFI a été mise en place. Elle s'articule autour des points suivants :

1	Envers nos Actionnaires	Une référence en matière de performances financières et opérationnelles et d'innovation, reconnue comme un leader en Tunisie développant un modèle capable d'être exporté
2	Envers nos Clients	Une Banque proche de ses clients et véritable partenaire, animée par la volonté de les servir dans leurs projets, à toutes les étapes de leur vie et de leur développement, et offrant la meilleure qualité de service
3	Envers nos Collaborateurs	Un employeur de choix et une entreprise où il fait bon travailler pour des collaborateurs qui se distinguent par leur professionnalisme
4	Envers la Tunisie	Un acteur responsable, conscient de son rôle dans la société et qui s'implique activement dans le développement durable du pays

La vision « Horizon 2015 » qui traduit les orientations retenues pour la période 2013-2015 se décline en 3 thèmes clés en l'occurrence développement, optimisation et mobilisation et ce pour une mise en place structurée et efficace des leviers de croissance. Ces trois thèmes ont été traduits en près de 30 projets tout au long de l'année 2012, à travers une démarche participative avec l'ensemble des collaborateurs de la banque.



2.2 Faits marquants de la Banque en 2012

L'année 2012 a été marquée au niveau de la BIAT par l'achèvement du plan stratégique DEFI qui a couvert la période 2008-2012. Durant cette période, la BIAT a entrepris des investissements importants au niveau de:

- Son système d'information qui a migré au début de l'année 2012 pour la partie agences et qui se poursuit aujourd'hui pour la partie services centraux;
- Son réseau qui s'est étoffé de 48 nouveaux points de vente dont 11 ont ouvert en 2012, portant à 159 le nombre total des agences qui sont pour la plupart entièrement rénovées ;
- Ses projets efficacité commerciale et opérationnelle qui ont permis d'accélérer la conquête clientèle et de faire baisser considérablement les délais d'octroi et de mise en place des crédits de la banque de détail (50% environ)
- Sa force commerciale qui a quasiment doublé entre 2008 et 2012 ;
- La deuxième tranche de son siège, qui ouvre sur la plus prestigieuse avenue de la capitale et dont les travaux de construction, lancés en fin d'année 2010, devraient s'achever durant l'été 2014 ;

2.3 Activités de la Banque

2.3.1 Les dépôts de la clientèle

A fin décembre 2012, les dépôts de la clientèle de la BIAT totalisent 6339,7MD, en accroissement de 10,1% par rapport à fin décembre 2011.



La BIAT occupe toujours le premier rang en matière de dépôts avec une part de marché de 14,8%, en baisse toutefois de 0,3 point par rapport à 2011, en liaison notamment avec la maîtrise volontaire de l'évolution des dépôts à terme.

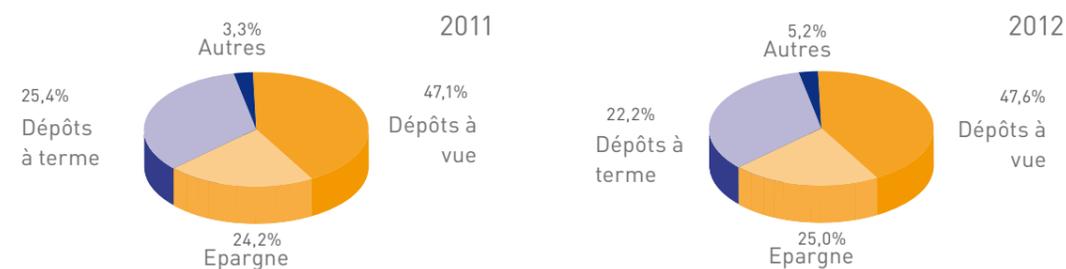


La structure des dépôts de la banque demeure parmi les plus favorables du secteur. La part des dépôts non ou faiblement rémunérés, représente 52,9% du total dépôts, en amélioration de 2,5 points par rapport à 2011. La banque se place en première position pour cette catégorie de dépôts avec une part de marché de 19,7%.

Quant aux dépôts rémunérés, ceux-ci participent à hauteur de 47,1% du total des dépôts. Leur progression (+4,6% en 2012) incombe exclusivement à l'évolution des comptes d'épargne de 13,6% à 1583,4MD. Les dépôts à terme accusent dans le même intervalle de temps une baisse de 4,1% à 1404,5MD.

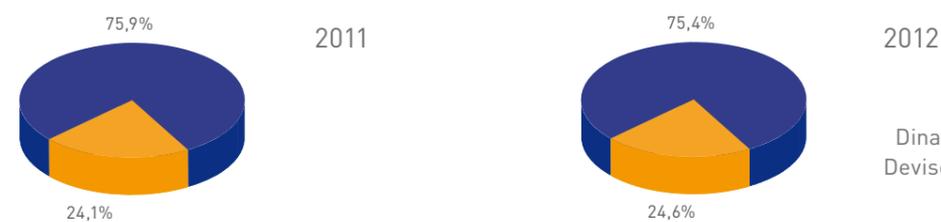
Il en découle une part de marché de 11,6%, en baisse de 0,2 point par rapport à 2011.

STRUCTURE DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



Représentant 24,6% des dépôts de clientèle, les dépôts en devises se situent au titre de l'année 2012 à 1555,2MD, faisant de la BIAT un acteur de poids, avec une part de marché de 24,2%.

RÉPARTITION DES DÉPÔTS EN DINARS ET EN DEVICES



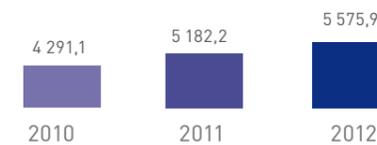
2.3.2 Les crédits bruts à la clientèle

Représentant 11,6% des crédits du système bancaire, les crédits bruts à la clientèle de la BIAT se chiffrent, au titre de l'exercice 2012, à 5.575,9MD, marquant une hausse de 7,6% par rapport à fin décembre 2011. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des crédits immobiliers (acquéreurs) de 27,5% à 1259,3MD et des comptes débiteurs de 13,8% à 519,9MD.

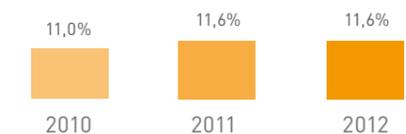
Par ailleurs, les créances douteuses augmentent de 17,9% à 523,3MD alors que les provisions sur crédits à la clientèle augmentent de 3,1% à 374,8MD.

De leur côté, les crédits sains, atteignent 5.052,6MD, en progression de 6,6% en comparaison avec l'exercice 2011.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS BRUTS À LA CLIENTÈLE (EN MD)



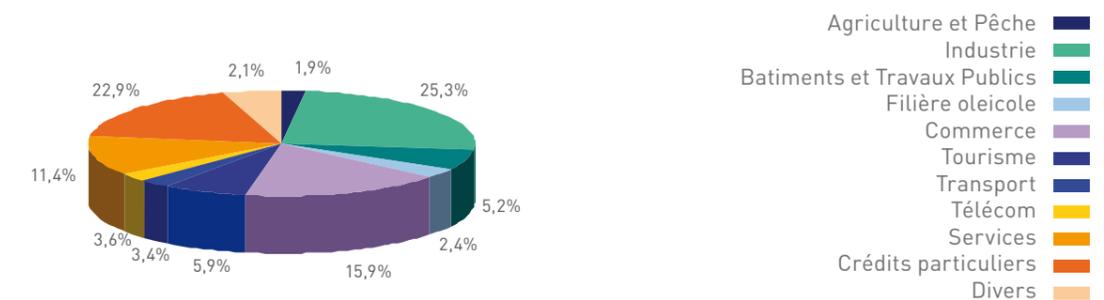
ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE



La répartition des crédits à la clientèle entre dinars et devises montre une baisse des crédits en devises de 7,6% à 370,6MD. En dépit de cette baisse, la part de marché des crédits en devises se situe à 14% pour une part de marché naturelle de 11,6%.

La répartition par secteur des crédits est dominée par l'industrie avec 25,3%, les crédits aux particuliers avec 22,9%, le commerce avec 15,9% et les services avec 11,4%.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR SECTEUR EN 2012



2.3.3 Les engagements par signature

Le volume des engagements par signature baisse de 7,6% à 1.322,2MD au terme de l'année 2012. Cette baisse a concerné essentiellement les engagements en faveur d'établissements bancaires et financiers (-21,6%) et à un degré moindre les engagements en faveur de la clientèle (-1,3%).

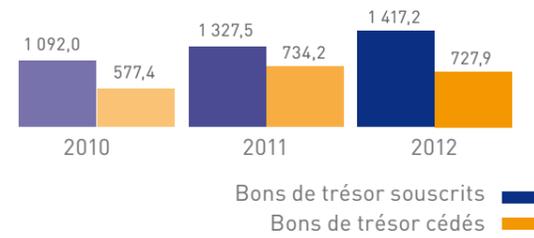


2.3.4 Le portefeuille titres de l'Etat

La participation de la banque dans le financement du Budget de l'Etat se situe, au cours de l'année 2012 à 1417,2MD, enregistrant ainsi une progression de 6,8% par rapport à fin décembre 2011.

La partie cédée à la clientèle enregistre une légère baisse de 0,9% à 727,9MD.
 La part de marché de la banque dans le total portefeuille de l'Etat se situe à 18,5%, en baisse de 0,6 point par rapport à 2011.

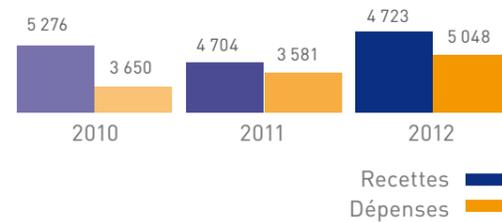
ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ÉTAT (EN MD)



2.3.5 Les opérations avec l'étranger

Le volume global des opérations traitées par la BIAT avec l'étranger est porté à 9.771MD au terme de l'année 2012, en augmentation de 17,9% comparativement à l'année 2011.
 Cette baisse concerne essentiellement le volet des dépenses qui enregistrent une progression de 40,9% à 5.048MD, sous l'effet de la hausse des opérations d'importations. Les recettes se stabilisent quant à elles aux alentours de 4.723MD.

ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER (EN MD)



2.3.6 L'activité salle de marché-change

Le volume des transactions au comptant et à terme de la salle des marchés se situe à 13.286MD en 2012, en augmentation de 27,0% comparativement à l'année 2011.

ÉVOLUTION DU VOLUME DES TRANSACTIONS DE LA SALLE DE MARCHÉ-CHANGE (EN MD)



2.3.7 La conquête clients

Le fonds de commerce de la banque se développe en 2012 avec la conquête de 45.318 nouveaux clients et l'ouverture de 91.076 comptes, ce qui porte le nombre de clients à 455.643 et le nombre de comptes à 609.483.

2.3.8 La Monétique et la Banque à distance

Le nombre de cartes émises atteint 345.642 unités à fin 2012, en augmentation de 13,8% par rapport au niveau enregistré à fin 2011.

La part de marché de la BIAT dans le système bancaire se situe à 18,5%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CARTES



Le nombre d'affiliés passe pour sa part de 1642 en 2011 à 1920 en 2012, situant la part de marché de la banque à 13%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS



En ce qui concerne les services Banque à distance, le nombre d'abonnements s'inscrit, au terme de l'année 2012, en hausse de 29,1% à 88.026 par rapport à fin décembre 2011.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS BANQUE À DISTANCE



2.3.9 Le marché monétaire

La banque a clôturé l'année 2012 avec un recours net au marché monétaire de 405MD, plus important que celui observé au terme de l'exercice 2011 (-319MD).

MARCHÉ MONÉTAIRE EN TERMES DE SOLDES DE FIN D'ANNÉE (EN MD)

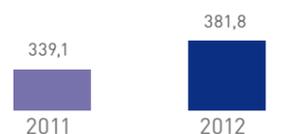


2.4 Résultats de la Banque en 2012

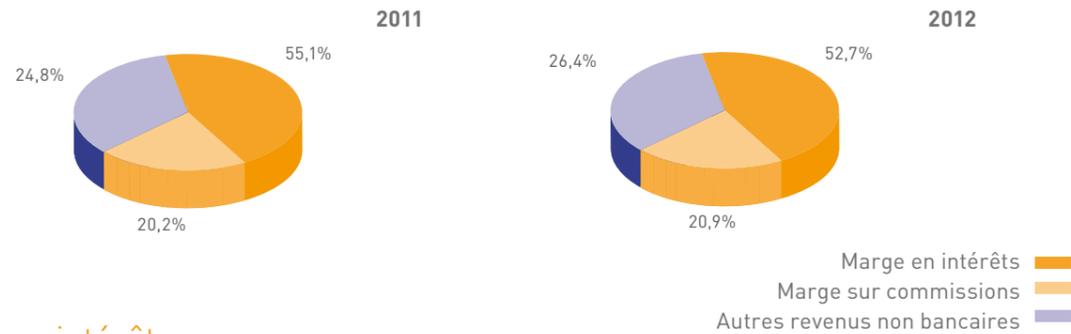
Produit Net Bancaire

Au terme de l'année 2012, le Produit Net Bancaire atteint 381,8MD, s'inscrivant en hausse de 42,6MD ou +12,6%.
 Les progressions de la marge en intérêts, de la marge en commissions et des autres revenus ont été respectivement de 7,8%, 16,7% et 19,8%.

ÉVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE (EN MD)



La structure du PNB est ventilée comme suit :



Marge en intérêts

Représentant 52,7% du PNB, la marge en intérêts s'accroît de 7,8% à 201,3MD. Cette amélioration est principalement due à l'appréciation de l'encours moyen des crédits à la clientèle de 654MD ou +13,3%. La marge en intérêts peut être ventilée comme suit :

- Les intérêts et revenus assimilés progressent de 3,5% à 325,7MD. Cette amélioration est consécutive notamment à l'augmentation de 3,8% (+10,8MD) à 295,8MD des intérêts et revenus assimilés sur opérations avec la clientèle;
- Les intérêts encourus et charges assimilés baissent de 2,7% à 124,4MD, suite au recul de 12,1% (-12,5MD) à 90,5MD des intérêts encourus et charges assimilés sur opérations avec la clientèle qui a neutralisé l'effet de l'augmentation de 67,7% (+10,5MD) à 25,9MD des intérêts et charges assimilés sur emprunt auprès de la BCT.

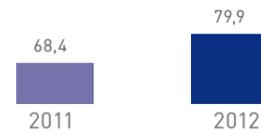
ÉVOLUTION DE LA MARGE EN INTÉRÊTS (EN MD)



Marge sur commissions

La marge sur commissions s'améliore de 16,7% (+11,4MD) pour s'établir à 79,9MD.

ÉVOLUTION DE LA MARGE SUR COMMISSIONS (EN MD)



La part de la marge sur commissions dans le PNB se situe à 20,9% au 31 décembre 2012.

Autres Revenus

Les autres revenus se raffermissent de 19,8% (+16,6MD) pour se situer à 100,6MD. Cette augmentation est notamment imputable à la hausse de 20,1% à 42,8MD du gain net sur titres de transaction à de l'augmentation de 23,3% à 47,5MD pour le gain sur opérations de change.

Ces revenus représentent 26,4% du PNB au 31 décembre 2012.

ÉVOLUTION DES AUTRES REVENUS (EN MD)



Frais d'exploitation

À l'issue de l'année 2012, les frais d'exploitation enregistrent une hausse de 11,0% s'établissant à 220,7MD. Cette évolution a été tirée par la hausse des dotations aux amortissements de 49,8% à 22,4MD, et ce en liaison avec les

différents programmes d'investissement, de transformation et de développement engagés par la banque. Les frais de personnel et les charges générales d'exploitation marquent pour leur part un accroissement modéré respectivement de 8,3% à 154,2MD et de 6,6% à 44,1MD.

ÉVOLUTION DES FRAIS D'EXPLOITATION (EN MD)



Le coefficient d'exploitation passe de 58,6% à fin 2011 à 57,8% à fin 2012, réalisant ainsi une amélioration de 0,8 point.

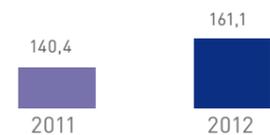
ÉVOLUTION DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION



Résultat avant Impôts et Provisions « RAIP »

Le RAIP s'inscrit en hausse de 14,7% à 161,1MD au 31/12/2012. Cette amélioration résulte de la relance du PNB (+12,6%) et de l'augmentation moins importante des frais d'exploitation (+11%).

ÉVOLUTION DU R.A.I.P EN MD



Résultat d'exploitation

Le Résultat d'exploitation enregistre un accroissement de 62,4% à 128,7MD

Cette évolution est obtenue grâce notamment à une baisse significative des dotations aux provisions nettes de reprises de 43,8% à 36,5MD.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EN MD)



Résultat net

Au final, le Résultat Net ressort, à l'issue de l'année 2012, à 94,7MD. Ce chiffre représente quasiment le double du Résultat Net enregistré au terme de l'année 2011 (48,2MD).

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET (EN MD)



Capitaux propres

Les capitaux propres relatifs à l'exercice 2012, hors Résultat Net, s'établissent à 485,5MD contre 471,0MD en 2011, soit une progression de 3,1%.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES HORS RÉSULTAT NET (EN MD)



Total Bilan

A fin décembre 2012, le total bilan totalise 7.918,0MD contre 7.089,2MD en 2011, soit un accroissement de 11,7%.

EVOLUTION DU TOTAL BILAN (EN MD)

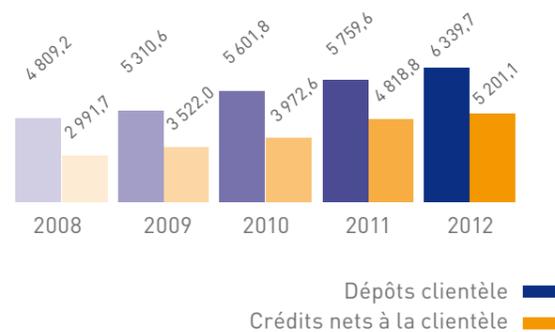


2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des cinq dernières années

2.5.1 Dépôts et Crédits Clientèle

- Les Dépôts de la Clientèle s'élèvent à 6.339,7MD à fin 2012, en augmentation moyenne de 7,2% au cours des cinq dernières années.
- Les Crédits nets à la Clientèle s'établissent à 5.201,1MD au 31 décembre 2012, en accroissement moyen de 14,8% au cours de la même période.

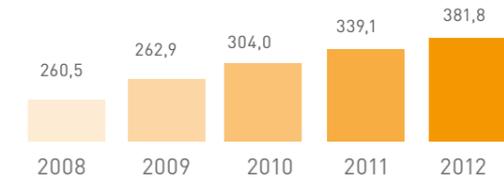
EVOLUTION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS CLIENTÈLE (EN MD)



2.5.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation annuelle moyenne de 10,0% au cours des cinq dernières années pour s'établir à 381,8MD à fin 2012.

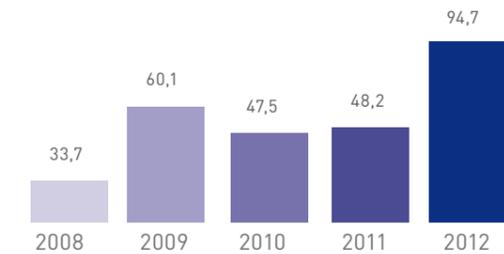
EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE (EN MD)



2.5.3 Résultat Net

Le Résultat Net passe de 33,7MD en 2008 à 94,7MD en 2012, soit une croissance annuelle moyenne de 29,5%.

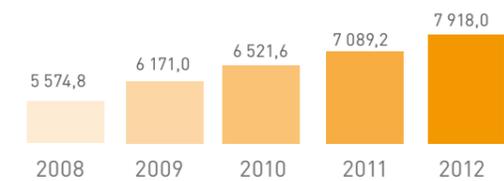
EVOLUTION DU RÉSULTAT NET (EN MD)



2.5.4 Total Bilan

Le total du Bilan s'inscrit en hausse moyenne de 9,2% au cours des cinq dernières années pour s'établir à 7.918,0MD à fin décembre 2012.

EVOLUTION DU TOTAL BILAN (EN MD)



2.5.5 Ratios

Les ratios de la banque se sont améliorés en 2012.

Ratios de structure

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépôts/ Crédits nets	160,7%	150,8%	141,0%	119,5%	121,7%
Taux global de liquidité (Dépôts/ Crédits)	142,2%	138,8%	130,5%	111,3%	113,7%

Ratios de rentabilité

	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat net / PNB	13,0%	22,9%	15,6%	14,2%	24,8%
Résultat net / FP moyens (ROAE)	7,8%	12,8%	9,5%	9,4%	17,2%
Résultat net / Actif moyen (ROAA)	0,65%	1,02%	0,75%	0,71%	1,26%

Ratios de productivité

(en milliers de dinars)

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépôts / employé	2 002,2	2 164,1	2 348,8	2 246,3	2 444,0
Crédits nets / employé	1 245,5	1 435,2	1 665,7	1 879,4	2 007,8
PNB / employé	108,5	107,1	127,4	132,3	147,2

Ratios réglementaires

Les fonds propres et le ratio de couverture des risques

(En millions de dinars)

	2008	2009	2010	2011	2012
Capital	170,0	170,0	170,0	170,0	170,0
Réserves	241,6	250,3	263,6	295,7	314,4
Bénéfice de l'année	33,7	60,1	47,5	48,2	94,7
Autres capitaux propres et résultats reportés	0,4	10,5	23,6	5,3	1,1
Capitaux propres	445,8	490,9	504,7	519,2	580,2

	2008	2009	2010	2011	2012
Actif net pondéré (en MD)	3 658,0	4 317,7	4 888,3	5 407,4	5 611,7
Total capitaux propres nets de base (en MD)	425,6	449,5	466,9	480,0	525,3
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	11,59%	10,41%	9,55%	8,90%	9,36%
Fonds propres complémentaires (en MD)	76,9	64,2	48,8	58,2	39,2
Total fonds propres nets	502,6	513,7	515,8	538,1	564,5
Ratio de couverture des risques Global	13,74%	11,90%	10,55%	9,95%	10,06%

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1 : a- Les risques individuels dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de la Banque.

	2010	2011	2012
	2,7 FPN	3,0 FPN	2,8 FPN

Norme 1 : b- Les risques individuels dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de la Banque.

	2010	2011	2012
	1,5 FPN	1,1 FPN	1,1 FPN

Norme 2 : Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque.

	2010	2011	2012
	2 clients	2 clients	0 client

Norme 3 : Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 1 fois les FPN de la Banque.

	2010	2011	2012
	1,3 FPN	1,2 FPN	1,1 FPN

Ratio de liquidité

	2008	2009	2010	2011	2012
	129,86%	124,14%	106,41%	88,32%	92,11%

Risque Brut, CDL et Ratios de qualité des risques

	2008	2009	2010	2011	2012
Risque Brut	4 075,9	4 739,4	5 287,3	6 130,9	6 515,8
CDL	439,4	445,5	435,9	459,6	542,9
Taux de CDL	10,8%	9,4%	8,2%	7,5%	8,3%
Taux de couverture des CDL*	61,3%	70,3%	75,6%	74,7%	66,2%

(*) : Le taux de couverture a été calculé sur la base des provisions pour créances clientèle (Hors provisions pour risques et charges)

2.5.6 Notation de la BIAT (Notation sollicitée par la banque)

Le 8 Mars 2013, Moody's Investors a baissé la notation de cinq banques tunisiennes parmi lesquelles figure la BIAT. Ces notations, qui interviennent suite à la dégradation récente de la notation de la Tunisie par la même agence de notation pour les obligations d'État de Baa3 à Ba1, reflètent principalement la baisse de la capacité du gouvernement tunisien à soutenir les banques et l'évaluation de cette même agence de notation Moody's de l'impact de la détérioration de l'environnement économique de la Tunisie sur la qualité des actifs des banques, leur rentabilité et leur capitalisation.

En conséquence le rating de la BIAT passe au niveau de la note des dépôts en devises étrangères de Ba1 à Ba2, et demeure sous revue avec perspectives négatives. Pour le reste des indicateurs de la notation, ils demeurent inchangés :

- **La note de solidité financière intrinsèque** : inchangée à D-/ba3, mise sous revue avec perspectives négatives.
- **La note des dépôts en monnaie locale** : inchangée à Ba1, mise sous revue avec perspectives négatives.
- **La note de court-terme** : inchangée à Non-prime.

2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir

Les orientations

Une confirmation de la reprise économique serait observée en 2013 avec un taux de croissance prévisionnel initialement estimé à 4,5% (et qui serait révisé à 4%). Néanmoins, l'environnement général demeure caractérisé par des incertitudes.

Dans ce contexte, la BIAT vise à poursuivre sa démarche équilibrée visant à soutenir les opérateurs économiques tout en veillant à une correction de certaines tendances (liquidité) et à une surveillance rapprochée des facteurs du risque. Toutefois, il est certain que la hausse du TMM va rejaillir positivement sur la génération de revenus de la banque en 2013.

Les efforts de l'année 2013 seront axés sur une amélioration de la collecte des dépôts et une évolution raisonnable de la distribution de crédits afin de maîtriser le recours au marché monétaire

Alors que la première phase d'implémentation du nouveau système d'information a été effectuée avec succès, la banque est en phase avancée au niveau des travaux en rapport avec la deuxième phase (services centraux).

La banque a lancé officiellement le plan «Horizon 2015» et sera accompagnée par un cabinet international. Il s'agit d'un plan qui vise à consolider le leadership de la banque sur le marché tunisien et à identifier les facteurs clés de succès pour le développement futur.

Les autres projets en cours vont se poursuivre en 2013 et les principales actions à effectuer vont concerner notamment :

- L'extension du réseau bancaire de la BIAT ;
- La poursuite de la réalisation de la deuxième tranche du siège social.

Parallèlement à la conduite de ces projets, les métiers poursuivront en 2013 :

- La pérennisation des acquis ;
- La poursuite des efforts de maîtrise et de contrôle des risques;
- L'optimisation des coûts et de la tarification;
- L'amélioration de la rentabilité.
- La consécration de la dimension citoyenne de la banque à travers notamment l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale dans l'évaluation de la performance de la banque.

Le scénario de développement de la banque retenu pour l'année 2013 sera orienté vers une meilleure mobilisation des dépôts (particulièrement les dépôts libellés en dinars) et un pilotage adéquat de la croissance des crédits avec la consolidation de l'orientation favorisant les emplois à court terme.

Un différentiel de 3 points sera observé entre la collecte de dépôts et la distribution de crédits, de manière à assurer progressivement l'indépendance de la banque vis-à-vis de l'institut d'émission.

Durant l'année 2013, le PNB évoluera à un rythme plus rapide que les frais d'exploitation de manière à améliorer dans la durée le coefficient d'exploitation.

Comme en 2012, la charge du risque sera maîtrisée, de manière à améliorer sensiblement le résultat de la banque, ainsi que ses principaux ratios qui se situeraient progressivement au niveau des meilleurs standards internationaux.

2.7 Activités Recherche et développement

Avancement du projet Refonte du Système d'information

Après la mise en production du nouveau système d'information T24 au niveau de toutes les agences et de quelques services centraux le 02 janvier 2012, les équipes projet ont consacré une grande partie de l'année 2012 à l'accompagnement des utilisateurs et à la livraison des évolutions et améliorations sur le périmètre en place. Il s'est agi de répondre aux demandes des utilisateurs pour améliorer l'usage de T24 et permettre à la Banque d'exploiter les possibilités fonctionnelles de T24 sur le périmètre en production. Les résultats des enquêtes et missions d'accompagnement en agence ont permis de mesurer la bonne adoption du nouveau système par nos utilisateurs internes.

Les équipes ont aussi consacré du temps à des activités moins visibles par les utilisateurs mais essentielles pour permettre à la fois la gestion du périmètre en production et la poursuite du projet avec :

- la mise en place du release management : développement d'outils de gestion permettant d'assurer le contrôle total des développements et la gestion des versions par chantier, et l'introduction de processus opérationnels de prise en charge des évolutions en fonction du degré d'urgence et de leur complexité
- La réorganisation des responsabilités et le renforcement des équipes pour assurer la pérennisation des savoirs, permettre à la Banque d'assurer par elle-même l'essentiel des évolutions et diminuer sa dépendance vis-à-vis de l'éditeur
- Le doublement de nos infrastructures techniques pour accompagner le projet et la croissance de la Banque tout en assurant le maintien des performances utilisateurs en production

Ces actions marquent le franchissement d'une nouvelle étape dans la démarche de qualité introduite début 2012 au sein du projet, en rendant effective l'amélioration continue de la qualité de service interne.

Les derniers mois de l'année ont été consacrés à la poursuite du projet. Cinq releases ont été livrées en 2012 et une sixième fin mars 2013 ; les deux dernières marquent le retour en force de la prépondérance donnée à la refonte du SI, avec la livraison de 15 chantiers (les crédits à la consommation, qui ont pu ainsi être complètement décentralisés en agence, les activités de change et de marché monétaire, la tarification des comptes clients et les échelles d'intérêts, le nouvel e-banking directement connecté sur T24 en temps réel, ...).

Suite au bilan des conditions de réalisation du lot 1 établi en 2012, les équipes projet ont introduit un changement de stratégie de livraison en privilégiant le lotissement du reste plutôt que de livrer le tout en une seule fois comme initialement prévu.

L'objectif étant de mettre à disposition au plus tôt sur T24 les fonctionnalités critiques tout en assurant une évolution coordonnée du SI. Cette stratégie a donné les résultats attendus :

- Les délais de livraison des évolutions ont été respectés
- Le système n'a connu aucune régression en dehors de quelques erreurs mineures
- Les performances ont été maintenues et même améliorées substantiellement, le système a toujours été disponible

Si 2012 marque effectivement une pause partielle dans la poursuite du projet de refonte, cet effort consenti était

nécessaire pour assurer les conditions du succès du reste à faire et adresser les challenges identifiés après 3 ans de projet. La Banque a maintenant la maîtrise de l'avenir de son Système d'information, et les indicateurs de qualité atteints sont la récompense des efforts financiers et des délais consentis au projet. Un tel niveau de qualité positionne la Banque au niveau d'excellence des projets de refonte de système d'information.

Pour autant les travaux ne sont pas finis, les équipes projets restent mobilisées pour assurer leur engagement d'éliminer définitivement les contraintes matérielles et organisationnelles de l'ancien système afin que la Banque puisse bénéficier pleinement des effets positifs de son nouveau système d'information sur le développement de ses activités et leur gestion opérationnelle au meilleur niveau des standards internationaux.

Réaménagement des structures

Afin de se rapprocher davantage de sa clientèle pour mieux la servir, la BIAT a entrepris des ajustements organisationnels au niveau de son réseau d'agences qui devient désormais structuré en 14 zones, lesquelles sont regroupées en 4 directions régionales :

1- Direction régionale Tunis I :

- Zone Nord
- Zone Ariana,
- Zone Menezeh
- Zone Tunis-Nord

2- Direction régionale Tunis II :

- Zone Tunis Centre
- Zone Tunis Sud
- Zone Tunis Ouest
- Zone Cap Bon

3- Direction régionale Sousse, Centre & Sahel :

- Zone Sousse,
- Zone Centre & Sahel 1
- Zone Centre & Sahel 2

4- Direction régionale Sfax & Sud:

- Zone Sfax 1
- Zone Sfax 2
- Zone Sud

Développement de projets organisationnels

Dans le but de garantir à notre institution les meilleures conditions d'une évolution conforme aux objectifs fixés pour les années à venir et de favoriser une meilleure synergie entre les différentes structures de la banque, plusieurs actions d'ordres organisationnelles ont été engagées dont notamment :

- Elaboration d'un nouveau Plan Stratégique pour la période 2012-2015 ;
- Aménagement des structures de la Banque : Pôle Banque de Détail, Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels, Pôle Stratégie & Banque de Financement et d'Investissement, Département Risques, Système d'Information, Secrétariat Général ;
- Institution du code de Déontologie ;
- Aménagement de la procédure de traitement des réclamations relatives aux retraits non servis par les DAB de la BIAT en faveur de notre clientèle.

3. PARTICIPATIONS ET GROUPE BIAT

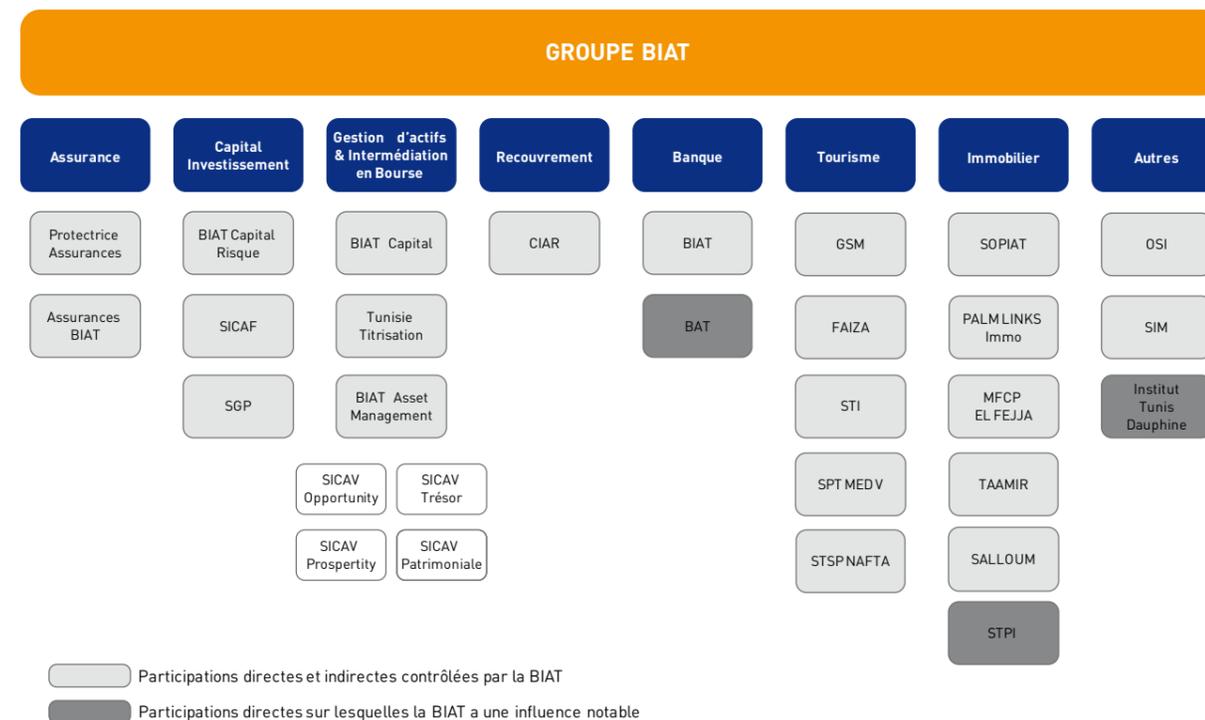


3. PARTICIPATIONS ET GROUPE BIAT

3.1 Groupe BIAT

Le Groupe BIAT est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité bancaire de la BIAT. De plus, dans le cadre de l'appui des secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe BIAT est présent dans d'autres métiers, notamment le tourisme et l'immobilier.

Le graphe ci-dessous montre les participations entrant dans le périmètre de consolidation de la BIAT par métier.



3.1.1 Métiers de l'Assurance

Assurances BIAT

Créée en 1997, la compagnie était la filiale tunisienne d'une compagnie d'assurance Bahreïni. Durant l'année 2002, la BIAT est entrée dans le capital de la compagnie et a marqué le démarrage de l'activité sous de nouvelles orientations, grâce notamment à la dynamisation des activités et au développement commercial. Son capital s'élève actuellement à 10MD.

Assurances BIAT exerce dans diverses branches d'activité de l'assurance comme l'automobile, la maladie, le transport, l'incendie, la responsabilité civile, etc. La compagnie, forte de son adossement à la BIAT, a réussi à se positionner sur la branche Vie qui représente 30% de son chiffre d'affaires en 2012.

Par ailleurs, Assurances BIAT s'est engagée dans un processus de modernisation de son système d'information et dans l'amélioration de sa rentabilité.

La compagnie a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 3% en 2012 qui s'est élevé à 66MD.

Société Protectrice Assurances

Protectrice Assurances, premier courtier en assurances sur le marché tunisien, est entrée en activité en 1986. La société a réussi à se démarquer des autres courtiers par la qualité de ses services et de ses conseils aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. La société exerce dans diverses branches d'activité Vie et Non Vie. Les performances de l'exercice 2012 font ressortir un chiffre d'affaires d'environ 6,1MD.

3.1.2 Métiers du Capital Investissement

BIAT Capital Risque

Créée en 2000, la BIAT Capital Risque est une Société d'Investissement à Capital Risque dotée d'un capital social qui s'élève au 31 Décembre 2012, après réduction de capital, à 14,1 MD.

Elle gère également pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie et pour le compte de tiers des Fonds d'un montant global au 31 Décembre 2012 de 61,1 MD dont deux Fonds Régionaux de 16 MD qui ont pour objectif de promouvoir l'emploi et de soutenir l'effort et le processus de développement, notamment dans les Gouvernorats de l'Intérieur.

La BIAT Capital Risque participe, pour son compte ou pour le compte de tiers, au financement en capital et au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes opérant dans tous les secteurs d'activités et sur l'ensemble du territoire tunisien.

L'année 2012, et compte tenu du manque de visibilité économique, a été marquée par le ralentissement de l'activité du Capital Investissement au niveau national. Ce ralentissement s'est traduit chez la BIAT Capital Risque par une baisse au niveau des approbations et des investissements.

En contrepartie, la BIAT Capital Risque a déployé des efforts importants en terme de cession et de recouvrement qui se sont traduits par des cessions de participations en 2012 de plus de 9 MD contre 3,5 MD en 2011 et des plus values de cessions qui ont été multipliées par 3,5 fois de 0,6 MD en 2011 à 2,2 MD en 2012.

De plus, la société a renforcé son positionnement stratégique en tant qu'acteur majeur du capital investissement en Tunisie à travers notamment la participation à plusieurs événements nationaux autour du développement des affaires et de l'entrepreneuriat.

SICAF BIAT

La société a été créée en novembre 2003. Son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et opérations connexes. Elle gère un portefeuille de plus de 20 MD dont principalement la SGP, la société TAAMIR et la SOPIAT. Son capital social s'élève au 31/12/2012 à 19 MD.

Société Générale de Placement « SGP »

La société est entrée en exploitation en septembre 1992. Son principal objet social est la gestion de participations financières. Son capital social au 31/12/2012 s'élève à 2,5 MD après la réalisation d'une réduction de capital par remboursement en numéraire d'un montant de 6,5 MD. Le remboursement des actionnaires a été effectué courant 2013.

3.1.3 Métiers de la Gestion d'Actifs et d'intermédiation en Bourse

BIAT Capital

Créée en 1995 dans le cadre de la loi 94-117 relative à la réforme du marché financier, « BIAT CAPITAL » est l'intermédiaire en bourse du groupe BIAT.

BIAT CAPITAL a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières ou toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Le capital de BIAT CAPITAL est de 3MD détenu à 100% par la BIAT au 31/12/2012.

En Septembre 2012, il y a eu création de trois fonds communs de placement à savoir :

- FCP BIATCAPITAL CROISSANCE, dont l'Actif net au 31/12/2012 s'élève à 0,26 MD
- FCP BIATCAPITAL EQUILIBRE dont l'Actif net au 31/12/2012 s'élève à 0,13 MD
- FCP BIATCAPITAL PRUDENCE dont l'Actif net au 31/12/2012 s'élève à 0,12 MD.

BIAT Assets Management

Entrée en activité en Juin 2002. Son objet consiste en la gestion de portefeuilles d'OPCVM's ; en l'occurrence SICAV TRESOR, SICAV OPPORTUNITY, SICAV PROSPERITY et SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. La société gère également le Fonds Commun de Placement «FCP BIAT - Epargne Actions». Avec un capital de 0,5MD au 31/12/2012, la « B.A.M » gère un total actif de l'ordre de 800MD.

SICAV OPPORTUNITY

Spécialisée dans la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, SICAV OPPORTUNITY est gérée par la BIAT ASSET MANAGEMENT. La société a démarré son activité en 2001. Son capital au 31/12/2012 s'élève à 0,92MD, avec un actif net de l'ordre de 1MD.

SICAV TRESOR

Leader sur son marché, SICAV TRESOR est spécialisée dans la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Son actif géré est en permanence composé de Bons de Trésor (BTA et BTCT). Au 31/12/2012, son capital social s'élève à 0,72 MD, avec un actif net de l'ordre de 744MD.

SICAV PROSPERITY

Spécialisée dans la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, la société a entamé son activité en 1994. Au 31/12/2012, son capital social s'élève à 1,26 MD, avec un actif net de l'ordre 1,4MD.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Créée en 2007, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est de type obligataire, gérée par la BIAT ASSET MANAGEMENT. Son capital au 31/12/2012 s'élève à 13,17 MD, avec un actif net de l'ordre de 13,7MD

Fonds Commun de Placement BIAT - Epargne Actions

Créée en 2006, son objet porte sur la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Au 31/12/2012 son capital est de 0,69 MD, avec un actif net de l'ordre de 0,94MD

Tunisie Titrisation

Spécialisée dans la gestion de fonds communs de créances, la société est entrée en exploitation en 2005. Son capital au 31/12/2012 s'élève à 0,5 MD. Elle gère les deux fonds communs de créances suivants :

Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 1 »

Constitué en 2006, son objet est l'acquisition des créances hypothécaires cédées par la BIAT en vue d'émettre en une seule fois des parts représentatives de ces créances. Le volume des créances cédées par la Banque a totalisé 50MD dans le cadre de cette opération.

Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 2 »

Constitué en 2007, son objet est l'acquisition des créances hypothécaires cédées par la BIAT en vue d'émettre en une seule fois des parts représentatives de ces créances. Le volume des créances cédées par la Banque a totalisé 50MD dans le cadre de cette opération.

3.1.4 Métiers du Recouvrement

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

Son objet social consiste en l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement de créances au profit de tiers. Son capital est de 1 MD, détenu par la BIAT à hauteur de 100% au 31/12/2012.

Au 31/12/2012, la CIAR enregistre un Chiffre d'affaires de 1,8MD et un Résultat net de 0,33MD.

3.1.5 Métiers de la Banque

Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »

La « BAT » est une banque d'affaires créée en 1997. Leader sur son marché, la BAT propose des services de banque d'affaires à une base de clientèle privée et publique. Ses principales activités sont centrées autour des fusions

acquisitions et la finance d'entreprise (Corporate finance). Au 31/12/2012, son capital social est de 3,71MD.

L'année 2012 a vu la conclusion avec succès de plusieurs missions dans le cadre de la cession des biens gérés par la Commission Nationale de Gestion d'avoirs et des biens confisqués, ainsi que des missions pour le compte de clients privés. En 2012, la BAT a lancé l'activité de Private Equity à travers la création d'une société de gestion CAPSA Capital qui est en cours de levée de fonds.

3.1.6 Métiers du Tourisme

Société Tanit International « STI »

Créée en 1989, la « STI » a pour objet le développement de l'hôtellerie, du tourisme et des stations thermales en Tunisie ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute société visant le même but. La STI est le fruit d'un partenariat entre les trois banques STB, BNA et BIAT et le premier groupe hôtelier ACCOR.

Son capital social s'élève au 31/12/2012 à 60MD.

La société a deux filiales à savoir la Société de Promotion Touristique Mohamed V et la Société Touristique Sahara Palace.

Société de Promotion Touristique Mohamed V « SPT Mohamed V »

Créée en 2006, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. A fin 2012, son capital social s'élève à 18,2 MD.

La société est propriétaire des hôtels Ibis et Novotel sur l'Avenue Mohammed V à Tunis, qui sont gérés depuis leur ouverture en février 2012, par le Groupe ACCOR.

Depuis leur entrée en exploitation, et malgré les difficultés conjoncturelles qu'a connues la Tunisie, et plus particulièrement le tourisme tunisien, les hôtels gérés par le Groupe ACCOR, ont enregistré de bonnes performances en termes d'occupation, de revenus et de RBE.

Société Touristique Sahara Palace Nafta

Créée en 2006, avec un capital de 8 MD, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. Elle est propriétaire de l'hôtel SAHARA PALACE à Nafta, racheté en 2006 dans le cadre du programme national de privatisation, et non exploité depuis.

L'hôtel est situé à 2 km du centre ville de Nafta, à 20 km de l'aéroport de Tozeur, et seulement 30 km de la frontière tuniso-algérienne.

Société Golf Sousse Monastir

La société GSM a été créée en 1990, à l'initiative de l'Etat. A cette date débutent les travaux de construction et d'aménagement du parcours de golf «Palm Links», situé dans la zone touristique de Skanes à Monastir. Le golf est entré en exploitation en novembre 1994. Depuis cette date, GSM exploite le parcours de golf et assure son entretien.

Le Golf dispose d'un parcours 18 trous sur une superficie de 74 hectares, et est doté d'un club house, d'une école de golf, d'un practice, d'un magasin d'articles de golf, etc.

Le Golf, étant fréquenté principalement par une clientèle touristique étrangère, a pâti du contexte défavorable du secteur du tourisme tunisien.

Le capital actuel de la société est de 6,5MD. Son chiffre d'affaires en 2012 est estimé à 0,61MD.

Société de Promotion Touristique Salloum

Créée en 1990, avec un capital social de 4 MD, la société a pour objet la création, la promotion et l'exploitation d'une station touristique intégrée, de haut de gamme, dans la zone de Salloum au niveau de la délégation de Bouficha. Les études d'aménagement et techniques ont été suspendues en attendant l'approbation du plan d'aménagement de la région et la levée du périmètre d'intervention foncier au profit de l'AFH.

Société FAIZA

Créée en 1993, avec un capital de 1,28 MD, la société a pour objet la construction, l'aménagement, l'achat, la vente et l'exploitation de tout établissement à caractère touristique. Son activité est en veilleuse depuis.

3.1.7 Métiers de l'immobilier

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir Elfejja

Créée en octobre 2006, son capital social s'élève à 20 MD au 31/12/2012. La société « mfcpc » a pour principales missions :

- L'aménagement, l'exploitation et la maintenance du Pôle de compétitivité (Le Technopole de Monastir et les parcs d'activités industrielles associés à Monastir et El Fejja dans le Gouvernorat de Manouba);
- L'animation, la promotion du pôle et l'attraction des investissements ;
- L'animation d'un réseau de partenaires (industrie, recherche et développement, formation);
- L'incubation et l'encadrement des porteurs de projets technologiques ou de services au sein du pôle ainsi que leur assistance dans l'exercice de leurs activités ;
- Le développement d'une veille technologique et d'innovation;
- Le renforcement de la coopération et l'échange avec les pôles similaires, les établissements universitaires et les centres de recherche et d'innovation technologique à l'échelle nationale et internationale.

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie « SOPIAT »

Opérant dans le secteur de la promotion immobilière, la société a démarré son activité en décembre 2000. Son capital à fin 2012 est de 5 MD. Ses derniers projets, entrant dans le cadre du développement du réseau d'agences de la BIAT, sont le Kram Médical et Bizerte Médical finalisés en 2009 et 2010 respectivement. En 2011, la société a entamé les travaux d'un projet immobilier à Sakiet Ezzit à Sfax pour les besoins de bureaux administratifs et d'agence BIAT.

Société TAAMIR

Entrée en exploitation en 1988, avec un capital à fin 2012 de 5,09 MD, la société a pour objet l'acquisition, la cession, la mise en valeur, l'administration, la location d'immeubles ou fractions d'immeubles bâtis ou non bâtis et la gestion d'immeubles.

Palm Links Immobilière

Palm Links Immobilière est une société anonyme de promotion immobilière créée le 3 mars 1999 au capital social de 2MD. Palm Links Immobilière a été créée à l'initiative de GSM et de ses actionnaires afin de valoriser une partie du terrain à travers la promotion immobilière. En Avril 2003, le capital social a été réduit de 1,8MD par restitution d'apport des actionnaires pour être ramené à 200mD. La société Palm Links Immobilière, ayant cédé la totalité des lots en sa possession, sera liquidée dès que ses problématiques administratives seront réglées.

Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels «STPI»

Créée en 2006, la société a pour objet la promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles. Au 31/12/2012, son capital social est de 4 MD. La BIAT en détient 25%.

3.1.8 Autres Métiers

Société d'Informatique et de Management « SIM »

La société a démarré ses activités en juin 1981. Son capital actuel est de 0,82 MD. La société est actuellement en liquidation.

Organisation et services informatiques « OSI »

Entrée en exploitation en 1987, la société est spécialisée dans la commercialisation de biens et services ayant trait à l'organisation, à la gestion et au traitement de l'information. Son capital actuel est de 0,02MD.

Institut Tunis Dauphine « ITD »

Créée en 2009, avec un capital de 2,5MD, la société a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un établissement privé d'enseignement et de formation. Il s'agit de l'institut universitaire privé d'enseignement supérieur et de recherche qui s'appuie sur un partenariat avec l'université Paris Dauphine. La société a réussi à délivrer les premiers diplômes de licence en Juin 2012 en assurant la qualité des enseignements et des examens imposés par Paris Dauphine. ITD entame sa deuxième phase de développement après une période de démarrage lui ayant permis d'enregistrer, pour l'année universitaire 2011-2012, 128 inscriptions et un chiffre d'affaires de 0,8 MD.

3.1.9 Résultats du groupe BIAT

Les principales données consolidées du groupe indiquent que le total bilan se situe à 8 833,2MD au 31/12/2012, en augmentation de 9,8%.

Le Produit Net Bancaire s'inscrit en hausse de 7,6% à 429,1MD à fin 2012.

Le Bénéfice net double pour sa part pour se situer à 87,9MD à fin 2012.

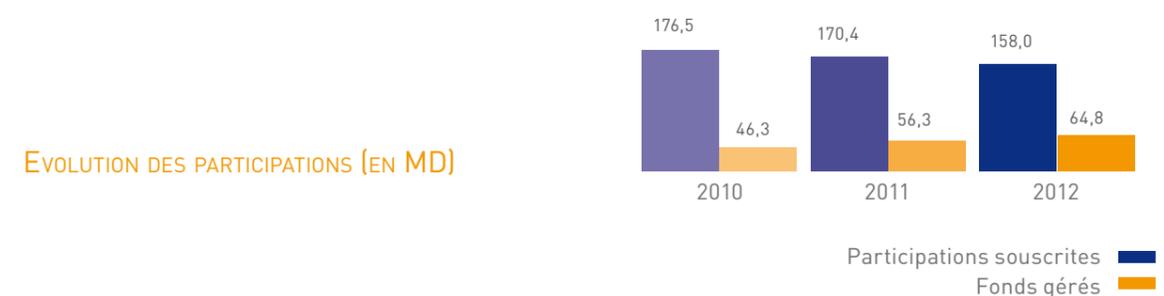
La contribution de chaque société consolidée dans le résultat consolidé du groupe s'analyse entre 2012 et 2011 comme suit :

Société consolidée	Résultat social 2012	Contribution dans le résultat consolidé 2012_	Contribution dans le résultat consolidé 2011
Parent company : BIAT	94 696	91 230	48 940
SIM	-17	-42	-16
OSI	-9	-38	152
TAAMIR	22	-90	-81
PROTECTRICE	2 005	-2 444	-2 976
SALLOUM	-19	-15	-13
SGP	685	-76	-88
SICAV PROSPERITY	30	18	16
FAIZA	0	-169	-
GSM	-1 366	-554	-30
BIAT CAPITAL	-67	-11	459
ASSURANCES BIAT	458	-3 613	-3 067
SICAV TRESOR	27 835	3 614	1 487
BIAT CAPITAL RISQUE	2 115	1 433	-380
CIAR	335	375	448
SOPIAT	-86	-145	-187
SICAV OPPORTUNITY	16	22	23
BIAT ASSETS MANAGEMENT	567	-598	-569
SICAF BIAT	1 675	-65	-74
PALM LINKS IMMOBILIERE	-9	-5	-6
BAT	422	63	-55
STI	-5 381	-1 537	-1 225
TUNISIE TITRISATION	31	-102	-118
EL FEJJA	2 720	1 441	34
SICAV PATRIMOINE	501	98	104
FCC1	187	439	563
STPI	464	115	613
FCP	21	10	10
FCC2	-243	717	1 080
STSP	-942	-782	-989
STPM V	-4 610	-1 249	-346
INSTITUT DAUPHINE	-633	-178	-83
Total	121 403	87 862	43 626

3.2 Evolution du portefeuille participations

Au terme de 2012, la valeur comptable des placements financiers souscrits (participations et fonds gérés) atteint 222,9MD, soit une légère baisse de 1,6% par rapport à l'année 2011.

La valeur comptable des cessions réalisées par la banque en 2012, s'élève quant à elle à 7,0MD.





4. ACTIONNARIAT



4. ACTIONNARIAT

4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

4.1.1 Structure du capital au 31/12/2012

Actionnaires	Nombre d'actions	Part en %
A/ Actionnaires étrangers	1 335 657	7,86%
INTESA SANPAOLO S.p.A	1 157 787	6,81%
AUTRES	177 870	1,05%
B/ Actionnaires tunisiens	15 664 343	92,14%
PERSONNES MORALES PRIVEES	11 256 586	66,22%
PERSONNES PHYSIQUES	4 407 757	25,93%
Total	17 000 000	100%

4.1.2 Répartition des droits de vote

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 de droits de vote. Selon l'article 39 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.

4.1.3 Changements majeurs opérés au niveau du capital social

L'année 2012 a été marquée notamment par les transactions suivantes :

- SOCIETA ITALIANA PER LE IMPRESE ALL'ESTERNO SIMEST SpA a cédé 142 800 actions BIAT ou 0,84% du capital ;
- INTESA SANPAOLO S.p.A a acquis 142 800 actions BIAT ou 0,84% du capital ;
- Mr. AMOURI OMRAN a cédé 13 311 actions BIAT ou 0,08% du capital ;
- Mr. Slim RIAHI a cédé 10 600 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- Mr. Slim RIAHI a cédé 10 000 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- IFICO S.A a acquis 10 100 actions BIAT ou 0,06% du capital ;

4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Selon l'article 35 des statuts :

1/ Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2/ Toutefois, l'Etat Tunisien et les collectivités publiques, si elles sont actionnaires sont valablement représentés par leurs représentants légaux; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire, les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mandataire ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

3/ Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 17 ci-dessus, entente contraire entre eux.

4/ La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toutes réserves de ce qui est dit à l'article 36 ci-après déterminés par le Conseil d'Administration.

Selon l'article 36 des statuts :

1/ Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

2/ Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège trois jours avant la réunion.

3/ Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

5. GOUVERNANCE



5. GOUVERNANCE

5.1 Rapport du Conseil d'administration sur ses activités au courant de l'année 2012 (en application de l'article 39 de la circulaire de la BCT n°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

5.1.1 Code de gouvernance

5.1.1.1 Les principes fondamentaux de gouvernance de la BIAT

La gouvernance de la BIAT se réfère à des principes qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle et de gestion des risques, et qui garantissent les équilibres fondamentaux de la banque, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

Ces principes sont :

- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.
- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration.
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration.
- L'organisation en Comités.
- Le pilotage des rémunérations.
- La gestion et l'encadrement optimal des risques.
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- La responsabilité (le rendu de compte au niveau de la gestion).
- La transparence des informations comptables et financières.

5.1.1.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités.

Il détermine les orientations et les politiques générales de la banque et veille à leur mise en œuvre.

5.1.1.3 La dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mai 2007 a décidé d'opter pour la dissociation entre

les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil ^[1].

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque.

A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque ^[2].

5.1.1.4 L'indépendance du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration assure son fonctionnement et organise ses travaux en toute indépendance tout en évitant les conflits d'intérêt, la confusion des pouvoirs et des rôles, la complaisance, la passivité et les connivences dans les intérêts propres au détriment de l'intérêt social de la banque. Aucune influence externe ou interne ne s'exerce sur les décisions du Conseil d'administration qui sont souveraines et collégiales. L'indépendance s'entend également par la compétence et la diligence qui impactent sur la qualité des travaux, des décisions et des résolutions du Conseil.

5.1.1.5 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, la mission et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les droits et les obligations de chaque membre du Conseil. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la banque et leur capacité d'analyse.

Le Conseil comporte au moins deux membres indépendants et au plus un membre dirigeant.

Le Conseil comporte également un membre représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques détenant une part strictement inférieure à cinq pour cent du capital.

Les autres membres sont des membres externes représentant les actionnaires et n'ayant pas de fonctions managériales ou salariales dans la banque.

Le mandat des membres indépendants et du membre représentant les actionnaires détenant une part strictement inférieure à cinq pour cent du capital ne peut être renouvelé plus de deux fois.

Le membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour la banque tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

Est qualifié de membre indépendant au sein du Conseil de la banque toute personne :

- N'ayant pas de liens avec ledit établissement au sens de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit et du code de prestation des services financiers aux non résidents ;
- Ne détenant pas une participation directe ou indirecte dans le capital de la banque ;
- N'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs de la banque ;
- N'ayant pas fait partie des salariés de la banque ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 9 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans ledit Conseil ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de commissaire aux comptes dans l'établissement.

[1] Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Président, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

[2] Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Directeur Général, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

Les missions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration remplit principalement une quadruple mission:

- il définit la stratégie de la banque ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la banque dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation (dissociation ou cumul des fonctions de Président et de Directeur Général) ;
- il contrôle la gestion et s'assure de la solidité financière de la banque;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Dans ce cadre et sans que cette énumération ne soit exhaustive, le Conseil a les pouvoirs tels que définis par les statuts.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige notamment en cas de survenance d'évènements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité.

Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 10 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est adressé aux membres du Conseil dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Le procès-verbal définitif est transmis avec la convocation à la réunion suivante et approuvé lors de cette réunion.

Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil que désigne le Conseil.

Les prérogatives et les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la banque.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment de sa fonction de Président.

Le Président a pour mission de convoquer les réunions du Conseil, de présider ses réunions, il propose l'ordre du jour, veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil et préside les réunions des Assemblées Générales. Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, ce dernier peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil d'Administration peut y procéder d'office. Le Président du Conseil peut inviter des membres de la direction de la banque, les commissaires aux comptes ou d'autres personnes étrangères à la banque ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour à assister à tout ou partie d'une réunion du Conseil d'Administration.

Le Président s'assure que le nombre, les missions, la composition, ainsi que le fonctionnement des Comités spécialisés requis par la réglementation en vigueur sont en permanence adaptés aux besoins de la banque et aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Les rôles et les pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la banque. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées des Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées des Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque.

Le Directeur Général a pour missions principales :

- la mise en œuvre des politiques et orientations stratégiques de la banque,
- la mise en œuvre du budget annuel de la banque, tels qu'approuvés préalablement par le Conseil d'Administration.

Il met également en place le système de contrôle interne et de maîtrise des risques arrêtés par le Conseil.

Le Conseil d'Administration délègue également au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjointes.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration ratifie l'étendue des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Adjointes.

Le Conseil d'Administration peut révoquer ou changer à tout moment le ou les Directeurs Généraux Adjointes.

Les obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil sont dues à la banque dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de la banque au dessus de leurs intérêts propres ;
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles ;
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt ;
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer ;
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;
- Ne pas utiliser les actifs de la banque pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale ;
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil ;
- S'assurer que la banque agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil ;
- Se former en matière de finance, de fiscalité, de droit, de risque et en général à tout ce qui touche le métier de banquier ;
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président, du Directeur Général ou de tout autre organe créé par le Conseil d'Administration, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles.

La banque assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant trait notamment aux opérations bancaires et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

Les Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Principes généraux

Les Comités assistent le Conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions ;
- rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leurs sont confiées ;
- informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement ;
- soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, les membres des Comités. En cas de vacance d'un poste dans un Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

La composition de tout Comité doit obéir aux règles suivantes :

- un membre du Conseil ne peut siéger dans plus d'un Comité ;
- l'existence d'au moins trois membres et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

La composition de chaque Comité tient compte des qualifications des membres qui y siègent en rapport avec les attributions dudit Comité.

La Direction Générale est tenue de transmettre aux comités tout document ou information qu'ils jugent utile et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour accomplir leur mission. Il doit leur communiquer en particulier :

- les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes ;
- les rapports des agences de notation.

Tout Comité se réunit sur convocation de son Président six fois au moins par an et chaque fois qu'il le juge utile.

Le Comité peut également faire appel à tout autre responsable interne dont la présence est jugée utile.

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du Comité.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Tout Comité doit élaborer une charte, approuvée par le Conseil, définissant ses attributions, sa composition, ses règles de fonctionnement et ses rapports avec le Conseil et les structures opérationnelles de l'établissement.

Le Comité Exécutif de Crédit (voir la charte du Comité Exécutif de Crédit).

Le Comité des Risques (voir la charte du Comité des Risques).

Le Comité Permanent d'Audit Interne (voir la charte du Comité Permanent d'Audit Interne).

L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil procède chaque année à sa propre évaluation en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Cette évaluation doit :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Apprécier la contribution effective de chaque membre du Conseil aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

5.1.1.6 Nomination et Rémunérations

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par un Comité ad-hoc désigné par le Conseil d'administration composé d'au moins trois membres du Conseil dont un au moins est indépendant. Ce Comité soumet une première liste répondant à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du Conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

Le Conseil d'Administration peut accorder aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qui leur sont confiés ou pour encourager leur participation à des Comités du Conseil. Il fixe dans ce cas lesdites rémunérations et leurs modalités sur la base d'un rapport établi par les membres désignés à cet effet.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code, concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués aux membres du Conseil ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjoints sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Un des membres doit être indépendant.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code, concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjoints ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de l'encadrement supérieur

Le Conseil décide de la rémunération des membres de l'encadrement supérieur de la banque sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Un des membres doit être indépendant. Le rapport doit se référer à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

5.1.1.7 L'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale des actionnaires est l'instance suprême et souveraine de gouvernance de la banque. Les actionnaires participent au déroulé de l'Assemblée et à ses travaux suivant des conditions propices à l'exercice de

leurs rôles. Ainsi, les documents comptables et financiers sont fournis aux actionnaires au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée. Le jour de l'Assemblée, les actionnaires sont libres de s'exprimer et de poser leurs questions au Conseil d'Administration et au management de la banque. Des comptes rendus sont fournis et les rapports du Conseil et des Comités spécialisés sont exposés. Les actionnaires se font représenter au Conseil d'Administration par le biais d'élection de ses membres. Le Conseil répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume légalement les responsabilités essentielles : il convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée, nomme le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes et les responsables de l'encadrement supérieur, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée et rend compte de son activité dans son rapport à l'Assemblée.

5.1.1.8 La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de la banque.

Le Conseil met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur la banque ;
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable ;
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement ;
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires ;
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de la banque, en particulier le Directeur Général et le responsable du département financier et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

5.1.1.9 Annexes :

La charte du membre du Conseil d'Administration

Art.1- Administration et intérêt social

Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social de la banque.

Art.2- Respect des lois, des règlements et des statuts

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations.

Art.3- Exercice des fonctions : principes directeurs

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme.

Art.4- Indépendance et devoir d'expression

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la banque.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

Art.5- Indépendance et conflits d'intérêt

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir.

Le membre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et

matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Art.6- Loyauté et bonne foi

Le membre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la banque et agit de bonne foi en toute circonstance.

Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Art.7- Professionnalisme et implication

Le membre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire.

1. Il s'informe sur les métiers et les spécificités de la banque, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants.

2. Il participe aux réunions du Conseil d'Administration avec assiduité et diligence. Il s'efforce de participer à au moins un des Comités spécialisés du Conseil.

3. Il assiste aux assemblées générales d'actionnaires.

4. Il s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du Conseil d'Administration en toute connaissance de cause.

5. Il s'attache à mettre à jour les connaissances qui lui sont utiles et a le droit de demander à la banque les formations qui lui sont nécessaires pour le bon exercice de sa mission.

Art.8- Professionnalisme et efficacité

Chaque membre du Conseil d'Administration contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

1. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, notamment à l'occasion de l'évaluation périodique de celui-ci. Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du Conseil d'Administration.

2. Il s'attache, avec les autres membres du Conseil d'Administration, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans la banque les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

3. Il s'assure que les positions adoptées par le membre du Conseil d'Administration font l'objet, sans exception, de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

Art.9 – Application de la Charte

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

La Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T n° 2011-06, la BIAT a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Le présent document vise à définir les règles qui doivent permettre aux membres du Conseil d'Administration de la BIAT d'éviter, dans la mesure du possible, de se trouver dans des situations de conflits d'intérêts.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la BIAT :

- identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- met en place un dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de la BIAT ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

1- Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction.

On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui de la BIAT, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction.

L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social de la BIAT.

L'intérêt privé peut être matériel, comme par exemple l'obtention d'un gain au détriment de la BIAT, ou immatériel comme par exemple l'approbation d'une transaction qui avantage un tiers.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil, y compris les membres indépendants.

Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la banque elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit ;
- apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil ;
- réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de la BIAT.

De façons générales, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Dispositif de déclaration et d'approbation

Périodicité des déclarations :

Chacun des membres du Conseil d'Administration de la BIAT, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que définit dans le Code de Gouvernance de la BIAT, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Gestion des situations de conflit d'intérêts :

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de la BIAT.

Lorsque le Conseil estime que le membre du Conseil concerné est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de la BIAT, est consignée dans les procès-verbaux du Conseil ; ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T n°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour du présent document.

La Politique de communication financière

L'obligation de communication financière

Cette obligation concerne les informations périodiques, les informations occasionnelles ainsi que les informations privilégiées.

- les informations périodiques portent sur la publication du rapport annuel, des résultats annuels et semestriels, et des indicateurs trimestriels et ce, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- les informations occasionnelles sont celles, qui, dans le cas où elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une influence sensible sur le cours de l'action de la BIAT.
- les informations privilégiées concernent des projets ou des investissements, qui, si elles étaient portées à la connaissance de la concurrence, verraient leur valeur affectée et nuiraient ainsi à la position concurrentielle de la banque.

La BIAT, dans ce cadre précis, communique des informations d'ordre général, en précisant toutefois que certaines informations n'ont pas été publiées, ainsi que les motifs de cette décision.

Les principes de la communication financière

La politique de communication financière de la BIAT a pour objectif d'assurer la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et homogènes par rapport aux précédentes publications.

Dans ce cadre, la BIAT :

- s'assure que l'information est accessible à tous au même moment et qu'elle a été diffusée de manière simultanée en Tunisie et à l'étranger et qu'elle respecte les délais prévus par la réglementation en vigueur ;
- publie des informations exactes, précises et sincères ;
- contrôle, au préalable, la cohérence de l'ensemble des informations publiées et ce, quelque soit la date, le support, la nature ou les destinataires de ces publications ;
- veille à ce que l'information demeure confidentielle jusqu'à sa diffusion ;
- s'assure de la diffusion effective et intégrale des informations à caractère réglementaire dans les conditions prévues par les règlements en vigueur ;
- respecte l'obligation de diffusion de communiqué de nature financière en dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

La communication de l'information financière de la BIAT se fait dans les langues arabes et françaises ; compte tenu de l'internationalisation des marchés, certaines communications seront également faites en langue anglaise.

Le processus de validation de la communication financière

La Direction Générale est responsable des informations données aux actionnaires, aux marchés et au public en général.

Dans ce cadre, un processus de validation de ces informations est mis en place, avec l'instauration d'un Comité, présidé par le Directeur Général et composé du Responsable chargé des Finances, du Responsable chargé de la Banque de Financement et d'Investissement et du Responsable chargé de la Communication financière.

Le Comité valide également l'ensemble des supports de communication externe de la BIAT.

La gestion de la communication financière

Seuls le Directeur Général ou les membres du personnel formellement habilités sont autorisés à donner des informations aux actionnaires, aux marchés et au public en général ; ils doivent s'abstenir de donner des informations chiffrées et non encore publiques.

La BIAT peut choisir de communiquer des informations prospectives sur des événements particuliers ou sur ses performances futures ; dans ce cas précis, ces informations doivent avoir un fondement valable compte tenu des hypothèses servant à les établir. Cette communication doit comporter une mise en garde indiquant les incertitudes ou les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents.

La BIAT analyse les rumeurs la concernant, et identifie leur source ; il appartient au Comité d'apprécier l'opportunité de publier un communiqué de presse confirmant ou infirmant cette rumeur, ou la nécessité de faire une communication au marché.

La période de silence

La période de silence est la période précédant immédiatement la publication des résultats, provisoires ou définitifs et pendant laquelle la BIAT s'abstient, d'une manière générale, de tout contact avec la communauté financière. Elle a pour objectif d'éviter la diffusion accidentelle, aux actionnaires, aux marchés, aux médias et au public, d'informations sur les performances, par définition sensibles.

5.1.2 Charte du Comité Permanent d'Audit Interne

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration («le Conseil») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité Permanent d'Audit Interne («le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte.

5.1.2.1 Composition

Le Comité est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil, en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 13 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2011-06 du 20 Mai 2011, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable.

Les membres du Comité ne peuvent siéger dans un autre Comité du Conseil tel que prévu par l'article 19 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie précitée.

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité.

5.1.2.2 Attributions

Le Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; dans ce cadre, il est appelé à :

- veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et s'assurer de la clarté des informations fournies ;
- analyser les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différents organes de contrôle et s'assurer de la mise en place des mesures correctives ;
- examiner les états financiers intermédiaires et annuels de la Banque ainsi que le rapport annuel avant qu'ils ne soient soumis au Conseil ;
- proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur leurs programmes de travail et les résultats de leurs contrôles ;
- examiner tout événement ou toute opération susceptibles de nuire à la situation financière de la Banque, à son activité ou à sa réputation et portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes ;
- revoir tout relevé de la banque avant sa soumission aux autorités de supervision.
- contrôler et coordonner les activités des structures du Contrôle Général, ainsi que les autres organes chargés des missions de contrôle ;
- veiller à ce que les structures du Contrôle Général soient dotées de moyens humains et logistiques leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs missions ;
- donner un avis au Conseil sur la désignation du responsable du Contrôle Général et de ses collaborateurs, ainsi que sur leur promotion et leur rémunération ;

Le Comité peut, au cas où des circonstances particulières l'exigent, proposer au Conseil de faire diligenter par la Direction Générale des missions ou des enquêtes.

Le Président du Comité présente lors des séances du Conseil, la synthèse des travaux du Comité ainsi que les recommandations qu'il formule.

Le Comité soumet au Conseil, annuellement, son rapport d'activité.

5.1.2.3 Règles de fonctionnement

Le Comité se réunit six fois au moins par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il le juge utile.

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Le Comité peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou d'une filiale du groupe BIAT dont la présence est jugée utile.

Le Contrôle Général assure le secrétariat du Comité ; à ce titre, il :

- prépare les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité ;
- gère les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour ;
- assure la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité ;
- élabore les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

5.1.2.4 Relations avec la Direction Générale et les autres structures de la banque

Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité tout document ou information utiles. Dans ce cadre, les différentes structures de la banque communiquent au Secrétariat du Comité, notamment les documents suivants :

- les rapports des missions de contrôle ainsi que le suivi des recommandations ;
- la documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne ;
- les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières ;
- les états financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil pour approbation ;
- les notifications des résultats des contrôles sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports des contrôles effectués par les autorités publiques compétentes et les Commissaires aux Comptes ;
- les rapports des agences de notation ;
- les rapports mentionnés aux articles 52 et 53 de la circulaire BCT n°2006-19 relative au contrôle interne.

5.1.3 Charte du Comité Exécutif de Crédit

Conformément aux dispositions des articles 23 et 24 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration (« le Conseil ») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité exécutif de crédit (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.3.1 Composition

Membres

Le Comité exécutif de crédit est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité et en particulier les membres non administrateurs, doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans le crédit ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la gestion du crédit. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

5.1.3.2 Attributions

Le Comité exécutif de crédit a pour mission d'examiner l'activité de financement de la banque.

A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédit, dont notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil
- Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le comité des risques et approuvés par le conseil
- Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales
- Les crédits accordés aux clients classés chez la banque ou chez d'autres établissements de crédit, au sens de la circulaire BCT n°91-24
- Le portefeuille des participations de la Banque.

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité exécutif de crédit sont autorisés à assister aux réunions du Comité exécutif de crédit. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à toute ou une partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Il est interdit aux membres du conseil non dirigeants de prendre part aux décisions soumises au comité exécutif de crédit, dans le cas où leur présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

Reporting

Un procès verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignés les avis sur les crédits examinés. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Secrétaire adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur l'activité de crédit de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Évaluation

Le Comité exécutif de crédit revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.3.3 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives
 - Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
 - Les rapports des agences de notation
 - Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.4 Charte du Comité des Risques

Conformément aux dispositions des articles 23 et 27 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration («le Conseil») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité des risques («le Comité»).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.4.1 Composition

Membres

Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

Les membres de la direction générale ne peuvent pas être membres du Comité des risques.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil et doit être obligatoirement un administrateur indépendant (au sens de l'article 13 de la circulaire BCT 2011-06 du 20 Mai 2011), jouissant d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la surveillance du risque. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

5.1.4.2 Attributions

Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Dans ce cadre, il est appelé à :

- Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel, en prenant en considération l'appétit du risque du conseil, la situation financière de la banque et sa capacité à gérer et contrôler les risques dans le cadre de cette stratégie
- Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques. Pour le risque de crédit, il s'agit des limites par contrepartie, groupe, classe de risque, secteur d'activité, région ou nature de crédit
- Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
- Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil
- Analyser l'exposition de la banque à tous les risques qu'elle encourt y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel et contrôler le respect des limites d'exposition
- Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres

- Etudier les risques découlant des décisions stratégiques du Conseil
- Examiner les scénarios de stress testing et en analyser les résultats
- Approuver les plans de continuité d'activité
- Donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération
- Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotés des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
- Proposer au conseil des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance
- Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.

5.1.4.3 Règles de fonctionnement

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Reporting

Un procès verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignées entre autre les recommandations d'actions correctrices pour améliorer la maîtrise des risques de la banque. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Secrétaire adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur la gouvernance des risques au sein de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Évaluation

Le Comité des risques revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.4.4 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives
 - Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
 - Les rapports de performance sociale et environnementale
 - Les rapports des agences de notation
 - Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.5 Composition du Conseil d'Administration et fréquence de ses réunions

5.1.5.1 Composition du Conseil d'Administration actuel

Le Conseil d'Administration de la BIAT est composé actuellement de neuf membres.

Nom	Date d'expiration du mandat	Denier poste important occupé dans la BIAT	Fonction principale occupée
Ismail MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2013		Président du Conseil d'Administration de la BIAT
Mokhtar FAKHFAKH Président Honoraire	//	PDG puis Président du Conseil de Surveillance	Président Honoraire de la BIAT
Tahar SIOUD Membre indépendant	//		Ex - vice-Gouverneur de la BCT et ex-SEAE(*)
Karim MILAD	//		Président Directeur Général de TTS
Mohsen HACHICHA	//		Président du groupe HACHICHA
Hichem DRISS	//		Président Directeur Général de la chaîne Marhaba
Guido OTTOLENGHI Représentant d'Intesa Sanpaolo SpA	//		PDG d'une société de service en Italie
Jean MESSINESI Membre indépendant	//		Ex-directeur de banque HSBC - France
Fathi MESTIRI Représentant des petits porteurs	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2014		Ex-PDG de « BNP- Paribas EL DJAZAIR »

(*) : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Le secrétariat du conseil est assuré par Monsieur Abdelfattah YAHIA, cadre de la Banque.

5.1.5.1 Fréquence des réunions du Conseil d'Administration au courant de l'exercice 2012

En 2012, le Conseil d'administration a tenu quatre réunions.

	Conseil d'Administration du 13 mars 2012	Conseil d'Administration du 16 mai 2012	Conseil d'Administration du 26 sept. 2012	Conseil d'Administration du 14 déc. 2012
Nombre de présence	7	6	8	8

5.1.6 Composition du Comité Permanent d'Audit Interne et fréquence de ses réunions

5.1.6.1 Composition

- **M. Tahar SIOUD : Président**
- **M. Mokhtar FAKHFAKH**
- **M. Guido OTTOLENGHI**

5.1.6.2 Fréquence des réunions

En 2012, ce Comité s'est réuni cinq fois :

	Réunion du 06 mars 2012	Réunion du 18 avril 2012	Réunion du 08 août 2012	Réunion du 10 oct. 2012	Réunion du 13 déc. 2012
Nombre de présence	3	3	3	3	3

5.1.7 Composition du Comité Exécutif de Crédit et fréquence de ses réunions

5.1.7.1 Composition

- M. Slaheddine LADJIMI, Président
- M. Mohsen HACHICHA
- M. Jean MESSINESI

5.1.7.1 Fréquence des réunions

Ce Comité a tenu quatre réunions en 2012 :

	Réunion du 12 mars 2012	Réunion du 15 mai 2012	Réunion du 25 sept. 2012	Réunion du 13 déc. 2012
Nombre de présence	3	3	3	3

5.1.8 Organisation de l'établissement et ses lignes de métiers

La BIAT est organisée en trois pôles d'activité : Pôle Banque de détail, Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels et Pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Le réseau d'agences est structuré en 14 zones, lesquelles sont regroupées en 4 directions régionales.

5.1.9 Composition détaillée des fonds propres

	2008	2009	2010	2011	2012
Actif net pondéré (en MD)	3 658,0	4 317,7	4 888,3	5 407,4	5 611,7
Total capitaux propres nets de base (en MD)	425,6	449,5	466,9	480,0	525,3
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	11,59%	10,41%	9,55%	8,88%	9,36%
Fonds propres complémentaires (en MD)	76,9	64,2	48,8	58,2	39,2
Total fonds propres nets (enMD)	502,6	513,7	515,8	538,1	564,5
Ratio de couverture des risques Global	13,74%	11,90%	10,55%	9,95%	10,06%

5.1.10 Structure de l'actionnariat et droits de vote

Actionnaires	Nombre d'actions	Part en %
A/ Actionnaires étrangers	1 335 657	7,86%
INTESA SANPAOLO S.p.A	1 157 787	6,81%
Autres	177 870	1,05%
B/ Actionnaires tunisiens	15 664 343	92,14%
HOLDING MAGHREB FINANCE	3 469 647	20,41%
MAGHREB FINANCIERE HOLDING	2 314 748	13,62%
MENINX HOLDING	1 367 982	8,05%
FINANCIERE T.T.S	648 819	3,82%
INOPLAST	535 085	3,15%
KAMOUN HABIB	534 962	3,15%
KARIM MILAD	407 326	2,40%
T.T.S	390 964	2,30%
IFICO .	350 954	2,06%
HEND FAKHFAKH	263 300	1,55%
KHALED FAKHFAKH	241 840	1,42%
MOHSEN HACHICHA	236 575	1,39%
DORRA MILAD	179 640	1,06%
MERIAM MILAD	176 270	1,04%
Autres	4 581 868	26,95%
Total	17 000 000	100,00%

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 droits de vote.

5.1.11 Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Le Président honoraire du conseil d'administration bénéficie d'avantages en nature, fixés par le conseil d'administration du 13 mars 2007. Ces avantages se sont élevés pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 à un montant brut de 6 mD. Ces avantages consistent en la prise en charge des frais accessoires de logement ainsi que ceux afférents à la mise à disposition de deux voitures de fonction et dépendances avec gardiennage et femme de ménage.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 29 mai 2007. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2012 à un montant brut de 1.092 mD y compris des charges patronales de 214 mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2012 à un montant brut de 450 mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 46 mD.

5.2 Direction Générale

Monsieur Slaheddine LADJIMI assure la fonction du Directeur Général de la banque.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 septembre 2011, le mandat du Directeur Général a été renouvelé pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

5.3. Commissaires aux comptes

Les deux commissaires aux comptes de la BIAT ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2010 pour une période de 3 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Ces deux commissaires aux comptes sont:

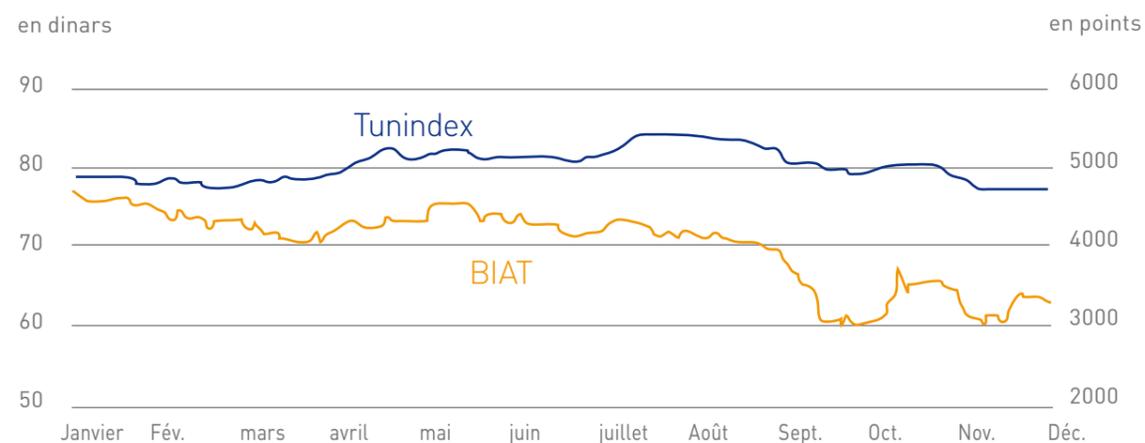
ECC-MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF/ PriceWaterHouseCoopers

6. L'ACTION BIAT EN BOURSE

6. L'ACTION BIAT EN BOURSE

6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2012



- Le titre BIAT a clôturé l'année 2012 à 63,010 dinars.
- La BIAT a représenté à fin 2012 la troisième capitalisation boursière de la place avec 1071,170MD.
- Le nombre de titres BIAT échangés pour toute l'année 2012 s'est établi à 555 554.

Actionnaires	2010	2011	2012
Capital social			
* En nombre d'actions	17 000 000	17 000 000	17 000 000
* En millions de dinars	170,0	170,0	170,0
Cours plus haut/ plus bas (en dinars)	87,550 / 63,970	80,800 / 52,600	77,000 / 58,500
Cours de clôture (en dinars)	73,000	74,990	63,010
Bénéfice par action (en dinars)	2,747	2,834	5,570
P.E.R	26,1	26,5	11,3
Dividende par action (en dinars)	2,000	2,000	
Capitalisation boursière (en MD)	1 241,0	1 274,8	1 071,2

6.2 Actions de communications financières effectuées

Conformément à sa stratégie de communication, la BIAT a continué en 2012 à communiquer avec ses actionnaires à travers la diffusion d'un numéro de la lettre à l'actionnaire en juin 2012.

De même, plusieurs séances one to one ont été organisées en 2012 avec des analystes, des gestionnaires de fonds, des agences de notation, etc.



7. AFFECTATION DES RESULTATS



7. AFFECTATION DES RESULTATS

7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Les produits nets, déduction faite de toutes les charges y compris amortissements et provisions constituent les bénéfices.

1/ Sur les bénéfices nets ainsi établis, il est d'abord prélevé :

a- toutes réserves légales que la Société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur;

b- toutes sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau;

c- un intérêt de 5 % du montant libéré et non amorti des actions sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur;

d- une somme de 10 % des bénéfices à attribuer à un fonds social ou à l'association amicale du personnel de la Banque.

2/ Le reliquat augmenté des reports bénéficiaires des exercices antérieurs sera affecté comme dividende supplémentaire.

7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

	Capital Social	Prime d'émission	Ré-serves légales	Ré-serves ordinaires	Autres réserves			Autres capitaux propres	Report	Résultat de la période	Total	
					Fonds social	Rés parti (1)	Rés exo (2)					
Capitaux Propres au 31/12/2010 avant affectation	170 000	141 760	17 000	42 966	46 882	11 762	3 150	108	33	23 523	47 506	504 689
Affectation AGO du 17/06/2011					4 751		27 022			-18 266	-13 506	
Dividendes											-34 000	-34 000
Transfert des Réserves				2 443			-2 443					
Capitaux Propres au 31/12/2010 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	45 409	51 633	9 319	30 172	108	33	5 257	-	470 689
Capitaux Propres au 31/12/2011 avant affectation	170 000	141 760	17 000	45 408	51 990	9 319	30 172	44	22	5 257	48 197	519 169
Affectation AGO du 29/06/2012					4 820		13 522			-4 144	-14 197	
Dividendes											-34 000	-34 000
Transfert des Réserves				3 171			-3 171					
Capitaux Propres au 31/12/2011 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	48 579	56 810	6 148	43 693	44	22	1 113		485 169
Capitaux Propres au 31/12/2012 avant affectation	170 000	141 760	17 000	48 579	57 228	6 148	43 693		15	1 113	94 696	580 232
Affectation AGO du 21/06/2013				13 000	9 470		30 005			-279	-52 196	
Dividendes											-42 500	-42 500
Transfert des Réserves				1 247			-1 247					
Capitaux Propres au 31/12/2012 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	62 826	66 698	4 901	73 698		15	834		537 732

(1) Réserves pour plus values sur cession de titres de participation

(2) Réserves pour réinvestissements exonérés

8. CONTRÔLE DES COMPTES



8. CONTRÔLE DES COMPTES

8.1 Activité du Comité Permanent d'Audit Interne concernant le contrôle des comptes

8.1.1 Rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne sur l'exercice 2012

En 2008, le Conseil d'Administration de la BIAT, conformément à la réglementation en vigueur, a institué un Comité Permanent d'Audit Interne, placé sous son autorité.

Ce Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; il a pour principales missions :

- de veiller à la cohérence des systèmes de mesures, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- d'examiner les états financiers avant leur présentation au Conseil ;
- de contrôler et de coordonner les activités des structures relevant du Contrôle Général.

Le Comité se compose de M. Tahar Sioud, en tant que président et de MM. Mokhtar Fakhfakh et Guido Ottolenghi en tant que membres administrateurs. Les réunions du Comité se sont déroulées avec la participation permanente de M. le Contrôleur Général et de M. le responsable de la Direction de l'Audit, structure chargée d'en assurer le secrétariat.

Le Comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice 2012.

Le Comité a examiné les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2011, ainsi que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2012, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes ; à cette occasion, le responsable du Département Finance et Comptabilité a présenté un rapport sur les résultats de la banque ; les membres du Comité ont enregistré avec satisfaction que la BIAT arrivait en tête des banques de la place en matière de PNB et de marché des changes; le Comité a également entendu les remarques et les commentaires des Commissaires aux Comptes, en particulier ceux relatifs à la constitution des provisions dites « collectives » et ce, en application de la circulaire BCT n° 2012-02 pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Le montant de la dotation constituée par la banque dans les états financiers définitifs de 2011 est de 24,7 MD, outre la réservation des agios des clients concernés par cette mesure, pour un montant de 4,7 Md.

Le Comité a également été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 et de l'article 20 du code des sociétés commerciales.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité de la banque de l'année 2011.

Dans le cadre de sa mission de contrôle des risques, le Comité a examiné plusieurs rapports traitant de la mesure et de la surveillance du risque de crédit, du risque de règlement et de marché, du risque opérationnel ainsi que du risque de taux et de liquidité.

Le Comité a par ailleurs validé une étude menée par la Direction de l'Audit portant sur les mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des bureaux de représentation à l'étranger ; il a également pris connaissance d'un rapport sur l'évaluation, la mesure et le suivi de la sécurité des moyens de paiement émis ou gérés.

Les membres du Comité ont pris connaissance des caractéristiques du plan de continuité d'activité, des étapes déjà réalisées et des actions à programmer.

Le Comité a évalué le système de contrôle interne; dans ce cadre il a examiné les rapports d'activité des structures dépendant du Contrôle Général ; en étudiant les résultats de leurs travaux, et plus particulièrement les dysfonctionnements relevés, le Comité s'est assuré que les plans d'action appropriés avaient bien été mis en place.

Dans ce cadre, le Comité a examiné et approuvé le programme des missions des structures relevant du Contrôle Général.

Le Comité a pu évaluer les résultats de l'inventaire physique des immobilisations et des stocks réalisé au 31/12/2011 par les services de la banque. Les écarts constatés n'ont touché que 0,4% du volume des immobilisations inventoriées et les provisions constatées à ce titre n'ont pas dépassé 13 md. Le Comité a également été informé des mesures arrêtées par le management afin d'améliorer le déroulement des prochains inventaires physiques des immobilisations de la banque.

Le Comité s'est également intéressé à l'état d'avancement de la mise en place des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes dans leur Lettre de Direction de l'exercice 2011 et a apprécié les efforts déployés par les services de la banque pour la régularisation des insuffisances relevées, ce qui a permis de réduire sensiblement leur nombre qui est passé de 151 en 2010 à 77 en 2011.

Enfin les membres du Comité ont examiné un rapport sur la situation de la liquidité de la banque, dans un contexte caractérisé par une tension accrue sur la liquidité du système bancaire, l'insuffisance du papier refinançable et le non respect par la majorité des banques du ratio de liquidité réglementaire de 100%. Le Comité a été attentif aux mesures proposées pour redresser la situation de la liquidité de la banque, dont notamment la récupération des dépôts à terme perdus au profit de la concurrence suite à la surenchère observée au niveau des taux de rémunération de ces ressources, la consolidation du trend d'évolution des dépôts en épargne ainsi que le renforcement des fonds propres de la banque.

Le Comité a également arrêté son calendrier des réunions pour l'année 2013 qui prévoit la tenue de six réunions conformément à sa Charte ainsi qu'aux dispositions de la Circulaire BCT relative aux règles de bonne gouvernance.

8.1.2 Examen des comptes financiers à fin décembre 2012:

Les états financiers définitifs relatif à l'exercice 2012 ont été examinés et validés en présence des Commissaires aux Comptes par le Comité Permanent d'Audit Interne du 02 mai 2013.

8.1.3 Proposition de renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes:

Le Comité Permanent d'Audit Interne, dans sa réunion du 12 février 2013, a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des travaux des Commissaires aux Comptes, observée au cours des exercices 2010 à 2012 et a proposé au Conseil d'Administration de soumettre à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2012 une résolution de renouvellement de leur mandat pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

9. BILAN SOCIAL



9. BILAN SOCIAL

9.1 Effectif

9.1.1 Evolution Générale

En 2012, la BIAT a procédé au recrutement de 133 personnes dont 100 enfants du personnel. Cette opération menée par un cabinet de recrutement externe s'est inscrite dans le cadre de la volonté de la BIAT de conforter la culture d'appartenance de ses collaborateurs.

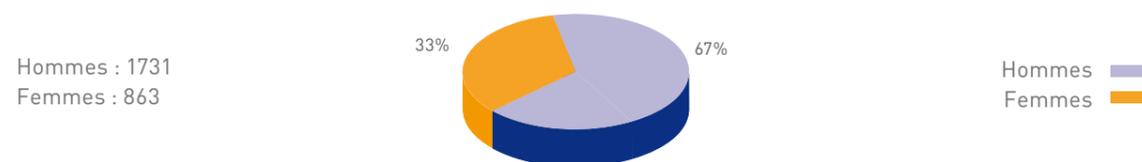
Plus généralement, la banque a recruté 698 personnes depuis l'an 2008, date de démarrage de son plan stratégique, ce qui représente un taux de renouvellement de 27 % de l'effectif (contre 23,5% en 2011). Sur la même période, l'effectif n'a augmenté que de 192 personnes pour s'établir à 2594 personnes au 31/12/2012 contre 2402 en 2008.

Il faut cependant souligner que l'effectif commercial a augmenté de 61% durant la période 2008-2012. Toutefois, bien que 60% des nouvelles ressources ont été affectées au Réseau Commercial, le ratio de productivité (Effectif / Agence) reste supérieur à la moyenne du secteur malgré son amélioration constante (16,3 personnes en 2012 contre 19,9 en 2008). Le passage au nouveau système d'information devrait apporter progressivement sa contribution dans les prochaines années.

9.1.2 Physionomie de l'effectif

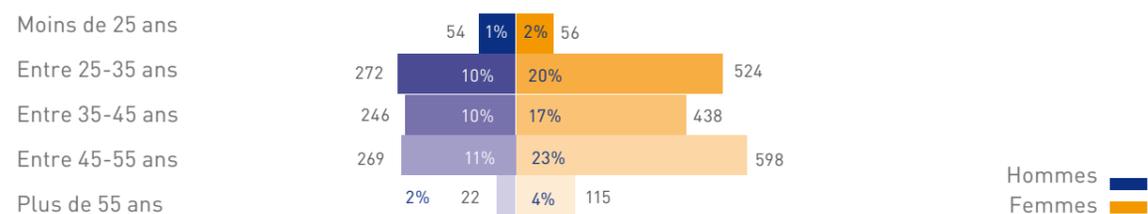
En 2012, la répartition Hommes-Femmes est respectivement de 67% et 33% (contre 68% et 32% en 2011).

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SEXE EN 2012



- L'âge moyen est de 41 ans contre 42 ans en 2008.
- L'ancienneté moyenne est de 15 ans contre 16,25 en 2008.

PYRAMIDE DES ÂGES EN 2012



9.1.3 Taux d'encadrement

TAUX D'ENCADREMENT 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution (2008/2011)
Cadres supérieurs	532	567	601	693	825	+ 55,1 %
Cadres	949	988	945	1029	994	4,7%
Total Cadres	1481	1555	1546	1722	1819	22,8%
Agents	921	901	839	842	775	-15,9 %
Total Effectif	2402	2456	2385	2564	2594	+ 8 %
Taux d'encadrement	61,6%	63,3%	64,9%	67,2%	70,1%	+8,5 point

Le taux d'encadrement a progressé de +8.5 points sur la période du plan stratégique 2008-2012 marquant la mutation qualitative de l'effectif en ligne avec une politique commerciale de proximité.

9.1.4 Activité Gestion des Stagiaires

La BIAT s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des étudiants, en accueillant, durant l'année 2012, 1525 étudiants de différentes disciplines (Ingénierie, Finance, Gestion, Economie, Statistiques, Commerce, etc.) pour des stages d'initiation ou de perfectionnement (71%) et pour des projets de fin d'études (29%).

En outre, les stagiaires représentent, pour la BIAT, un vivier de recrutement des meilleurs talents. A ce titre, des conventions de partenariat ont été signées, entre la BIAT et des centres de formation professionnelle pour assurer l'encadrement des meilleurs étudiants spécialisés dans le domaine bancaire.

	2011		2012			
	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total
Projets de Fin d'études	160	245	405	208	236	444
Stages d'initiation/perfectionnement	544	511	1055	654	427	1081
Total	704	756	1460	862	663	1525

Par ailleurs, deux actions ont été menées pour améliorer la gestion des stagiaires, notamment :

- La mise en place d'un outil d'évaluation des stagiaires pour identifier les meilleurs éléments.
- Elaboration d'un reporting mensuel pour le suivi de l'activité.

9.2 Formation

Les principales activités du CDC en 2012 sont :

- Intégration des nouvelles recrues en 2012.
- Accompagnement du Plan de Transformation (projets EC et EO).
- Confirmation de la certification du CDC ISO 9001.
- Complément de la formation T24.
- Formation commerciale pour la montée en compétence des commerciaux.
- Développement du système d'information documentaire.
- Lancement des mardis du CDC.
- Accompagnement des nouvelles ouvertures d'agences.

Par ailleurs, un accord de partenariat BIAT avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire à Paris a été signé. Cet accord a pour objectifs :

- Permettre au CDC de jouer son rôle d'accompagnement de la professionnalisation des salariés de la BIAT en structurant des parcours de développement professionnel intégrant les savoir-faire du CFPB ainsi que les spécificités de la BIAT (Double-labellisation des formations BIAT/CFPB).
- Implication systématique des lignes-métiers dans l'élaboration des projets de formation et progressivité de la démarche : préparation, pilote, évaluation, généralisation.
- Réflexions communes et échanges pédagogiques non seulement sur les programmes mais également l'animation, les formateurs, la pédagogie afin d'assurer un transfert des compétences.
- Renforcement des échanges et planification de formations couvrant les besoins de : management, risque, leasing, gestion de patrimoine....
- Un comité de suivi composé par un représentant du CFPB et du CDC établira un bilan d'activité du partenariat précisant les actions réalisées, l'état d'avancement des projets en cours et les projets futurs validé par les directions générales des partenaires.

En 2012, le CDC a lancé un projet E Learning avec une phase d'expérimentation sur le code déontologique de la Banque. Le CDC a développé aussi ses activités en termes d'information documentaire par la mise en place des actions suivantes:

- Diffusion de bulletins d'information documentaire: weekly news.
- Développement de l'intranet documentaire: mise à jour des sites documentaire du portail (Daily news – Bibliothèque).
- Lancement des « mardis du CDC » : cycles de conférences (thèmes d'actualités économiques et bancaires) tenus par des conférenciers externes et internes.
- Création du site « Les mardis du CDC »: mise à disposition des supports et comptes rendus de conférences.
- Organisation d'ateliers de lecture et présentation du logiciel documentaire au profit du personnel en formation au CDC.

Le Centre de Développement des Compétences de la BIAT reste le seul centre de formation certifié ISO 9001 dans le secteur bancaire.

9.3 Evaluation

L'évaluation annuelle est l'un des enjeux importants dans la gestion des ressources humaines à la BIAT. C'est un outil de gestion individuelle et collective qui, à travers le résultat d'évaluation des compétences et des performances, sert comme critère de promotion et permet d'identifier les souhaits d'évolution de carrière et de mobilité des collaborateurs.

En 2012, une formation, à la demande, en matière d'évaluation des compétences a été organisée au profit des managers pour une meilleure maîtrise du système d'évaluation annuelle. Cette action a été appuyée par un accompagnement sur terrain, lors du déroulement des entretiens annuels à travers une équipe de soutien RH.

9.4 Promotion des carrières et mobilité

En 2012, la promotion conventionnelle de grade a enregistré un taux de 89% contre 91% en 2011. En effet, des nouveaux critères de promotion ont été tenus en compte pour cette année afin de rationaliser les décisions.

Parmi ces nouveaux critères, nous citons :

- La planification d'ateliers avec les chefs hiérarchiques pour s'assurer de la cohérence des promotions
- Les promotions basées sur le mérite

9.4.1 Nominations et Mouvements de responsables de points de Vente

En 2012, un réaménagement de la structure organisationnelle du Pôle Banque de Détail a été établi à travers la création des régions et l'émergence de nouvelles zones, engendrant ainsi la promotion de 27 collaborateurs en Responsables de Point de Vente.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'action de rotation des Responsables de Point de Vente ayant plus de 5 ans dans le même Point de Vente entamée en 2008, 45 RPV ont été touchés par ce mouvement.

Suite à ces nouvelles nominations et mouvements de RPV, le taux de Turn Over s'est élevé à 45% (contre 12% en 2011).

	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Mouvements	18	10	28	5	45	106
Nouveaux Responsables d'Agences	15	19	17	13	27	91
Total (1)	33	29	45	18	72	197
Nombre d'Agences (2)	121	131	138	148	159	
Turn Over = (1) / (2)	27%	22%	33%	12%	45%	

9.4.2 Mobilité

La mobilité interne, pour la BIAT, est privilégiée avant tout recrutement externe. Ce principe est adopté dans un souci de susciter la motivation, l'engagement et l'enrichissement du parcours professionnel des collaborateurs. Depuis 2010, la mobilité des collaborateurs à la BIAT est facilitée par un accès dédié aux opportunités internes via la Bourse Interne d'Emploi. En 2012, 501 collaborateurs ont changé de poste contre 271 en 2011.

MOBILITÉ 2010-2012

	2010	2011	2012
Centraux-Centraux	195	91	243
Centraux-Réseau	60	28	29
Réseau-Réseau	138	143	217
Réseau-Centraux	33	9	12
Total	426	271	501
Turn Over %	17,8%	10,6%	19,3%

Au cours des trois dernières années, la mobilité a touché toutes les entités de la banque avec un taux de mobilité moyenne (mobilité moyenne /effectif moyen) avoisinant 16%. Ce taux tendra à s'améliorer à partir de la prochaine année dans le cadre de la mise en œuvre d'un important chantier des plans de carrière pour les cadres des Services Centraux afin de développer davantage la mobilité fonctionnelle et assurer la relève.

9.5 Projet Ressources Humaines

Le développement et la mobilisation du capital humain de la BIAT ainsi que la modernisation des pratiques de la banque en matière de gestion des Ressources Humaines représentent pour la BIAT l'une des priorités majeures de son plan stratégique « Horizon 2015 ». A ce titre, l'année 2012 a été marquée par le lancement du projet RH qui vise à améliorer la gestion des ressources humaines et à promouvoir une culture BIAT dont se nourrira l'engagement de la banque. Suite à un dépouillement d'offres, un cabinet international accompagnera la banque dans ce projet.

9.6 Rémunération

Dans le cadre du développement de son système de gestion des ressources humaines, la BIAT s'est engagée dans la promotion d'une nouvelle culture d'entreprise tendant à adopter une politique de rémunération conforme au modèle de la banque universelle prenant en considération les critères de compétence et de performance.

A cet effet un nouveau système d'indemnités de fonction répondant à cette nouvelle politique a été élaboré et mis en place.

9.7 Social

Dans le cadre de la consolidation des acquis sociaux du personnel de la Banque, la BIAT a conclu, en accord avec la représentation syndicale de base, un Contrat d'assurance sur la vie « AFEK » avec la Compagnie « Assurance BIAT ». Le contrat offre au personnel de la BIAT l'avantage de bénéficier, au même titre que leurs descendants, d'un capital ou d'une rente viagère à l'âge terme (date de mise à la retraite), et ce à travers le paiement d'une cotisation annuelle répartie entre la banque et l'adhérent.

En outre, l'année 2012 a été marquée par la création de l'Association des Retraités de la BIAT. Cette Association ambitionne de préserver - tout en les consolidant - les liens entre les employés de la BIAT à la retraite et leurs confrères actifs, et ce, à travers l'organisation d'activités et d'événements Socio culturels. A ce titre, des assemblées d'information à Tunis, au Cap Bon, au Sahel et à Sfax ont été tenues à l'intention des collègues retraités, dont le nombre d'adhérents a atteint 150 membres en 2012.

9.8 Actions de citoyenneté

La BIAT a organisé une exposition et vente des articles et créations artisanaux produits dans le cadre de projets sociaux et financés par la Fondation Essalem dans le hall du siège du 5 à 9 Novembre.

La Fondation Essalem est une ONG tunisienne cofondée par la BIAT et la congrégation des Sœurs de Notre Dame de Sion. Son objectif principal est d'aider les jeunes à l'intégration au monde du travail.

Cette aide se traduit par un soutien dans une formation technique ou scolaire, soit via l'achat d'outillage et de matières premières nécessaires au démarrage de leurs micro-entreprises.

10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE



10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

10.1 Environnement du Contrôle Interne

10.1.1 Organisation Générale du Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne à la BIAT est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les deux premiers niveaux de contrôle sont assurés concrètement par les opérationnels eux mêmes, les responsables hiérarchiques et les unités opérationnelles indépendantes.

Le troisième niveau est du ressort des entités relevant du Contrôle Général et est exercé aussi bien de manière permanente que périodique.

Le premier niveau de contrôle

Le premier niveau du Contrôle est du ressort des opérationnels qui assurent, dans le cadre de leurs activités, une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent se traduisant par des autocontrôles, ainsi que des contrôles croisés et hiérarchiques. Les opérationnels disposent aussi de systèmes et d'outils informatiques qui assurent des contrôles automatiques et génèrent des états d'alerte, de conformité et de reporting.

Le deuxième niveau de contrôle

Le deuxième niveau du Contrôle Permanent relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence.

Le troisième niveau de contrôle

Le troisième niveau de contrôle est assuré par des structures indépendantes relevant du Département du Contrôle Général. Leur intervention se fait suivant un programme de missions validé préalablement par le Comité de Contrôle (Direction Générale) et par le Comité Permanent d'Audit Interne (Conseil d'Administration).

Ce niveau de contrôle est scindé en deux dispositifs distincts, à savoir :

Le Contrôle Permanent : Il est assuré par la Direction du Contrôle Permanent et la Direction Conformité et Lutte Anti-blanchiment.

Le Contrôle Permanent a notamment pour but de détecter de manière précoce les risques encourus, d'assurer de manière continue des contrôles distants et sur sites par le biais d'équipes dédiées et de fournir un reporting régulier sur les incidents et les insuffisances relevés, la qualité des contrôles exercés et les actions d'amélioration à réaliser.

Le Contrôle Périodique : assuré par la Direction de l'Inspection et la Direction de l'Audit.

10.1.2 Organisation de l'Audit

L'Audit vise principalement à garantir le respect des textes juridiques et réglementaires, à renforcer le dispositif de contrôle existant en appréciant les autres niveaux de contrôle et à améliorer l'organisation générale et l'efficacité des procédures et des contrôles, en présentant des recommandations permettant de remédier aux insuffisances décelées. Ses travaux couvrent aussi bien les agences et services de la banque, que les filiales qu'elle contrôle de façon exclusive. Les modalités d'intervention de la Direction de l'Audit sont régies par une Charte d'Audit qui définit les rôles et les missions des différentes unités ou acteurs de la banque en matière de contrôle et d'audit, ainsi que les règles et les principes à suivre par les auditeurs et les audités, notamment dans les rapports qu'ils entretiennent pour remplir les missions qui leurs sont dévolues.

Le programme de travail de la Direction de l'Audit est arrêté annuellement et soumis pour approbation à la Direction Générale (Comité de Contrôle) et au Comité Permanent d'Audit Interne. Les résultats de ses travaux sont communiqués périodiquement à ces deux instances.

Conformément aux exigences de la Circulaire de la BCT n° 2011-06 en matière de bonne gouvernance, une nouvelle charte du Comité Permanent d'Audit Interne a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque. Ainsi, le Comité a vu ses attributions modifiées conformément à la Circulaire, et le nombre de ses réunions passer de quatre à six annuellement.

L'année 2012 a également connu la mise en place du Lot 1 du nouveau système d'information T24 au niveau des agences. Ce système a permis d'intégrer un ensemble de contrôles automatisés lors de l'exécution des opérations. Il a permis également l'institution des notions de « validation » ou « autorisation » par des personnes habilitées distinctes de celles ayant initié les opérations, ce qui permet de répondre parfaitement aux exigences d'un système de contrôle interne performant en assurant une séparation entre les fonctions incompatibles d'exécution, d'enregistrement et de contrôle. Aussi, les modalités d'intervention des structures de contrôle de troisième niveau se sont adaptées au nouveau système, pour tenir compte au nouvel environnement créé par T24, par la mise en place de nouveaux contrôles, la suppression de contrôles devenus sans objet ainsi que l'exploitation de la richesse de la piste d'audit offerte par T24.

10.2 Gestion des risques

Rattaché à la direction générale et indépendant des pôles métier, le département risques est en charge de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnel.

10.2.1 Gestion du risque crédit

En respectant les bonnes pratiques dans la gestion du risque de crédit, une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit est imposée, où le département risques effectue une analyse contradictoire des dossiers de crédit avant leur présentation au comité compétent.

Le département risques a aussi un rôle en amont et en aval du processus avec d'une part l'élaboration de la politique de crédit et le développement des outils d'évaluation et de maîtrise des risques et d'autre part le reporting interne et réglementaire sur les performances en termes de risque de crédit.

Pour l'année 2012, la maîtrise des risques est restée au cœur des préoccupations de la banque, dans un contexte économique difficile et peu liquide où la Banque Centrale a durci les normes de division des risques avec la circulaire 2012-09.

Aussi, la prise en compte des impacts futurs a aussi été renforcée par la systématisation du provisionnement collectif des créances courantes classées 0 et 1.

En amont, les outils d'aide à la décision en matière d'octroi de crédit tels que la notation des entreprises et l'application d'étude de crédit, ont fait de nouveau l'objet d'améliorations et sont actuellement largement utilisés par tous les intervenants du processus. Ils sont considérés actuellement comme des éléments incontournables de la prise de décision. Dans le même cadre, une nouvelle application de gestion des garanties a été développée en 2012 et lancée début 2013 pour améliorer le suivi de la mise en place des garanties liées aux dossiers de crédits. Cette application constitue la première étape pour une meilleure estimation du risque de transaction.

En aval, de nouveaux indicateurs de performance en termes de risque de crédit ont été développés et intégrés dans les tableaux de bord mensuels.

Dans un autre registre, le système de gestion sociale et environnementale « SEMS » conçu et développé entre 2011 et 2012 a été officiellement lancé en 2012 après la formation des collaborateurs concernés. Le SEMS est un système interne de la banque qui permet de prendre en considération les risques sociaux et environnementaux des projets d'investissement financés ou à financer par la banque. L'objectif premier étant de sensibiliser le client à ce type de risques, de le guider et de l'assister pour y remédier.

Le système permet ainsi à la banque de mieux maîtriser le risque global du client mais aussi de développer de nouvelles opportunités d'affaire et d'affirmer son engagement citoyen.

10.2.2 Gestion du risque marché

La direction du risque de marché a été dotée de ressources en septembre 2012 ce qui lui a permis d'améliorer les mécanismes de suivi et de pilotage des activités du marché de change et du marché monétaire dinars et devises, notamment à travers la mesure, l'analyse et le contrôle quotidien des risques sur ces marchés, le suivi quotidien des limites et le développement des outils de suivi, d'analyse et d'optimisation mais aussi à travers la mise en place des reporting d'analyses de PnL et du couple rentabilité/risque sur l'activité de change. Ce reporting couvrira, courant 2013, les autres activités de marché.

En amont, l'accent a été mis sur la validation des modèles de valorisation (pricers, outils d'aide à la décision Front), l'élaboration d'une base de données regroupant toutes les données relatives aux contreparties banques pour les opérations de commerce extérieur et de change ainsi que du marché monétaire dinars et devises et sur le développement d'un outil d'aide à la décision sur les prises de risques relatives aux engagements de la banque sur les contreparties banques (limites / rating...) qui sera finalisé à l'horizon 2013.

L'analyse des besoins en termes de systèmes d'information et la gouvernance font partie des principaux chantiers démarrés en 2013.

Cette dernière nécessitera la mise en place de deux entités :

- Une entité opérationnelle qui prendra en charge l'activité de change, de trésorerie et de fixed income.
- Une entité transverse qui prendra en charge la réalisation des reportings consolidés, la veille technologique et l'analyse des risques de taux et de liquidité de la banque.

10.2.3 Gestion du risque opérationnel

Le projet risque opérationnel s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Horizon 2015 » élaboré en 2012 et lancé en début 2013.

Les principales étapes du projet sont :

- La communication et la sensibilisation sur les Risques Opérationnels
- La mise en œuvre et l'utilisation par les différents métiers de la banque des outillages du dispositif risque opérationnel à savoir ;
 - la cartographie des risques des activités et processus clés
 - la base de données de collecte des incidents pour la constitution d'un historique fiable des incidents de risque opérationnel

- La définition d'une politique générale, d'un système de gouvernance et des processus de gestion adéquats notamment en matière de pilotage et de collectes des incidents
- L'identification, l'analyse et l'atténuation des risques opérationnels majeurs

Des travaux sont concrètement lancés depuis fin 2012 à savoir :

- La conception d'une méthodologie et d'un processus de gestion du risque opérationnel ;
- Le lancement d'une action de communication comprenant la définition du risque opérationnel, les exigences réglementaires et les principaux volets de la démarche d'implémentation du dispositif de gestion ;
- Le recensement des activités et des macro-processus clés de la banque ;
- Le lancement des travaux de cartographie des risques ;
- Le lancement de la conception d'une base de données de gestion des risques opérationnels et de collecte des incidents.

10.2.4 Gestion Actif-Passif

Le dispositif de gestion Actif-Passif (ALM) fait partie intégrante du dispositif global de gestion des risques et interagit avec l'ensemble de ses composantes dans un objectif de maîtrise adéquate de l'exposition aux différents risques bancaires.

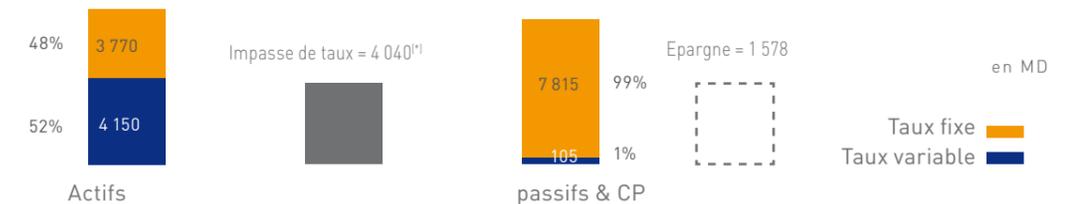
La BIAT mesure ses risques de liquidité et de taux. L'impact d'une variation de taux sur sa marge en intérêts est estimé et des chocs de taux de 200 points de base ou simulations de crise sont également effectués conformément aux exigences du Comité de Bâle pour le contrôle bancaire.

Ainsi la BIAT a un dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, la BIAT se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire 2006-19 du 28 novembre 2006 relative au contrôle interne.

D'autre part, et dans le cadre du plan « Horizon 2015 », un projet « pilotage du bilan » a été prévu et dont l'objectif serait de formaliser la problématique ALM au sein de la banque, de définir le périmètre fonctionnel de la fonction ALM et d'entamer la réflexion concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié.

Au 31-12-2012 les emplois et ressources de la banque sont répartis comme suit en fonction de la vision (ALM) :

- 99% du passif est constitué de ressources à taux fixe (97% à fin 2011) et 1% de ressources à taux variable (3% à fin 2010) ; cette structure est liée à la migration de l'épargne des ressources à taux variable aux ressources à taux fixe suite à la décision de la BCT en 2011 de fixer la rémunération de l'épargne (TRE) à 2% (désormais fixée à 2.75%).
- 48% de l'actif est formé d'emplois à taux fixe et 52% d'emplois à taux variable (Versus 46% pour les emplois à taux fixe et 54% pour les emplois à taux variable à fin 2011).



Au 31-12-2012 le ratio de liquidité réglementaire est de 92% (88% à fin 2011). A l'instar des autres banques, le ratio de liquidité de la BIAT reflète la baisse enregistrée au niveau des dépôts et le recours permanent de la banque au refinancement auprès de la BCT depuis 2011. Néanmoins une amélioration relative a été observée durant le dernier trimestre 2012 au niveau de la liquidité, ce qui a rejailli positivement sur le ratio réglementaire (amélioration de 4%).

بنك تونس العربي الدولي

BIAT

BIAT

11. METIERS DE LA BANQUE



BIAT

11. METIERS DE LA BANQUE

11.1 Pôle Banque de détail

11.1.1 Mission et organisation

Le Pôle Banque de détail, sert principalement la Clientèle des Particuliers, Professionnels TRE et PME à travers un réseau de 159 points de vente.

Il fournit également à travers le réseau de points de vente un support opérationnel aux deux autres pôles de la Banque (Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels, Pôle Banque de Financement et d'Investissement)

Outre sa mission principale de développement de l'activité sur les marchés et clientèles cibles cités plus haut (mobilisation des ressources, octroi de crédits, équipement clientèle en produits,...), les principales réalisations du pôle en 2012 ont été les suivantes :

11.1.2 Principales actions du Pôle Banque de détail en 2012

La Banque de détail a connu en 2012 dans la continuité des performances enregistrées lors des deux exercices précédents, un développement significatif de son activité.

Les objectifs sur ses principaux agrégats ont été atteints avec notamment une évolution à deux chiffres du capital client (+12%), du nombre de comptes ouverts (12%) et de l'équipement en produits divers (+14%).

Ces résultats ont été réalisés grâce à la poursuite de la stratégie de :

Perfectionnement du dispositif commercial de la Banque

- **Déploiement de la nouvelle organisation du Pôle Banque De Détail**

Et ce afin d'adapter les structures du Pôle à l'évolution du nombre de points de vente, de continuer les efforts d'amélioration de notre efficacité commerciale à travers le développement de notre capital client et l'équipement de notre clientèle sur nos marchés stratégiques et de renforcer notre maîtrise des risques dans un contexte économique difficile.

- **Projet efficacité – commerciale**

- Accompagnement des agences pilotes : Poursuite de la généralisation de la nouvelle organisation commerciale sur les Points de vente : 50 agences pilotes suivies en 2012
- Montée en compétence des commerciaux : Conception et déploiement d'un nouveau dispositif de la formation aux pratiques commerciales (Près de 200 commerciaux formés).

Actions de support Marketing & Commercial au Réseau

- **Enrichissement & Aménagement de l'Offre de produits & services**
 - Réaménagement du CREDIAUTO
 - Lancement du service de transfert d'argent via mobile « mdinar »
- **Développement du portefeuille Conventions**
 - Par la signature de 25 nouvelles conventions
- **Lancement de 5 Campagnes promotionnelles :**
 - Campagne Jeunes Diplômés Actifs JDA
 - Campagne TRE
 - Concours Epargne
 - Campagne Carte Platinum
 - Campagne Western Union « Rentrée scolaire »
- **Actions commerciales et Animation terrain**
 - Organisation de Challenges & Incentives :
 - Challenge Conquête / Equipement
 - Challenge TRE 2012
 - Challenge Dépôts à Terme 2012
 - Challenge Pack SILVER 2012
 - Foires et salons : 15 actions réalisées totalisant 47 jours d'animation terrain

Développement et modernisation de notre Réseau de Points de vente :

- Ouverture de 11 nouvelles agences
- Réaménagement / Extension de 14 agences
- Consolidation de la part des commerciaux dans l'effectif du Réseau à 32% en 2012.

11.2 Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels

11.2.1 Mission et organisation

Le Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels a une double mission :

- La gestion active d'un portefeuille de groupes et de grandes entreprises en développant :
 - Une relation globale et de qualité avec une cible de clientèle;
 - La part de la BIAT dans le financement des groupes et des grandes entreprises.
- La valorisation du portefeuille clients, en liaison avec les autres lignes métiers (développement du Cross-Selling)
 - Cibler les entreprises qui présentent un meilleur potentiel en développant l'image de banquier conseil «apporteur de solutions globales».
 - Détecter les opportunités d'affaires et accompagner la mise en place des opérations en partenariat avec les spécialistes produits.

11.2.2 Principales actions du Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels en 2012

En 2012, le Pôle Grandes Entreprises et Institutionnels a mené avec succès deux opérations de syndication de dette d'acquisition pour le compte d'un Groupe d'Affaires dans le cadre de son développement en Tunisie.

La BIAT a mené le dossier avec succès et son rôle a consisté à :

- Valider avec les conseillers financiers du Client le montage financier, le business plan et la structuration de la dette d'acquisition,
- Sécuriser le montage juridique avec nos conseillers (contrats de prêts, pactes d'actionnaires, acte de cessions, garanties...),
- Présenter l'opportunité de financement aux premiers responsables des banques de la place,
- Négocier pour le compte des banques les conditions de taux, de garanties et les engagements particuliers «covenants» insérés au contrat,
- Assurer l'instruction et le montage du dossier de crédit pour le compte des banques ainsi que la réalisation de la transaction de cession,

Cette opération a permis à la BIAT de :

- mener, pour la 1ère fois, une importante opération de syndication
- développer une image de « Banquier conseil » auprès de la clientèle GE,
- consolider sa position de banque leader.

11.3 Pôle Banque de Financement et d'Investissement

11.3.1 Mission et organisation

Les métiers de la Banque de Financement & d'Investissement s'articulent autour des activités de marchés de capitaux, de « Corporate Finance » et « Capital Investissement ». La logique de développement de ces activités conjugue une approche d'amélioration de la rentabilité des opérations et de maîtrise des risques. Le pôle BFI a adopté une stratégie de croissance qui combine les éléments suivants :

- La diversification des produits et services offerts à la clientèle ;
- La consolidation de la position de la banque sur les marchés de capitaux par le renforcement des outils et des processus ;
- Le développement du portefeuille-clients à travers une approche coordonnée avec les autres pôles.

11.3.2 Principales actions en 2012

Parmi les actions réalisées en 2012, on relève :

- Le développement continu des activités en synergie avec les différents pôles de la banque ;
- Renforcement et mise en place de structures et d'outils d'aide à la décision et de gestion des risques ;
- Elaboration des nouveaux tableaux de bord de pilotage de l'activité ;
- Formalisation progressive des procédures et amélioration des outils informatiques en place ;
- Le développement de l'activité dépositaire de plusieurs OPC et la signature de nouvelles conventions de Sub-Custody ;

- Le renforcement des relations avec les correspondants de la banque à travers l'intensification des échanges et le développement de nouvelles relations avec une gestion optimale des flux ;
- Mise en place et renforcement de la structure dédiée à l'accompagnement des investisseurs étrangers ;
- Le renforcement progressif de la mise en place de la structure Middle-Office pour assurer un meilleur suivi des risques et des réalisations au niveau des activités de marché ;
- La mise en place d'une nouvelle structure pour le développement et le soutien aux activités de marché et avancement de la réflexion sur la stratégie de développement sur ces activités ;
- L'élaboration avec le Département Risques d'un plan de mise en place de l'entité Risques de marchés et particulièrement les processus à suivre et les reporting à générer ;
- La coordination d'un travail ayant impliqué toutes les entités de la banque concernant l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour la période 2012-2015.

11.4 Communication externe / interne :

La BIAT a poursuivi en 2012, auprès de sa clientèle et du public en général, la promotion de ses produits et services ainsi que la consolidation de son image de marque et de sa notoriété.

Les actions de communication menées dans ce cadre ont été multiples et variées : les campagnes publicitaires multicanaux à l'occasion du lancement de nouveaux produits/services ont accompagné des actions ciblées de sponsoring permettant à la BIAT d'être présente dans les grands événements nationaux et internationaux organisés en Tunisie qu'ils soient économiques ou sportifs ou autres. On peut en citer à titre indicatif les forums de « Réalités », de « l'Economiste Maghrébin » et de l'ATUGE ou les Journées de l'Entreprise de l'ACE, la 4^{ème} édition du semi marathon de la ville de la Marsa « Les Foulées du mégara », etc.

Outre les campagnes de communication autour des nouvelles ouvertures d'agences, la BIAT a également poursuivi en 2012 la publication de la « Lettre à l'actionnaire », un support qui fournit aux Actionnaires des informations actualisées sur la vie et sur les réalisations de la Banque.

Au niveau interne, les actions de communication menées en 2012 ont été axées essentiellement sur l'accompagnement du lancement du nouveau Plan Stratégique 2013-2015 avec le souci majeur d'assurer pleine implication et adhésion totale du personnel aux choix stratégiques fixés dans le cadre de ce plan.

A titre indicatif le nom « Horizon 2015 » ainsi que le slogan rassembleur : « Agissons ensemble pour ouvrir de nouveaux horizons » attribués à ce plan ont émané des employés de la banque à la faveur d'un concours interne organisé à cet effet.

S'inscrivent également dans le même contexte, l'organisation du séminaire annuel de la Banque (700 participants) ainsi que la publication de 2 numéros du journal interne « BIATéchos ».

Parallèlement, la BIAT a poursuivi l'organisation d'événements et d'actions visant le renforcement du sentiment d'appartenance tels que les cérémonies de départs à la retraite, la célébration de la journée du savoir à l'intention des enfants des employés, etc.

Autre action et non des moindres, traduisant cette fois l'esprit de solidarité et de citoyenneté qui anime la BIAT, l'exposition / vente organisée en novembre 2012 au hall du Siège social en collaboration avec la Fondation Essalem - une ONG Tunisienne cofondée en 1982 par la BIAT et la Congrégation des Sœurs de Notre Dame de Sion et ayant pour objectif l'aide des jeunes à l'intégration au monde du travail - via l'achat d'outillage et de matières premières nécessaires au démarrage de leurs micro-entreprises.

Ce fût l'occasion pour les Biatistes, fidèles à leur générosité, de participer massivement à cette action.



BIAT
CHANGE

BIAT
CHANGE
WESTERN UNION

BIAT

بنك تونس العربي الدولي

BIAT

12. ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2012

12. États financiers individuels 2012

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 28 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 7.918.019 mD et un bénéfice net de 94.696 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

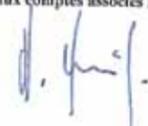
Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

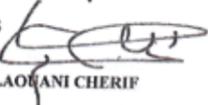
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes


Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Ahmed BELAIFA 


ECC MAZARS 
Mohamed AB ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

1- LA BIAT a signé courant 2012 avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement, à l'adhérent lui-même ou à ses descendants, d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

La prime d'assurance est payable, par la BIAT, annuellement selon les échéances convenues.

Cette prime est calculée en fonction de l'âge de l'adhérent, de la durée d'adhésion et du capital assuré pour chaque adhérent.

Par ailleurs, la contribution des salariés adhérents est fixée en fonction de leur grade. Elle est déterminée comme suit :

Catégorie ou grade du salarié	Contribution de l'adhérent
D'agent de service à chef de section hors classe	15%
De rédacteur à chef de service principal	20%
De fondé de pouvoir à directeur	25%

D'autre part, les salariés admis à l'adhésion à ce contrat sont déterminés comme suit :

- Pour l'année 2012, seuls les employés en activité dont l'âge est supérieur à 50 ans au 31/12/2011, avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans,
- Pour l'année 2013, seuls les employés en activité dont l'âge est supérieur à 40 ans au 31/12/2012 avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans,
- Pour l'année 2014, toute la population au 01/01/2014 ayant une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans.

La charge relative à la cotisation patronale de l'assurance vie, et inscrite en résultat au titre de l'exercice 2012 s'est élevée à 1.425 mD.

2- La BIAT a conclu avec la société « CIAR » une convention de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse. La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de deux mille quatre cent soixante sept dinars cinq cent millimes HTVA (TND: 2.467,500 HTVA), payable trimestriellement et d'avance, (Soit TND: 616,875 HTVA par trimestre).

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3ème année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 823 dinars HTVA.

3- La BIAT a été approchée en date du 03 décembre 2012 par la Société «BIAT Capital Risque» pour lui confier une mission d'assistance aux travaux d'ordre administratif, comptable et financier. Toutefois, et étant donné que cette mission est réalisée en partie en 2012 en se limitant principalement aux prestations d'ordre administratif et à l'arrêté des états financiers annuels de l'exercice 2012, il a été convenu que la rémunération sera fixée au titre de 2012 à un montant HT de (5.000 dinars).

La BIAT a accepté la mission qui lui a été confiée par cette filiale et s'est engagée à effectuer les prestations convenues entre les deux parties.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2012.

4- Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin de concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 01 juillet 2012, pour la doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contre partie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnels) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

La charge relative à cette mise à disposition pour le reste de l'année 2012 est fixée à 23.041 dinars HTVA.

5- Dans le cadre de son activité de recouvrement des créances bancaires pour son propre compte, la CIAR a conclu en date du 31 décembre 2012, une convention d'achat de créances bancaires auprès de la BIAT pour un volume de créances totalement provisionnées de 34.014 mD et pour un prix de cession global de 1,3 million de dinars.

La CIAR a déjà réglé un montant de 1 million de dinars. Pour des raisons de décalage de trésorerie, la CIAR a demandé le règlement du reliquat, soit 0,3 MD, en Juin 2013.

Ces conventions ont été autorisées à posteriori par le conseil d'administration réuni le 13 mars 2013.

6- La BIAT a cédé en bourse le 26 janvier 2012, au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE, une action «SICAF BIAT» suite au fait que le nombre d'actionnaires est descendu sous le minimum légal, et ce suite à la fin du contrat de portage conclu entre la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE et portant sur la rétrocession de 30.000 actions détenues dans le capital de la SICAF BIAT.

Le prix de cession a été fixé d'un commun accord entre les parties à la valeur nominale de ladite action « SICAF BIAT » soit de 100 DT.

7- La BIAT a conclu, en date du 10 septembre 2012, avec la «BIAT CAPITAL», trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant aux Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP», «BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP » et «BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP» et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits Fonds.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, et en contre partie de leurs services de distribution, la BIAT CAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ces Fonds Communs de Placement en Valeurs Mobilières et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 1.850 dinars HTVA.

Ces conventions sont conclues pour une période d'une année, à partir de leur signature par les deux parties et seront renouvelées par tacite reconduction.

- 8- La BIAT a confié à la «BIAT CAPITAL RISQUE» en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds régional d'un montant global de cinq millions de dinars (5.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

- 9- La BIAT a confié à la «BIAT CAPITAL RISQUE» (ex SICAR AVENIR) en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds industrie d'un montant global de cinq millions et cinq cent milles dinars (5.500 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Ces conventions ont été autorisées à posteriori par le conseil d'administration réuni le 03 mai 2013.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et moyennant des modifications durant 2012 :

Nous vous informons que certaines conventions antérieurement conclues ont été modifiées durant 2012 :

- 1- La BIAT a conclu avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux d'une superficie de 555 m² nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, ainsi que quatre places de parking situées au sous sol et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.
- Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.
- Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 368 m² au lieu de 555 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 55.200 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 68.985 dinars HTVA.

- 2- La BIAT a mis à la disposition de la SOPIAT courant 2010, un ensemble de locaux, (sept bureaux sis au 1^{er} étage d'une superficie totale de 315 m²) du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le boulevard principal les berges du Lac Tunis, pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011 renouvelable par tacite reconduction. La location est consentie pour un loyer annuel de 47.250 dinars HTVA payables trimestriellement et d'avance.

En 2011, moyennant un premier avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 147 m² au lieu de 315 m² et le loyer revu par conséquent à 22.050 dinars HTVA (à partir de Juillet 2011).

En 2012, moyennant un second avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la hausse à 187 m² au lieu de 147 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 28.050 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 27.353 dinars HTVA.

- 3- La BIAT a loué à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» courant 2011, pour usage administratif, trois bureaux situés à l'aile droite du premier étage et deux bureaux situés à l'aile droite du deuxième étage d'une superficie globale de 222 m², y compris les parties communes ainsi que deux places de parking situées au sous sol, faisant partie du bâtiment situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis.
- Le loyer annuel est de 33.300 dinars Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit 8.325 dinars HTVA par trimestre. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 Juillet 2011 et arrivant à échéance le 30 Juin 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Moyennant un avenant au contrat de location conclu courant 2012, la superficie louée a été ramenée à la hausse à 316 m² au lieu de 222 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 47.400 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 42.700 dinars HTVA.

Ces avenants ont été autorisés par le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2012.

C/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- 1- La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de quatorze millions deux cent cinquante milles (14.250.000) dinars, libéré en totalité.
- Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.
- En contre partie, la société BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.
- Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2009.

- 2- La BIAT a conclu, en date du 24 Novembre 2006, avec la société «BIAT ASSETS MANAGEMENT», une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS» et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par le fonds à la BIAT au titre des frais de distribution.

Cette convention est conclue pour une période de cinq ans, à partir de sa signature par les deux parties et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle a fait l'objet d'un avenant en date du 23 Avril 2009, qui prévoit que la société de gestion est habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser pour le compte du «FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS» et ce, sous réserve de l'accord écrit de celle-ci qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les

frais de logistique nécessaire pour le fonctionnement du fonds ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition. Ledit fonds sera domicilié dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 941 DT.

- 3- La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de trois millions (3.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contre partie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds, une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 4- La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société «CIAR» un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

Les produits de location inscrits au résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 49.967 dinars HTVA.

- 5- La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la «SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 11.951 dinars HTVA.

- 6- La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres «SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

- 7- La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » (organisation et services informatiques) en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2012, s'élève à 27.007 DT HTVA.

- 8- La BIAT a conclu avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location conclu le 26 septembre 2011 et autorisé par le conseil d'administration du 14 décembre 2011, la superficie louée a été ramenée à 420 m² au lieu de 473 m², le loyer a été par conséquent revu à la baisse et est de 63.000 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 66.211 dinars HTVA.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

- 9- La BIAT a donné en location, le 30 août 2010, à la société « Orange Tunisie SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1er Avril 2010 et arrivant à échéance le 31 Mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille cinq cent soixante sept dinars hors taxe (2.567 dinars HTVA). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location. La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 33.557 dinars HTVA.

- 10- La BIAT et la société « SICAV TRESOR » ont conclu une convention de dépôt à la date du 1er Avril 2010 au terme de laquelle, la BIAT assure la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.

Pour ses prestations, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,35% TTC, de l'actif net de la SICAV TRESOR. Cette rémunération décomptée quotidiennement sera réglée mensuellement à terme échu.

Les produits de l'exercice 2012 se sont élevés à 2.508 mD HTVA.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 15 Décembre 2010.

- 11- La BIAT a donné en location, le 24 décembre 2010, à la société « Orange Tunisie SA », avec laquelle votre Banque a des administrateurs communs à la clôture de l'exercice 2010, la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille six cent quarante trois dinars sept cent cinquante millimes hors taxe, par mois (2.643,750 dinars HTVA). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 33.450 dinars HTVA.

- 12- La BIAT a confié courant 2010 à la société «BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

La modification de mai 2011 a porté sur la destination du fonds ainsi que sa rémunération:

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Destination du fonds:

- des prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises tel que définis par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- à intervenir, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

13-La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT;
- La société SGP;
- La société TAAMIR;
- La société OSI;
- La société SALLOUM.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 Dinars HTVA (par Société).

Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque;

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction au cas où ils sont facturés et majorés de 10% ;
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année, et ce à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Compte tenu de l'arrêt d'activité des sociétés OSI et SALLOUM, les conventions conclues avec ces sociétés n'entrent en vigueur qu'à partir de la date de reprise de leurs activités.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 74.164 dinars HTVA.

14-La BIAT a conclu en date du 19 août 2011, avec la CIAT «Campanie Internationale Arabe de Tunisie» une convention de mise à disposition d'un bureau d'une superficie de 24m² sis au 4ème étage du siège social ainsi que la totalité des équipements, mobiliers et matériels existants.

En contrepartie de cette mise à disposition, la banque reçoit un montant annuel de 7.200 dinars HTVA payable trimestriellement. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année à partir de la 3ème année de mise à disposition.

Cette convention entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 7.200 dinars HTVA.

15-La BIAT donne courant 2011, en location à la société «BIAT CAPITAL», qui accepte, pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2ème année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 59.949 dinars HTVA.

16-La BIAT a confié courant 2011, à la «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de six millions de dinars (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

17-La BIAT a confié en date du 28 décembre 2012, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds géré d'un montant global de six millions de dinars (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2011.

18-La filiale «Assurance BIAT» a conclu avec la BIAT un contrat de sous location en vertu duquel elle met à sa disposition un local dénommé «Commercial 2» ayant une superficie totale de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II-Tunis, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS », et ce en moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1er janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6.042 dinars HTVA ;
- 137,5 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1er Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19.937 dinars HTVA ;
- 147,5 dinars HTVA par m² pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21.387 dinars HTVA.

Par un avenant conclu en date du 01 janvier 2010, une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1er Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1er Janvier 2010 et arrivant à échéance le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 22.100 dinars HTVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mai 2012

19-La BIAT donne, courant 2012, en location à la société «TUNISIE TITRISATION», pour usage de bureaux administratifs, un local constitué d'un espace au premier étage d'une superficie totale d'environ 19 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis, outre les parties communes d'une surface de 8 m².

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 1.013 dinars HTVA par trimestre. Une majoration de 5% a été appliquée à partir de la deuxième année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 4.067 dinars HTVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013

20-La BIAT a confié le 13 avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

21-La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la «SICAV PROSPERITY» et la «SICAV OPPORTUNITY». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux respectifs de 0,2% TTC de l'actif net de la «SICAV PROSPERITY» et 0,3% TTC de l'actif net de la «SICAV OPPORTUNITY».

Ces rémunérations sont décomptées quotidiennement et réglées mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par ces SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. Ces conventions stipulent, en outre, que ces SICAV seront domiciliées dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en leur faveur.

Les montants inscrits en résultats au titre de l'exercice 2012 se sont élevés respectivement à 2.448 dinars HTVA et à 3.143 dinars HTVA.

22-La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres «SICAV PROSPERITY», «SICAV TRESOR» et «SICAV OPPORTUNITY» avec ces trois sociétés et la «BIAT ASSETS MANAGEMENT», société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes.

En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la «BIAT ASSETS MANAGEMENT».

Par un avenant conclu en date du 01 Avril 2010, et en contre partie de la rémunération de la BIAT, en sa qualité de dépositaire des OPCVM gérés par la société «BIAT ASSET MANAGEMENT», à titre gracieux, les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, sans que ceci constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale en faveur de la société «BIAT ASSET MANAGEMENT ».

23-La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la société «SICAR AVENIR» mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la société «SICAR AVENIR», en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR.

Cette convention stipule, aussi, que la « SICAR AVENIR » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou de droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « SICAR AVENIR », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de 50.000 dinars TTC.

24-La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société «BIAT CAPITAL RISQUE» (ex SICAR AVENIR), en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000 mD), libéré en totalité. Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0,5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

25-La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société «BIAT CAPITAL RISQUE», en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000 mD), libéré en totalité. Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société «BIAT CAPITAL RISQUE», agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0,5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

26-La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL», une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société «BIAT CAPITAL» pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la société «BIAT CAPITAL» les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la société «BIAT CAPITAL» peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

27-La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société «TUNISIE TITRISATION» aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances «FCC BIAT-CREDIMMO 1», une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances. Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société «TUNISIE TITRISATION», totalisent un capital restant dû de (50.019 mD). Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2012, à (1.907 mD), réparti comme suit :

- 1.519 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ; et
- 388 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion «TUNISIE TITRISATION» agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 à 58.101 dinars HTVA.

28- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société «TUNISIE TITRISATION» aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances «FCC BIAT-CREDIMMO 2», une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société «TUNISIE TITRISATION», totalisent un capital restant dû de (50.003 mD).

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2012, à (4.999 mD), réparti comme suit :

- 1.503 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 1.000 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 1.646 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- 850 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 à 92.544 dinars HTVA.

29- Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu en date du 27 décembre 1997, avec la société «LA PROTECTRICE», société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2012, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 dinars HTVA.

30- La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société «Assurances BIAT». Les primes payées au titre de l'exercice 2011 se sont élevées à 2.167 mD.

31- La BIAT a conclu le 15 novembre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la société «CIAR» s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la société «CIAR» percevra une commission de 10% HTVA sur tout montant recouvré.

D/ Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Le Président honoraire du conseil d'administration bénéficie d'avantages en nature, fixés par le conseil d'administration du 13 mars 2007. Ces avantages se sont élevés pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 à un montant brut de 6 mD. Ces avantages consistent en la prise en charge des frais accessoires de logement ainsi que ceux afférents à la mise à disposition de deux voitures de fonction et dépendances avec gardiennage et femme de ménage.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 29 mai 2007. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2012 à un montant brut de 1.092 mD y compris des charges patronales de 214 mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2012 à un montant brut de 450 mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 46 mD.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes


 Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
 Ahmed BELAIFA


 ECC MAZARS
 Mohamed AB ELAOUANI CHERIF

12. États financiers individuels 2012

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
ACTIF					
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	III-1	151 821	109 772	42 049	38,31%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	1 244 144	979 342	264 802	27,04%
Créances sur la clientèle	III-3	5 201 106	4 818 800	382 306	7,93%
Portefeuille-titre commercial	III-4	713 993	615 120	98 873	16,07%
Portefeuille d'investissement	III-5	215 743	207 334	8 409	4,06%
Valeurs immobilisées	III-6	163 129	162 840	289	0,18%
Autres actifs	III-7	228 083	196 034	32 049	16,35%
TOTAL ACTIF		7 918 019	7 089 242	828 777	11,69%
PASSIF					
Banque Centrale et CCP	IV-1	6 633	3 416	3 217	94,17%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	629 055	413 991	215 064	51,95%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	6 339 674	5 759 639	580 035	10,07%
Emprunts et Ressources spéciales	IV-4	111 445	125 493	-14 048	-11,19%
Autres passifs	IV-5	250 980	267 534	-16 554	-6,19%
TOTAL PASSIF		7 337 787	6 570 073	767 714	11,69%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		314 408	295 693	18 715	6,33%
Autres capitaux propres		15	22	-7	-31,82%
Résultats reportés		1 113	5 257	-4 144	-78,83%
Résultat de l'exercice		94 696	48 197	46 499	96,48%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	V	580 232	519 169	61 063	11,76%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 918 019	7 089 242	828 777	11,69%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
PASSIFS ÉVENTUELS					
Cautions, Avals et autres garanties données		998 342	974 203	24 139	2,48%
a - En faveur d'établissements bancaires et financiers		326 156	321 159	4 997	1,56%
b - En faveur de la clientèle		672 186	653 044	19 142	2,93%
Crédits documentaires		323 892	457 427	-133 535	-29,19%
a - En faveur de la clientèle		297 889	329 509	-31 620	-9,60%
b - Autres		26 003	127 918	-101 915	-79,67%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	VI	1 322 234	1 431 630	-109 396	-7,64%
ENGAGEMENTS DONNÉS					
Engagements de financement donnés		66 639	93 730	-27 091	-28,90%
En faveur de la clientèle		66 639	93 730	-27 091	-28,90%
Engagement sur titres		4 065	4 420	-355	-8,03%
a - Participations non libérées		4 025	4 290	-265	-6,18%
b - Titres à recevoir		40	130	-90	-69,23%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	VI	70 704	98 150	-27 446	-27,96%
ENGAGEMENTS REÇUS					
Garanties reçues		2 092 655	1 806 164	286 491	15,86%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	VI	2 092 655	1 806 164	286 491	15,86%

ÉTAT DE RÉSULTAT

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en Milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation	En %
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	325 678	314 554	11 124	3,54%
Commissions (en produits)	VII-1-2	83 706	71 585	12 121	16,93%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	90 639	74 415	16 224	21,80%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	9 970	9 557	413	4,32%
Total produits d'exploitation	VII-1	509 993	470 111	39 882	8,48%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	-124 386	-127 821	3 435	-2,69%
Commissions encourues	VII-2-2	-3 845	-3 155	-690	21,87%
Total charges d'exploitation	VII-2	-128 231	-130 976	2 745	-2,10%
Produit Net Bancaire		381 762	339 135	42 627	12,57%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	-43 798	-61 674	17 876	-28,98%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	7 277	-3 296	10 573	-320,78%
Autres produits d'exploitation	VII-5	4 069	3 760	309	8,22%
Frais de personnel	VII-6	-154 160	-142 408	-11 752	8,25%
Charges générales d'exploitation	VII-7	-44 087	-41 350	-2 737	6,62%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	-22 412	-14 963	-7 449	49,78%
Résultat d'exploitation		128 651	79 204	49 447	62,43%
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	-113	586	-699	-119,28%
Impôts sur les bénéfices	VII-10	-33 842	-31 593	-2 249	7,12%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		94 696	48 197	46 499	96,48%

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en Milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		508 031	463 213
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-128 200	-130 846
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-58 710	78 343
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-408 329	-871 819
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		543 345	141 529
Titres de placement / Titres de transaction		1 122	1 370
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-225 370	-188 124
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		33 408	30 903
Impôts sur les sociétés		-36 893	-42 696
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		228 404	-518 127
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 480	6 103
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		2 075	-7 525
Acquisitions cessions sur immobilisations		-29 936	-37 105
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-23 381	-38 527
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		-17 791	-19 027
Augmentation / diminution ressources spéciales		1 496	-3 090
Dividendes versés		-34 000	-34 000
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-50 295	-56 117
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	38 873	13 291
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		193 601	-599 480
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 085 664	1 685 144
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	IX-2	1 279 265	1 085 664

Notes aux Etats financiers

Annuels Arrêtés au 31/12/2012

NOTE I – RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II – BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2012 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2012 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2012 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2012 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2012 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2012 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2012 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2012.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2012 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2012 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2012 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2012 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2012 et un montant des produits réservés.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2012. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2012.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2012 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2012.

Les moins-values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2012. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2012.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2012, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2011 que celles relatives à l'année 2012.

Les données relatives à l'année 2011 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 Juin 2012.

NOTE III – ACTIF DU BILAN

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 42 049 mD ou 38,31% en passant d'une période à une autre de 109 772 mD à 151 821 mD. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Encaisses	87 018	45 321	41 697	92,00%
Avoirs chez la BCT	64 710	64 357	353	0,55%
Avoirs chez le CCP	93	94	-1	-1,06%
Total	151 821	109 772	42 049	38,31%

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de cette rubrique est passé entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 979 342 mD à 1 244 144 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 264 802 mD ou 27,04%. Cette variation provient de :

- L'augmentation du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 262 114 mD ou 29,66% qui est passé de 883 651 mD au 31/12/2011 à 1 145 765 mD au 31/12/2012. Cette variation concerne les postes suivants :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	929 597	738 668	190 929	25,85%
Comptes de prêts du marché interbancaire	200 317	133 468	66 849	50,09%
Créances rattachées sur prêts	800	643	157	24,42%
Comptes correspondants NOSTRI	5 058	2 187	2 871	131,28%
Comptes correspondants LORI	589	80	509	636,25%
Créances rattachées sur comptes correspondants	(2)	7	(9)	-128,57%
Valeurs non imputées	9 406	8 598	808	9,40%
TOTAL	1 145 765	883 651	262 114	29,66%

- L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 2 688 mD ou 2,81% qui sont passées de 95 691 mD en Décembre 2011 à 98 379 mD en Décembre 2012. Cette hausse est principalement imputable à l'accroissement de nos concours en faveur des sociétés de Leasing sous forme de nouveaux crédits à moyen terme. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Crédits à moyen terme accordés aux sociétés de leasing	97 581	94 251	3 330	3,53%
Créances rattachées	798	1 440	-642	-44,58%
TOTAL	98 379	95 691	2 688	2,81%

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 4 818 800 mD en Décembre 2011 à 5 201 106 mD en Décembre 2012 enregistrant ainsi une augmentation de 382 306 mD ou 7,93 %. Il est ventilé comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1) 562 277	495 479	66 798	13,48%
Autres crédits à la clientèle	(2) 4 928 773	4 595 042	333 731	7,26%
Crédits sur ressources spéciales	(3) 84 828	91 728	-6 900	-7,52%
Total brut	5 575 878	5 182 249	393 629	7,60%
Provisions sur crédits à la clientèle	-293 477	-287 282	-6 195	2,16%
Agios réservés	-60 195	-51 467	-8 728	16,96%
Provision collective	-21 100	-24 700	3 600	-14,57%
Total net	5 201 106	4 818 800	382 306	7,93%

1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 66 798 mD ou 13,48% en passant de 495 479 mD en Décembre 2011 à 562 277 mD en Décembre 2012. Ces comptes sont ventilés comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Comptes débiteurs courants	465 932	417 592	48 340	11,58%
Comptes débiteurs douteux	64 294	54 282	10 012	18,44%
Avances sur dépôts à terme	18 738	9 811	8 927	90,99%
Créances rattachées	13 313	13 794	-481	-3,49%
TOTAL	562 277	495 479	66 798	13,48%

Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 64 294 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Classe 2	7 361	4 923	2 438	49,52%
Classe 3	4 634	3 511	1 123	31,99%
Classe 4	52 299	45 848	6 451	14,07%
TOTAL	64 294	54 282	10 012	18,44%

2) Autres concours à la clientèle :

Les autres concours à la clientèle sont passés entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 4 595 042 mD à 4 928 773 mD enregistrant une augmentation de 333 731 mD ou 7,26 %. Le total de ce poste est ventilé comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Autres concours courants	(a) 4 485 975	4 221 364	264 611	6,27%
Autres concours douteux	(b) 442 798	373 678	69 120	18,50%
TOTAL	4 928 773	4 595 042	333 731	7,26%

a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels	2 783 701	2 805 369	-21 668	-0,77%
Crédits immobiliers, promoteurs	125 041	119 078	5 963	5,01%
Crédits immobiliers, acquéreurs	1 259 291	987 604	271 687	27,51%
Crédits agricoles	301 396	290 215	11 181	3,85%
Portefeuille escompte	4 469 429	4 202 266	267 163	6,36%
Valeurs non imputées	728	75	653	870,67%
Créances rattachées	22 458	37 644	-15 186	-40,34%
Intérêts perçus d'avance (en moins)	-6 640	-18 621	11 981	-64,34%
Total autres concours courants	4 485 975	4 221 364	264 611	6,27%

b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 442 798 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Classe 2	74 958	8 148	66 810	819,96%
Classe 3	18 327	10 261	8 066	78,61%
Classe 4	349 513	355 269	-5 756	-1,62%
TOTAL	442 798	373 678	69 120	18,50%

3) Crédits sur ressources spéciales :

Les crédits sur ressources spéciales sont passés entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 91 728 mD à 84 828 mD enregistrant une baisse de 6 900 mD ou -7,52%. Ces crédits sont composés des éléments suivants :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Crédits sur ressources spéciales courants	68 104	74 965	-6 861	-9,15%
Créances rattachées	507	849	-342	-40,28%
Crédits sur ressources spéciales douteux	16 217	15 914	303	1,90%
TOTAL	84 828	91 728	-6 900	-7,52%

Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux totalisant 16 217 mD est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Classe 2	316	150	166	110,67%
Classe 3	23	91	-68	-74,73%
Classe 4	15 878	15 673	205	1,31%
TOTAL	16 217	15 914	303	1,90%

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

i) Créances courantes :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Créances courantes hors engagements par signature	5 022 203	4 704 634	317 569	6,75%
5 022 203	4 704 634	317 569	6,75%	
Valeurs non imputées	728	75	653	870,67%
Créances rattachées	36 278	52 286	-16 008	-30,62%
Intérêts perçus d'avance sur les crédits (en moins)	-6 640	-18 621	11 981	-64,34%
5 052 569	4 738 374	314 195	6,63%	
Engagements par signature courants	950 528	966 815	-16 287	-1,68%
TOTAL	6 003 097	5 705 189	297 908	5,22%

ii) Créances douteuses brutes :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature	523 309	443 874	79 435	17,90%
Engagements par signature douteux	19 546	15 738	3 808	24,20%
TOTAL	542 855	459 612	83 243	18,11%

Ces créances douteuses hors comptes courants associés sont réparties entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Classe 2	82 793	14 185	68 608	483,67%
Classe 3	23 318	14 265	9 053	63,46%
Classe 4	436 744	431 162	5 582	1,29%
TOTAL	542 855	459 612	83 243	18,11%

Les provisions couvrant les créances du bilan qui ont été constituées pour un montant de 345 868 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 12 381 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 358 249 mD ventilés comme suit :

Provisions constituées sur les créances classées	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Agios réservés	53 440	46 461	6 979	15,02%
Provisions pour créances du bilan	292 428	287 282	5 146	1,79%
Provisions pour engagement hors bilan	12 381	9 775	2 606	26,66%
TOTAL	358 249	343 518	14 731	4,29%

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 28 904 mD ventilés comme suit :

Provisions constituées sur les créances non classées	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Agios réservés	6 755	5 006	1 749	34,94%
Provisions collectives	21 100	24 700	-3 600	-14,57%
Autres provisions	1 049	0	1 049	-
TOTAL	28 904	29 706	-802	-2,70%

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 615 120 mD à 713 993 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 98 873 mD ou 16,07%.

Cette variation provient de l'augmentation du volume des titres de transactions de 101 652 mD ou 16,77% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 2 779 mD ou 31,46%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

1) Titres de transaction :

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale en mD comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	1 289 997	1 204 588	85 409	7,09%
Bons de trésor à court terme	103 500	99 200	4 300	4,33%
Bons de trésor zéro coupon	23 700	23 700	-	-
Sous Total des titres de transaction en principal	1 417 197	1 327 488	89 709	6,76%
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	24 858	29 957	-5 099	-17,02%
Total	1 442 055	1 357 445	84 610	6,23%

La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 85 409 titres provient essentiellement de :

Nouvelles adjudications en 2012 auprès du Trésor	236 900
Transferts reçus des clients	4 274
Transferts effectués par les clients	(11 133)
Remboursements des BTA en 2012	(144 632)

La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 4 300 titres provient essentiellement de :

Nouvelles adjudications en 2012 auprès du Trésor	107 500
Transferts reçus des clients	2 110
Remboursements des BTC en 2012	(105 310)

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2012 comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
1) Titres gardés en portefeuille de la banque	-	-	-	-
Bons de trésor assimilables	647 320	585 276	62 044	10,60 %
Bons de trésor à court terme	36 350	153	36 197	23 658,17%
Bons de trésor zéro coupons	19 827	18 808	1 019	5,42%
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	4 440	2 048	2 392	116,80%
Total des titres gardés en portefeuille	707 937	606 285	101 652	16,77%
Bons de trésor assimilables	663 095	647 221	15 874	2,45%
Bons de trésor à court terme	67 150	99 047	-31 897	-32,20%
Bons de trésor zéro coupons	3 873	4 892	-1 019	-20,83%
Total des titres cédés à la clientèle	734 118	751 160	-17 042	-2,27%
Total général	1 442 055	1 357 445	84 610	6,23%

2) Titres de placement :

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 8 834 mD au 31/12/2011 à 6 055 mD au 31/12/2012 enregistrant une diminution de 2 779 mD ou 31,46%. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Obligations émises par les sociétés privées	1 210	2 220	-1 010	-45,50%
Titres SICAV	2 303	2 303	-	-
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	2 495	4 241	-1 746	-41,17%
Créances et dettes rattachées	47	70	-23	-32,37%
TOTAL	6 055	8 834	-2 779	-31,46%

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 207 334 mD en Décembre 2011 à 215 743 mD en Décembre 2012, soit une augmentation de 8 409 mD ou 4,06%. Cette augmentation provient principalement des opérations suivantes :

Désignation	Montant
Nouvelles participations ou libérations	6 840
Souscription emprunt obligataire CDC	7 000
Cession de titres de participation	(6 984)
Réduction de capital de participation	(11 795)
Libération des fonds gérés	12 000
Rétrocession sur fonds gérés	(3 435)
Dotation aux provisions sur titres de participation	(1 404)
Dotation aux provisions sur titres de participation en fonds gérés	(96)
Reprise de provisions sur titres de participation	2 147
Reprise de provisions sur titres de participation en fonds gérés	1 337
Intérêts réservés sur fonds gérés	(27)
Reprises Intérêts réservés sur portage	565
Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances détenues sur certaines entreprises publiques prises en charge par l'Etat	(334)
Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances des projets touristiques	(74)
Remboursement des parts subordonnés FCC1	(111)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	2 780
Total	8 409

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Nature d'opération	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
Encours brut au 31/12/2011 hors créances rattachées	9 770	67 337	101 031	56 250	234 388
Reclassement	-	190	-190	-	-
Libérations effectuées au courant du 1 ^{er} semestre 2012	-	1 515	4 447	12 000	17 962
Libérations effectuées au courant du 2 ^{ème} semestre 2012	7 000	659	219	-	7 878
Total des libérations	7 000	2 174	4 666	12 000	25 840
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 1 ^{er} semestre 2012	(128)	(5 763)	(2)	(3 347)	(9 240)
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 2 ^{ème} semestre 2012	(391)	(1 219)	(11 795)	(88)	(13 493)
Total des cessions ou remboursements	(519)	(6 982)	(11 797)	(3 435)	(22 733)
Encours brut au 31/12/2012 hors créances rattachées	16 251	62 719	93 710	64 815	237 495
Créances rattachées	1 030	5 669	-	2 218	8 917
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(16 673)	(13 559)	(437)	(30 669)
Total du portefeuille d'investissement	17 281	51 715	80 151	66 596	215 743

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisations	Taux d'amortissements
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	33,33%
Licences	33,33%
Fonds de commerce	5%
Immobilisations corporelles	
Bâtiments	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10%
Equipements de bureaux	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 289 mD ou 0,18 % en passant de 162 840 mD au 31/12/2011 à 163 129 mD au 31/12/2012. Ces actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2012 comme suit :

i) Valeurs brutes

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions ou mises en rebus	Reclassements	Valeur Brute au 31/12/2012
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds de commerce et droit au bail	3 301	640			3 941
Logiciels informatiques	6 429	24 362			30 791
Licence	7 977	5 861			13 838
Total des immobilisations incorporelles	17 707	30 863			48 570
Terrains	20 757	670			21 427
Constructions	58 612	766			59 378
Constructions non affectés aux activités professionnelles	1 876				1 876
Installations générales des constructions	6 400				6 400
Agencement, aménagement des constructions	47 206	7 128	<23>		54 311
Matériel d'exploitation bancaire	12 788	1 726	<78>		14 436
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	8	22			30
Equipements de bureaux	9 193	895	<33>		10 055
Agencement des équipements de bureaux	1 418	130			1 548
Mobilier de bureaux	9 147	308	<30>		9 425
Agencement du mobilier de bureaux	5 683	496	<19>		6 160
Matériel de transport	1 567	265	<96>		1 736
Matériel informatique	34 146	2 784	<1 450>		35 480
Travaux en cours	55 428			<28 122>	27 306
Immeubles en attente d'affectation	369				369
Avances sur immobilisations en cours	1 728			<345>	1 383
Immobilisations à statut juridique particulier	549		<191>		358
Total des immobilisations corporelles	266 875	15 190	<1 920>	<28 467>	251 678
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISÉES	284 582	46 053	<1 920>	<28 467>	300 248

ii) Valeurs nettes

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2012	Amortissements cumulés 31/12/2011	Dotations 2012	Reclassements amortissements	Régularisations / cessions	VCN au 31/12/2012
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds de commerce et droit au bail	3 941	1 484	178			2 279
Logiciels informatiques	30 791	6 202	3 554			21 035
Licence	13 838	6 163	1 881			5 794
Total des immobilisations incorporelles	48 570	13 849	5 613			29 108
Terrains	21 427					21 427
Constructions	59 378	21 243	2 054		<1>	36 080
Constructions non affectés aux activités professionnelles	1 876	92	6			1 778
Installations générales des constructions	6 400	4 376	521			1 503
Agencement, aménagement des constructions	54 311	33 275	3 228		17	17 825
Matériel d'exploitation bancaire	14 436	8 133	1 226		76	5 153
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	30	5	2			23
Equipements de bureaux	10 055	5 803	663		31	3 620
Agencement des équipements de bureaux	1 548	1 025	46			477
Mobilier de bureaux	9 425	5 338	675		29	3 441
Agencement du mobilier de bureaux	6 160	2 865	410		19	2 904
Matériel de transport	1 736	1 446	91		96	295
Matériel informatique	35 480	23 690	2 760		1 444	10 474
Travaux en cours	27 306					27 306
Immeubles en attente d'affectation	369					369
Avances sur immobilisations en cours	1 383					1 383
Immobilisations à statut juridique particulier	358	401	23		188	122
Total des immobilisations corporelles	251 678	107 692	11 705		1 899	134 180
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	300 248	121 541	17 318		1 899	163 288
Provisions sur immobilisations	199				40	159
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES NET DES PROVISIONS	300 049	121 541	17 318		1 939	163 129

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 196 034 mD en Décembre 2011 à 228 083 mD en Décembre 2012, enregistrant une augmentation de 32 049 mD ou 16,35 %. Cette variation concerne les sous-rubriques suivantes :

- Comptes de régularisation : 4 646 mD
- Autres comptes : 27 403 mD

1) Les comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 61 391 mD à 66 037 mD, soit une augmentation de 4 646 mD.

2) Les autres comptes d'actifs :

Les autres comptes d'actifs ont augmenté de 27 403 mD ou 20,35 % en passant de 134 643 mD en Décembre 2011 à 162 046 mD en Décembre 2012. Cette augmentation provient des comptes suivants :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Débiteurs divers	151 895	131 258	20 637	15,72%
Comptes de stocks	14	30	-16	-53,33%
Charges reportées	10 137	3 355	6 782	202,15%
Total	162 046	134 643	27 403	20,35%

Les charges reportées comportent principalement les comptes suivants :

Charges à répartir :	1 236 mD
Frais d'études :	8 901 mD
Total :	10 137 mD

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2011 et Décembre 2012, un accroissement de 828 777 mD ou 11,69 %, en passant de 7 089 242 mD à 7 918 019 mD.

NOTE IV – PASSIF DU BILAN

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 3 416 mD à 6 633 mD, soit une augmentation de 3 217 mD ou 94,17%. Cette variation est due à l'augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 4 311 mD ou 187,11% et à la baisse du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 1 099 mD en Décembre 2012.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Comptes BCT en devises	0	1 099	-1 099	-100%
Chèques BCT en attente de règlement	6 615	2 304	4 311	187,11%
Dettes rattachées	18	13	5	38,46%
TOTAL	6 633	3 416	3 217	94,17%

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 413 991 mD à 629 055 mD, soit une augmentation de 215 064 mD ou 51,95 %. Cette variation est expliquée par :

- L'augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 214 798 mD ou 52,05%, qui sont passés de 412 708 mD en Décembre 2011 à 627 506 mD en Décembre 2012 :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	520 000	360 000	160 000	44,44%
Emprunt en devise auprès des banques	-	14 926	-14 926	-100,00%
Dépôts des correspondants Banquiers	42 076	36 872	5 204	14,11%
Autres sommes dues	65 308	817	64 491	7893,64%
Dettes rattachées	122	93	29	31,18%
TOTAL	627 506	412 708	214 798	52,05%

- L'augmentation des dépôts des établissements financiers à hauteur de 266 mD ou 20,73% qui sont passés entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 1 283 mD à 1 549 mD. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 580 035 mD ou 10,07%, en passant de 5 759 639 mD en Décembre 2011 à 6 339 674 mD en Décembre 2012. Cette augmentation provient des postes suivants :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Dépôts à vue	3 019 379	2 714 393	304 986	11,24%
Dépôts d'épargne	1 583 373	1 393 623	189 750	13,62%
Comptes à échéance	861 735	797 074	64 661	8,11%
Bons à échéance	374 234	408 634	-34 400	-8,42%
Certificats de dépôts marchés monétaire	154 500	242 000	-87 500	-36,16%
Dettes rattachées	13 982	16 265	-2 283	-14,04%
Autres sommes dues	332 471	187 650	144 821	77,18%
Total	6 339 674	5 759 639	580 035	10,07%

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Le total de ce poste est passé d'une période à une autre de 125 493 mD à 111 445 mD, enregistrant une baisse de 14 048 mD ou 11,19%.

Ce poste est composé principalement de :

- L'emprunt subordonné SFI : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/06/2004 pour un montant de 41 500 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de 63 532 350 TND. Il a été accordé par l'IFC (International Finance Corporation) selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise.

Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2012 s'élèvent à 12 706 mD. Cet emprunt est majoré au 31/12/2012 des dettes rattachées totalisant 92 mD.

- De l'emprunt subordonné PROPARCO : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/12/2004 pour un montant de 8 300 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de 13 364 660 TND. Il a été accordé par PROPARCO selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise.

Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2012 s'élèvent à 2 673 mD.

Cet emprunt est majoré au 31/12/2012 des dettes rattachées totalisant 27 mD.

Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, servent notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle. Ces fonds ont enregistré une augmentation de 1 392 mD ou 1,51 % en passant de 91 942 mD en Décembre 2011 à 93 334 mD en Décembre 2012. Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	Solde Depart 31/12/2011	Ressources	Remboursements	Solde Final 31/12/2012
AFD	31 174	1 562	2 180	30 556
BEI	17 191	640	738	17 093
BIRD	685	0	0	685
BIRD 2012	0	7 190	0	7 190
CFD	785	669	0	1 454
ESPAGNOLE	2 423	280	494	2 209
FDCI	927	188	87	1 028
FNG	1 719	0	0	1 719
FONAPRA	5 623	1 272	1 289	5 606
FOPRODI	1 322	657	30	1 949
FOSDA FOSEP	199	0	8	191
ITL	10 183	77	1 461	8 799
KFW	13 551	735	3 757	10 529
PROPARCO	5 049	35	1 766	3 318
TAAHIL	625	0	0	625
Sous-Total	91 456	13 305	11 810	92 951
Dettes rattachées	486	383	486	383
Général	91 942	13 688	12 296	93 334

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 267 534 mD au 31 Décembre 2011 à 250 980 mD au 31 Décembre 2012, enregistrant une baisse de 16 554 mD ou 6,19%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

Désignation		31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Provisions pour passifs et charges	(1)	78 753	72 798	5 955	8,18%
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	129 270	146 917	-17 647	-12,01%
Autres comptes	(3)	42 957	47 819	-4 862	-10,17%
Total		250 980	267 534	-16 554	-6,19%

1) Provisions pour passifs et charges :

Ces provisions sont constituées au 31 Décembre 2012 des provisions pour risques d'exploitation d'un montant de 66 372 mD et des provisions sur engagements hors bilan pour 12 381 mD.

2) Comptes d'attente et de régularisation :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance	5 325	5 816	-491	-8,44%
Sièges et succursales	170	206	-36	-17,48%
Charges à payer	72 887	70 151	2 736	3,90%
Comptes d'attente à régulariser	50 888	70 313	-19 425	-27,63%
Compte ajustement en devises	-	431	-431	-100,00%
Total	129 270	146 917	-17 647	-12,01%

3) Autres comptes :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Etat, impôts et taxes	14 819	16 917	-2 098	-12,40%
Comptes de retenues	21 123	18 716	2 407	12,86%
Autres créditeurs divers	7 015	12 186	-5 171	-42,43%
Total	42 957	47 819	-4 862	-10,17%

NOTE V – ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

[Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens]

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 519 169 mD à 580 232 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 61 063 mD ou 11,76%. Cette variation est imputable aux postes suivants :

- Réserves ordinaires	3 171
- Réserves soumis à un régime particulier	10 351
- Réserves pour fonds social	5 237
- Résultats reportés	-4 144
- Subventions	-7
- Amortissements dérogatoires	-44
- Variation du résultat net entre 2011 et 2012	46 499

Ces variations sont dues aux opérations suivantes :

a- Réserves soumis à un régime particulier

Le total des réserves soumis à un régime particulier a augmenté de 13 522 mD et diminué de 3 171 des réserves pour plus-value de cession sur titres de l'exercice 2006 suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2011 et ce conformément à la deuxième et à la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 2012

b -Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social ont augmenté de 5 237 mD suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2011 à raison de 4 819 mD majoré d'un montant de 418 mD provenant du produit d'utilisation de ce fonds.

C- Résultats reportés

La variation du report à nouveau est justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice 2011. Il y a lieu de noter que l'affectation du résultat de l'exercice 2011 a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012.

d- Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est passé entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 48 197 mD à 94 696 mD, enregistrant une augmentation de 46 499 mD ou 96,48%.

NOTE VI – ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

[Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens]

1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2012 s'élèvent à 239 346 mD

3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2012 à 0,173 mD

4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2012 totalisent 290 266 mD.

NOTE VII – ÉTAT DE RÉSULTAT

[Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens]

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 470 111 mD à 509 993 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 39 882 mD ou 8,48 % ;

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 314 554 mD au 31/12/2011 à 325 678 mD au 31/12/2012, enregistrant une augmentation de 11 124 mD ou 3,54%. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	55	176	-121	-68,75%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	10 246	10 386	-140	-1,35%
Intérêts sur crédits à la clientèle	254 404	245 224	9 180	3,74%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	41 378	39 799	1 579	3,97%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	15 521	13 880	1 641	11,82%
Autres intérêts et revenus assimilés	4 074	5 089	-1 015	-19,94%
TOTAL	325 678	314 554	11 124	3,54%

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 71 585 mD au 31/12/2011 à 83 706 mD au 31/12/2012, enregistrant une augmentation de 12 121 mD ou 16,93%.

Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Commission sur opérations de change	3 734	2 506	1 228	49,00%
Commission sur engagements de financement	20 475	19 339	1 136	5,87%
Commission sur engagement de garantie	5 463	4 783	680	14,22%
Commission sur prestations de services financiers	25 145	19 686	5 459	27,73%
Commissions sur autres opérations bancaires	28 889	25 271	3 618	14,32%
TOTAL	83 706	71 585	12 121	16,93%

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 90 639 mD au 31/12/2012 contre 74 415 mD au 31/12/2011, soit une augmentation de 16 224 mD ou 21,80% :

Désignation		31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	42 842	35 410	7 432	20,99%
Revenus sur titres de placement	(b)	330	499	-169	-33,87%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	47 467	38 506	8 961	23,27%
Total		90 639	74 415	16 224	21,80%

Cette augmentation provient des éléments suivants :

a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés de 35 410 mD au 31/12/2011 à 42 842 mD au 31/12/2012, enregistrant une augmentation de 7 432 mD ou 20,99%. Ces produits sont détaillés comme suit :

Désignation		31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Intérêts		42 387	36 657	5 730	15,63%
Plus ou moins value de cession ou de remboursement		455	-1 247	1 702	-136,49%
Total		42 842	35 410	7 432	20,99%

b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT au cours des années 2011 et 2012, ont enregistré une diminution de 169 mD ou 33,87%, en passant d'une période à une autre de 499 mD à 330 mD.

c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 38 506 mD au 31/12/2011 à 47 467 mD au 31/12/2012 enregistrant une augmentation de 8 961 mD ou 23,27%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 413 mD ou 4,32 % en passant d'une période à une autre de 9 557 mD à 9 970 mD.

Désignation		31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement		4 125	4 004	121	3,02%
Revenus des parts dans les entreprises liées		5 125	5 118	7	0,14%
Revenus des titres participation		720	435	285	65,52%
Total		9 970	9 557	413	4,32%

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 130 976 mD à 128 231 mD, enregistrant ainsi une diminution de 2 745 mD ou 2,10%. Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 127 821 mD au 31/12/2011 à 124 386 mD au 31/12/2012, enregistrant une diminution de 3 435 mD ou 2,69 %. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation		31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques		415	544	-129	-23,71%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires		667	469	198	42,22%
Intérêts sur dépôts de la clientèle		90 516	102 968	-12 452	-12,09%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné		2 351	3 592	-1 241	-34,55%
Intérêts sur ressources spéciales		2 926	3 320	-394	-11,87%
Autres intérêts et charges		27 511	16 928	10 583	62,52%
Total		124 386	127 821	3 435	-2,69%

VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passées de 3 155 mD au 31/12/2011 à 3 845 mD au 31/12/2012, enregistrant une augmentation de 690 mD ou 21,87 %. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation		31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		612	312	300	96,15%
Commissions sur opérations avec la clientèle		0	571	-571	-100,00%
Commissions sur prestations de services financiers		3 097	2 184	913	41,80%
Commissions sur autres opérations		136	88	48	54,55%
TOTAL		3 845	3 155	690	21,87%

VII-3. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2012 un montant de 43 798 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	65 285
- Pertes sur créances	34 784
- Reprise de provisions	-56 181
- Récupérations créances passées en perte	-90

La variation entre le 31/12/2011 et le 31/12/2012 concernant cette rubrique est décrite comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	60 058	70 397	-10 339	-14,69%
Dotation aux provisions pour risques et charges	5 227	28 649	-23 422	-81,76%
TOTAL DOTATIONS	65 285	99 046	-33 761	-34,09%
Pertes sur créances	34 784	2 914	31 870	1093,69%
TOTAL DES DOTATIONS ET DES PERTES SUR CRÉANCES	100 069	101 960	-1 891	-1,85%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	-54 856	-36 244	-18 612	51,35%
Reprise de provisions pour pertes et charges	-1 325	-3 410	2 085	-61,14%
TOTAL REPRISES	-56 181	-39 654	-16 527	41,68%
Récupérations créances passées en perte	-90	-632	542	-85,76%
TOTAL DES REPRISES ET DES RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES	-56 271	-40 286	-15 985	39,68%
SOLDE EN PERTE	43 798	61 674	-17 876	-28,98%

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2012 un solde en gain de 7 277 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	1 500
- Charges et pertes	616
- Moins value de cession	0
- Reprise de provision	(3 484)
- Plus value de cession	(5 909)

La variation entre le 31/12/2011 et le 31/12/2012 concernant ce poste est décrite comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation et des fonds gérés	1 193	2 455	-1 262	-51,41%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées	307	2 008	-1 701	-84,71%
Total dotations	1 500	4 463	-2 963	-66,39%
Moins value sur cession des titres d'investissement	0	4 321	-4 321	-100,00%
Charges et pertes sur titres	616	497	119	23,94%
TOTAL CHARGES ET PERTES	616	4 818	-4 202	-87,21%
Total des dotations et des pertes	2 116	9 281	-7 165	-77,20%
Reprise de provisions sur titres de participation	3 484	4 669	-1 185	-25,38%
Plus value de cession des titres de participation	5 909	1 316	4 593	349,01%
TOTAL DES GAINS	9 393	5 985	3 408	56,94%
Solde en gain	7 277	-3 296	10 573	-320,78%

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2011 et Décembre 2012 de 3 760 mD à 4 069 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 309 mD ou 8,22%.

VII-6. Frais de personnel

L'augmentation de 11 752 mD ou 8,25 % enregistrée entre Décembre 2011 et Décembre 2012 est imputable aux salaires, aux charges sociales et aux autres charges de personnel.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 2 737 mD enregistrée entre Décembre 2011 et Décembre 2012 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 448 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 2 289 mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2012 un montant de 22 412 mD ventilés comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 613	1 111	4 502	405,22%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	11 697	10 574	1 123	10,62%
Dotations aux amortissements des charges reportées	5 259	3 254	2 005	61,61%
Régularisation des amortissements	-117	-1	-116	11600%
Dotation aux provisions sur immobilisation	0	25	-25	-100,00%
Reprise de provisions sur immobilisation	-40	0	-40	-
TOTAL DE LA DOTATION ANNUELLE	22 412	14 963	7 449	49,78%

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 113 mD provient essentiellement des plus values de cession d'immobilisations pour 246 mD par des moins values sur cession d'immobilisation pour 12 mD et des autres pertes et profits pour 347 mD.

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2012 un montant de 33 842 mD contre 31 593 mD au 31/12/2011, soit une augmentation de 2 249 mD ou 7,12%.

NOTE VIII – PORTEFEUILLE D'ENCAISSEMENT

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2012 à 336 998 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

NOTE IX – ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 38 873 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Dépôts de la clientèle	52 396
Dépôts des établissements bancaires	-395
Prêts et avances accordés à la clientèle	-16 789
Sommes versées aux créiteurs divers	1 125
Autres flux de trésorerie	2 536
	38 873

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque est passée de 1 085 664 mD au 31/12/2011 à 1 279 265 mD au 31/12/2012, enregistrant une augmentation de 193 601 mD ou 17,83%. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Liquidités en TND	228 610	87 504	141 106	161,26%
Caisse TND	96 634	39 776	56 858	142,95%
Correspondants débiteurs	21 689	32 855	-11 166	-33,99%
Correspondants créditeurs	-6 615	-27 862	21 247	-76,26%
Placement TND	115 000	41 000	74 000	180,49%
Equivalents de liquidités débiteurs	2 164	1 967	197	10,02%
Equivalents de liquidités créditeurs	-262	-232	-30	12,93%
Liquidités en devises	1 011 987	858 130	153 857	17,93%
Caisse devises	15 003	9 390	5 613	59,78%
Correspondants débiteurs	24 147	30 018	-5 871	-19,56%
Correspondants créditeurs	-42 076	-12 414	-29 662	238,94%
Placement devises	1 014 913	831 136	183 777	22,11%
Titres de transactions	733 011	633 268	99 743	15,75%
Emprunt devises	0	-14 926	14 926	-100,00%
Emprunt dinars	-520 000	-360 000	-160 000	44,44%
Placements supérieurs à 3 mois	-174 343	-118 312	-56 031	47,36%
Liquidités et équivalents de liquidités	1 279 265	1 085 664	193 601	17,83%

NOTE X – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1) La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV TRESOR	08/03/2003 01/04/2010	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net 0,35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010.
SICAV OPPORTUNITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,3% TTC de l'actif net
SICAV PROSPERITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net

2) La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

3) La BIAT a conclu, en 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS ».

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	24/11/2006	5 ans renouvelables	0,1% TTC de l'actif net

4) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	13/10/2009	1 an renouvelable	0,1% TTC de l'actif net Minimum : 5.000D Maximum : 20.000

5) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

6) La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil de la SICAR AVENIR. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de D : 50.000 TTC.

7) La BIAT a conclu avec la « SICAR AVENIR » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit:

Année	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rendements des montants disponibles non encore utilisés revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2006	5.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds.
2007	9.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2008	14.250.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2009	3.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem

Par ailleurs, la BIAT et la SICAR AVENIR nouvellement dénommée « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé d'autres conventions/ mandats de gestion de fonds gérés dont les conditions de rémunérations sont résumées ainsi :

Date de signature	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL RISQUE : commission de gestion à payer par la BIAT
Décembre 2010* (révisée par un avenant en Mai 2011)	10.000.000	Meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	- 0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. - 1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7 ^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours. - 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7 ^{ème} année et la 10 ^{ème} année. D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période.
Avril 2011	10.000.000	Idem	Idem
Décembre 2011	12.000.000	Idem	Idem
Mars 2013	10.500.000	Idem	Idem

8) La BIAT a conclu, en 2004, avec la « FPG » la Financière de Placement et de Gestion nouvellement nommée « BIAT CAPITAL » une convention de collecte d'ordres en bourse.

Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50% à la BIAT	50% à la « BIAT CAPITAL »
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients de la « BIAT »	100% à la BIAT.	

9) La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

10) La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2012, à 1 907 001 Dt réparti comme suit :

Année	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total
2012	388 290	1 518 711	1 907 001

11) La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2012, à 4 999 066 Dt réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P2 (en Dt)	Parts catégorie P3 (en Dt)	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total
2012	1 645 776	850 000	1 000 000	1 503 290	4 999 066

12) La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT au titre de cette convention, est fixée annuellement à D : 20.000 hors taxe.

13) La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT » - par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2012 est égale à :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en Dt)
Assurance de responsabilité civile	43 616
Assurance vie « protection familiale »	118 725
Assurance Contre les accidents corporels	97 506
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	1 029 366
Assurance « vol global banque »	234 322
Assurance contre le vol et la perte des cartes	286 704
Assurance « incendie et garanties annexes »	254 756
Assurance de la flotte automobile	51 448
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 022
Assurance « Assistance BIAT TRAVEL »,	7 564
Assurance en cas de décès du titulaire de la carte de crédit « Assurance Carte de Crédit »,	10 410
Assurance vie (AFEK)[*]	1 425 701

[*] LA BIAT a signé en 2012, avec ASSURANCES BIAT un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ». Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement à l'adhérent lui-même ou à ses descendants d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

14) La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans

le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

15) La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2012, s'élève à : 27.007 Dinars HT.

16) La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/1/2010	2 ans renouvelables	47.000 HT	5%

17) La BIAT a conclu, en 2009, avec la « SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	63.000 HT*	5%

*Le loyer annuel a été révisé en 2011 (avenant) suite à la réduction de la surface louée.

18) La BIAT a conclu, en 2009, avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	83.250 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
avenant	01/05/2012	2 ans renouvelables	55.200 HT*	5%

19) La BIAT a conclu, en 2010, avec la SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE « SOPIAT » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/01/2010	2 ans renouvelables	22.050 HT*	5%

*Montant modifié en juillet 2011 par un avenant 1.

A partir du mois de Mai 2012, un avenant 2 a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
avenant 2	01/05/2012	2 ans renouvelables	28.050 HT	5%

20) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/04/2010	3 ans renouvelables	30.804 HT	5% à partir de la deuxième année

21) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2010	3 ans renouvelables	31.725 HT	5%

22) La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 31 Avril 2014.

Par ailleurs, la présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer déterminé ainsi :

- Pour la période du 1 Janvier 2010 au 30 Avril 2010 : six mille quarante et un dinar 666 millimes (TND 6.041,666 HT)
- Pour la période du 1 Mai 2010 au 30 Avril 2011 : dix neuf mille dinars neuf cent trente sept dinars cinq cent millimes (TND 19.937,500HT)
- Pour la période du 1 Mai 2011 au 30 Avril 2012 : vingt et un mille trois cent quatre vingt sept dinars cinq cent millimes (TND 21.387,500HT)

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

23) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/07/2011	2 ans renouvelables	33.300 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
avenant 1	01/05/2012	2 ans renouvelables	47.400 HT	5%

24) La BIAT a conclu, en 2011, avec trois de ses filiales des conventions d'assistance comptable et administrative, ces filiales sont les suivantes :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale un montant annuel de 19.800D HT révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la BIAT.

25) La BIAT a conclu, en 2011, avec la CIAT « Campagne Internationale Arabe de Tunisie » une convention de mise à disposition d'un local et de moyens logistiques.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT reçoit un montant annuel de 7.200D HT.

26) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société «BIAT CAPITAL» un contrat de location d'un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 59.949 dinars HTVA.

27) La BIAT et la BIAT CAPITAL se sont réunies pour créer trois fonds communs de placement en valeurs mobilières. Ces fonds se détaillent comme suit :

FCP	Structure du portefeuille	Montant initial du FCP
PRUDENCE	- Une proportion maximale de 30% en actions cotées. - Une proportion minimale de 45% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie. - Max 5% en OPCVM - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
EQUILIBRE	- Entre 40% et 60% en actions cotées - Entre 20% et 40% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie. - Max 5% en OPCVM - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
CROISSANCE	- Entre 60% et 80% en actions cotées. - Entre 0 et 20% en obligations BTA, BTCT , certificats de dépôt et billet de trésorerie. - Max 5% en OPCVM - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)

Par ailleurs, la BIAT a signé avec la BIAT CAPITAL des conventions de dépôt et de gestion relatifs à chaque FCP. En rémunération de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0.1% HT de l'actif net de chaque FCP avec un minimum de deux mille dinars hors taxe par an et un maximum de cinquante mille dinars hors taxe par an.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu. Pour l'année 2012, le montant de commissions de dépôts au titre des trois fonds totalise un montant de mille cinq cent quarante dinars hors taxe (1 540 D HT). Par ailleurs, une rémunération annuelle de 0.2% HT sera prélevée sur l'actif net de chaque FCP au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu en faveur de BIAT CAPITAL et de la BIAT en leurs qualités de distributeurs des parts du FCP au prorata de leur distribution.

28) La BIAT a loué à la société TUNISIE TITRISATION un local constitué d'un espace au premier étage d'une superficie de 19m² outre les parties communes d'une surface de 8m² ainsi qu'une place de parking situé au sous-sol, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis sur le grand boulevard principal des Berges du Lac.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 décembre 2011 et finissant le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille Cinquante Dinars (4.050 Dinars) Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit mille douze Dinars cinq cent millimes (1.012,500 Dinars) Hors TVA, par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

29) La BIAT, dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contre partie de cette mise à la disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers ; les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise disposition, prend effet le premier aout 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

A titre indicatif, le montant de cette mise à disposition pour le reste de l'année 2012 est fixé à vingt trois mille quarante et un dinars (23.041) Hors TVA.

30) La BIAT a cédé au profit de la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement (CIAR) un volume de créances totalement provisionnées de 34,014 MD pour un prix de cession global de 1,3 MD. La CIAR a déjà réglé un montant de 1 MD. Pour des raisons de décalage de trésorerie, la CIAR a demandé le règlement du reliquat, soit 0,3 MD en Juin 2013.

31) La BIAT a cédé en bourse le 26 janvier 2012, au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE, une action «SICAF BIAT» suite au fait que le nombre d'actionnaire est devenu inférieur au minimum légal, et ce suite à la fin du contrat de portage conclu entre la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE et portant sur la rétrocession de 30.000 actions détenues dans le capital de la SICAF BIAT.

32)Le prix de cession a été fixé d'un commun accord entre les parties à la valeur nominale de la dite action « SICAF BIAT » soit de 100 DT. La BIAT a été approchée en 2012 par la Société BIAT Capital Risque pour lui confier une mission d'assistance aux travaux d'ordre administratif, comptable et financier. Il a été convenu que la rémunération sera fixée au titre de 2012 à un montant de cinq milles dinars en hors taxe.

33) La BIAT a loué à la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement (CIAR) un bureau N°109 d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, route touristique Khezama, Sousse. La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er Septembre 2012 et finissant le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer annuel est de Deux Mille Quatre Cent Soixante Sept Dinars Cinq Cent Millimes H.TVA (TND: 2.467,500 H.TV A), payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

13. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011



13. États financiers consolidés 2012

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 28 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 8.833.231 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 87.862 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

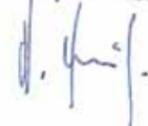
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

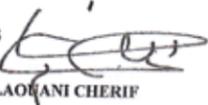
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 29 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes


Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F.
Ahmed BELAIFA 


ECC MAZARS 
Mohamed AB ELAOUANI CHERIF

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	IV-1	152 067	109 986	42 081	38,26%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	1 254 749	990 096	264 653	26,73%
Créances sur la clientèle	IV-3	5 219 288	4 807 527	411 761	8,56%
Portefeuille-titre commercial	IV-4	1 575 052	1 474 281	100 771	6,84%
Portefeuille d'investissement	IV-5	113 668	126 285	-12 617	-9,99%
Valeurs immobilisées	IV-6	251 432	264 054	-12 622	-4,78%
Autres actifs	IV-7	266 975	273 045	-6 070	-2,22%
TOTAL ACTIF		8 833 231	8 045 274	787 957	9,79%
PASSIF					
Banque Centrale et CCP	V-1	6 633	3 416	3 217	94,17%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	631 919	417 722	214 197	51,28%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	6 293 171	5 661 815	631 356	11,15%
Emprunts et Ressources spéciales	V-4	122 411	134 419	-12 008	-8,93%
Autres passifs	V-5	430 794	429 059	1 735	0,40%
TOTAL PASSIF		7 484 928	6 646 431	838 497	12,62%
INTERETS MINORITAIRES					
Parts des minoritaires dans les réserves consolidées		745 357	830 362	-85 005	-10,24%
Parts des minoritaires dans les résultats consolidés		25 513	27 821	-2 308	-8,30%
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	VI	770 870	858 183	-87 313	-10,17%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	0	0,00%
Réserves consolidées	VII-1	318 443	321 755	-3 312	-1,03%
Autres capitaux propres consolidés	VII-1	15	22	-7	-31,82%
Résultats reportés consolidés	VII-1	1 113	5 257	-4 144	-78,83%
Résultat consolidé de l'exercice	VII-2	87 862	43 626	44 236	101,40%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		577 433	540 660	36 773	6,80%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 833 231	8 045 274	787 957	9,79%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
Passifs éventuels					
Cautions, Avals et autres garanties données		998 342	974 203	24 139	2,48%
a - En faveur d'établissements bancaires et financiers		326 156	321 159	4 997	1,56%
b - En faveur de la clientèle		672 186	653 044	19 142	2,93%
Crédits documentaires		323 892	457 427	-133 535	-29,19%
a - En faveur de la clientèle		297 889	329 509	-31 620	-9,60%
b - Autres		26 003	127 918	-101 915	-79,67%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 322 234	1 431 630	-109 396	-7,64%
Engagements donnés					
Engagements de financement donnés		66 639	93 730	-27 091	-28,90%
En faveur de la clientèle		66 639	93 730	-27 091	-28,90%
Engagements sur titres		4 065	4 420	-355	-8,03%
a - Participations non libérées		4 025	4 290	-265	-6,18%
b - Titres à recevoir		40	130	-90	-69,23%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		70 704	98 150	-27 446	-27,96%
Engagements reçus					
Garanties reçues		2 063 155	1 760 664	302 491	17,18%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 063 155	1 760 664	302 491	17,18%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en Milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation	En %
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	IIX-1	322 748	315 854	6 894	2,18%
Commissions (en produits)	IIX-2	128 507	115 860	12 647	10,92%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	IIX-3	129 629	112 584	17 045	15,14%
Revenus du portefeuille d'investissement	IIX-4	5 952	3 674	2 278	62,00%
Total produits d'exploitation		586 836	547 972	38 864	7,09%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	IIX-5	-124 906	-125 493	587	-0,47%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	IIX-6	-21 691	-18 120	-3 571	19,71%
Commissions encourues	IIX-7	-10 711	-5 362	-5 349	99,76%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-414	-231	-183	79,22%
Total charges d'exploitation		-157 722	-149 206	-8 516	5,71%
Produit Net Bancaire		429 114	398 766	30 348	7,61%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	IIX-8	-57 897	-83 960	26 063	-31,04%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	IIX-9	6 772	-833	7 605	-912,97%
Autres produits d'exploitation	IIX-10	20 587	8 665	11 922	137,59%
Frais de personnel	IIX-11	-159 782	-145 167	-14 615	10,07%
Charges générales d'exploitation	IIX-12	-56 689	-50 123	-6 566	13,10%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	IIX-13	-32 836	-21 680	-11 156	51,46%
Résultat d'exploitation		149 269	105 668	43 601	41,26%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-117	595	-712	-119,66%
Impôts sur les bénéfices	IIX-14	-35 789	-35 329	-460	1,30%
Résultat des activités ordinaires		113 363	70 934	42 429	59,81%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaire		0	26	-26	-100%
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		25 513	27 821	-2 308	-8,30%
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence		12	487	-475	-97,54%
Résultat net de la période		87 862	43 626	44 236	101,40%

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en Milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		604 747	547 282
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-194 491	-146 233
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-59 100	122 719
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-424 317	-836 678
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		632 897	249 567
Titres de placement / Titres de transaction		-31 810	-90 004
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-232 406	-170 275
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-119 287	7 740
Impôts sur les sociétés		-3 999	-42 516
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		172 234	-358 398
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 274	2 374
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		12 762	2 005
Acquisitions cessions sur immobilisations		-24 944	-52 427
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-8 908	-48 048
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		-12 340	-19 027
Augmentation / diminution ressources spéciales		332	-3 045
Dividendes versés		-50 121	-43 679
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-62 129	-65 751
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		101 197	-472 197
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 246 192	1 718 389
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		1 347 389	1 246 192

Notes aux États Financiers Consolidés Annuels Arrêtés au 31/12/2012

NOTE I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états financiers consolidés du groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II - RÈGLES COMPTABLES APPLIQUÉES POUR L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2012 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le code des sociétés commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, à la date de clôture, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1/ Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2/ Les méthodes de consolidation adoptées

II-2-1/ La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2-2/ La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3/ Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés en totalité.

II-4/ La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2012 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5/ Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6/ L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition.

La durée d'amortissement qui est appliquée à partir de l'exercice 2002 est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7/ Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2012 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

NOTE III - LES SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe de la BIAT est composé comme suit :

III-1/ Le périmètre de consolidation

Au courant de l'exercice 2012, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

Dénomination	2012		2011	
	Taux de Contrôle	Taux d'Intérêt	Taux de Contrôle	Taux d'Intérêt
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BIAT Capital	99,93%	99,93%	99,93%	99,93%
BIAT Assets Management	99,40%	99,40%	99,40%	99,40%
BIAT Capital risque	98,07%	98,07%	98,07%	98,07%
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
SICAF BIAT	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	43,51%	43,50%	43,51%	43,50%
Organisation et Service Informatique –OSI-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société la PROTECTRICE	84,25%	84,25%	84,50%	84,50%
Assurances BIAT	45,13%	44,34%	45,13%	44,35%
Société FAIZA	42,31%	42,31%	42,31%	42,31%
SICAV Opportunity	75,92%	75,77%	80,93%	80,93%
SICAV Trésor	3,90%	3,76%	6,26%	5,89%
SICAV Prospérité	40,68%	40,68%	43,48%	43,48%
Société Générale de Placement – SGP-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société TAAMIR	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société d'Informatique et de Management – SIM-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	62,18%	57,14%	62,18%	57,14%
Société Palm Links Immobilière	50,00%	49,99%	50,00%	49,99%
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	22,22%	22,22%	22,22%	22,22%
Société Tanit International – STI-	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%
Société Tunisie Titrisation	76,80%	68,07%	76,80%	68,07%
Société de pôle de compétitivité de Monastir - EL FEJJA-	59,98%	59,98%	59,98%	59,98%
SICAV PATRIMOINE Obligataire	26,32%	4,86%	16,14%	3,96%
Fonds commun de créances –FCC 1-	34,28%	24,66%	32,74%	22,83%
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	32,79%	29,41%	27,81%	25,07%
Fonds commun de créances –FCC 2-	43,89%	35,15%	45,37%	36,64%
Société Touristique Sahara Palace –STSP-	100,00%	67,30%	100,00%	67,30%
Société de Promotion Touristique Mohamed V	79,38%	61,41%	83,33%	56,08%
Institut Tunis dauphine	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%

III-2/ Les méthodes de consolidation

Dénomination	2012	2011
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Capital	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Assets Management	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Capital risque	Intégration globale	Intégration globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	Intégration globale	Intégration globale
SICAF BIAT	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	Intégration globale	Intégration globale
Organisation et Service Informatique –OSI-	Intégration globale	Intégration globale
Société la PROTECTRICE	Intégration globale	Intégration globale
Assurances BIAT	Intégration globale	Intégration globale
Société FAIZA	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Opportunity	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Trésor	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Prosperité	Intégration globale	Intégration globale
Société Générale de Placement – SGP-	Intégration globale	Intégration globale
Société TAAMIR	Intégration globale	Intégration globale
Société d'Informatique et de Management – SIM-	Intégration globale	Intégration globale
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	Intégration globale	Intégration globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration globale	Intégration globale
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Société Tanit International – STI-	Intégration globale	Intégration globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration globale	Intégration globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir - EL FEJJA-	Intégration globale	Intégration globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration globale	Intégration globale
Fonds commun de créances –FCC 1-	Intégration globale	Intégration globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	Intégration globale	Intégration globale
Fonds commun de créances –FCC 2-	Intégration globale	Intégration globale
Société Touristique Sahara Palace –STSP-	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration globale	Intégration globale
Institut Tunis dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence

III-3/ Les participations dont le taux de contrôle est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

Dénomination	Taux de Contrôle 2012	Taux de Contrôle 2011	Motifs d'exclusion du périmètre de consolidation
International Computer Système	30,00%	30,00%	- Aucune influence notable n'est exercée par la BIAT. - Société en liquidation judiciaire. - La BIAT n'est pas un administrateur.
Société Goûts et Saveurs	33,33%	33,33%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société SATS	25,56%	25,56%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société ENGINEERING CHEMICAL INDUSTRIES	22,34%	22,34%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société CALL MED	24,82%	24,82%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Carthagobriques	20,73%	21,09%	Détention provisoire dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société Dunes SA	44,00 %	44,00 %	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
INOPLAST	21,46%	25,37%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Le Privilège	45,45%	45,45%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
MOS'ARTIS	23,33%	31,11%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
IMPRIMEDIA	34,25%	34,25%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
SENSORIA	41,10%	41,10%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
SOPRACO	47,91%	47,91%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
BI FOR DECIDE	49,00%	49,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
GETU	32,65%	-	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
MONAFIL	20,00%	20,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
APTIV-IT	24,32%	24,32%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession

Il est à noter qu'au cours du deuxième semestre 2012 la BIAT CAPITAL a créé trois FCP à savoir :

- BIATCAPITAL CROISSANCE FCP
- BIATCAPITAL PRUDENCE FCP
- BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

Ces Fonds sont exclusivement contrôlés par la BIAT Capital au 31/12/2012.

Etant donné que le premier exercice comptable de ces trois FCP comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de leur constitution jusqu'au 31 décembre 2013, ils n'ont pas été intégrés au périmètre de consolidation du groupe BIAT au 31/12/2012.

NOTE IV - LES ÉLÉMENTS D'ACTIF DU BILAN

IV-1/ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le poste « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 152 067 mD, contre 109 986 mD à la clôture de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 151 821 mD et de la Protectrice à concurrence de 194mD.

IV-2/ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 1 254 749 mD contre 990 096 mD au 31 Décembre 2011. Elles proviennent principalement de la BIAT à hauteur de 1 244 144 mD, de la Protectrice à hauteur de 4 102 mD, de l'Assurance BIAT pour 2 664 mD et de la société Fejja à hauteur de 2 114 mD.

IV-3/ Créances nettes sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle qui s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 5 219 288 mD contre 4 807 527 mD à la clôture de l'exercice précédent, proviennent essentiellement de la BIAT à concurrence de 5 190 121 mD, du Fonds commun de créances FCC 1 pour 11 076 mD et du Fonds commun de créances FCC 2 pour 17 177 mD.

IV-4/ Portefeuille titre commercial

Le volume du Portefeuille titre commercial qui est composé des titres de transaction et des titres de placement est passé d'une année à une autre de 1 474 281 mD à 1 575 052 mD répartis par catégorie de titres comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de transaction	850 578	778 758
Titres de placement	724 474	695 523
Total	1 575 052	1 474 281

Ces titres sont détaillés par société consolidée comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de transaction	850 578	778 758
BIAT	707 937	606 285
BIAT CAPITAL	2 180	2 180
ASSURANCES BIAT	67 759	62 818
SICAV TRESOR	64 948	100 358
BIAT CAPITAL RISQUE	3 057	3 092
SICAV OPPORTUNITY	249	264
BIAT ASSETS MANAGEMENT	768	772
TUNISIE TITRISATION	469	469
FCC 1	1 996	378
FCP	20	28
FCC 2	1 195	2 114
Titres de placement	724 474	695 523
BIAT	1 230	2 257
SICAV PROSPERITY	1 381	1 282
BIAT CAPITAL	291	729
ASSURANCES BIAT	35 743	13 434
SICAV TRESOR	670 377	658 997
SICAV OPPORTUNITY	792	954
SICAV PATRIMOINE	13 725	15 029
FCC1	1	1 657
FCP	934	1 162
STSP	-	22
TOTAL	1 575 052	1 474 281

IV-5/ Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des titres mis en équivalence et des fonds gérés est passé de 126 285 mD en Décembre 2011 à 113 668 mD en Décembre 2012.

Ces titres sont détaillés ci après :

IV-5-1/ Titres d'investissement

Les titres d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 11 869 mD contre 5 291 mD à la clôture de l'exercice précédent et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-2/ Titres de participation

Les titres de participation se détaillent comme suit :

	Valeur brute	Dividendes ou intérêts à recevoir	Provisions	Valeur nette au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2011
BIAT	62 720	6 925	16 672	52 973	53 473
TAAMIR	589		492	97	163
SGP	1 752		429	1 323	1 250
FAIZA	400		400	-	400
BIAT CAPITAL	310			310	292
ASSURANCES BIAT	3 054			3 054	3 054
BIAT CAPITAL RISQUE	33 172		3 782	29 390	35 704
SICAV TRESOR	6 527			6 527	18 826
SICAF BIAT	22			22	22
STI	164			164	-
TOTAL	108 710	6 925	21 775	93 860	113 184

IV-5-3/ Fonds gérés

Les fonds gérés s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 5 524 mD et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-4/ Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	833	760
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	1 456	1 965
Institut Tunis Dauphine	126	85
Total	2 415	2 810

IV-6/ Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées s'élèvent au 31 décembre 2012 à 251 432 mD contre 264 054 mD à la clôture de l'exercice précédent.

IV-6-1/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 29 602 mD contre 3 967 mD au 31 Décembre 2011 se détaillant comme suit :

	2012			Valeurs nettes 2011
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	
BIAT	48 602	19 494	29 108	3 857
PROTECTRICE	242	186	56	51
SGP	1	1	-	-
GSM	23	21	2	-
BIAT CAPITAL	109	109	-	-
ASSURANCES BIAT	828	826	2	4
CIAR	5	5	-	-
SOPIAT	1	1	-	-
BAM	5	5	-	-
STI	87	87	-	1
EL FEJJA	34	13	21	4
STSP	50	-	50	50
SPTM V	508	145	363	-
Total	50 495	20 893	29 602	3 967

IV-6-2/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent par société consolidée comme suit :

	Valeurs Brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 2012	Valeurs nettes 2011
Immobilisations corporelles en cours	35 434	-	35 434	83 415
Avances Immobilisations corporelles	1 383	-	1 383	1 728
Immobilisations corporelles	331 060	150 220	180 840	170 380
BIAT	222 926	117 859	105 067	101 561
OSI	149	149	-	-
PROTECTRICE	2 605	1 290	1 315	1 356
SALLOUM	6	6	-	-
GSM	11 442	7 058	4 384	13 049
BIAT CAPITAL	55	53	2	3
ASSURANCES BIAT	1 934	1 271	663	476
BIAT CAPITAL RISQUE	27	6	21	15
CIAR	141	104	37	46
SOPIAT	2 235	72	2 163	2 468
BIAT ASSETS MANAGEMENT	2	2	-	-
SICAF BIAT	3	1	2	3
PALM LINKS IMMOBILIERE	18	18	-	1
STI	43 772	19 204	24 568	34 613
TUNISIE TITRISATION	8	2	6	1
EL FEJJA	389	172	217	188
STSP	7 952	472	7 480	7 585
STPM V	37 396	2 481	34 915	9 015
Total	367 877	150 220	217 657	255 523

IV-6-3/ Ecart d'acquisition des titres

Les écarts d'acquisition des titres se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIETES	Valeur brute 2011	Valeur brute 2012	Cumul amortissement 2011	Cumul amortissement 2012	Valeur nette 2012
Titres détenus par la BIAT	8 121	8 121	3 890	4 252	3 869
SALLOUM	171	171	61	70	101
GSM	881	881	881	881	-
BIAT CAPITAL	16	16	8	9	7
ASSURANCES BIAT	86	86	41	45	41
BIAT CAPITAL RISQUE	95	95	33	37	58
SICAF BIAT	44	44	13	15	29
BAT	226	226	112	123	103
STI	6 541	6 541	2 725	3 052	3 489
STPI	12	12	4	5	7
SOPIAT	49	49	12	15	34
Titres détenus par la SGP	1 015	1 015	953	957	58
OSI	78	78	16	20	58
GSM	937	937	937	937	-
Titres détenus par la BIAT CAPITAL RISQUE	18	18	13	14	4
SICAF BIAT	18	18	13	14	4
Titres détenus par la SICAF BIAT	471	471	203	226	245
SIM	163	163	73	81	82
TAAMIR	131	131	59	66	65
PROTECTRICE	122	122	48	54	68
SGP	34	34	15	16	18
SOPIAT	21	21	8	9	12
Total Consolidé	9 624	9 624	5 059	5 449	4 176

IV-7/ Autres actifs

Les autres actifs du groupe BIAT totalisent au 31/12/2012 un solde de 266 975 mD contre 273 045 mD à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

SOCIETES	31/12/2012	31/12/2011
Compte d'attente et de régularisation	38 577	67 639
BIAT	29 373	59 364
ASSURANCES BIAT	5 121	5 231
PROTECTRICE	594	578
FAIZA	137	137
AUTRES	3 352	2 329
Créance pour dépôts auprès des cédantes	337	306
ASSURANCES BIAT	337	306
Créances nées d'opérations d'assurance	7 079	16 230
ASSURANCES BIAT	7 079	16 230
Part des réassureurs dans les provisions techniques	14 360	14 283
ASSURANCES BIAT	14 360	14 283
Autres actifs courants	206 622	174 587
BIAT	164 736	134 613
TAAMIR	1 825	1 892
OSI	731	725
ASSURANCES BIAT	3 286	2 807
SALLOUM	3 784	3 777
BIAT CAPITAL RISQUE	831	554
SICAV TRESOR	-	221
FAIZA	321	321
GSM	966	1 054
PALM LINKS IMMOBILIERE	17	15
SOPIAT	91	91
STI	1 847	2 083
EL FEJJA	10 927	12 170
FCC 2	840	2
STSP	154	620
SPTM V	3 831	6 738
BIAT CAPITAL	403	621
AUTRES	12 032	6 283
Total Consolidé	266 975	273 045

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre décembre 2011 et décembre 2012 un accroissement de 787 957 mD ou 9,79 % en passant de 8 045 274 mD à 8 833 231 mD.

NOTE V - LES ÉLÉMENTS DE PASSIF DU BILAN

V-1/ Banque centrale CCP et TGT

Le poste « Banque centrale, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 6 633 mD contre 3 416 mD à la clôture de l'exercice précédent provient exclusivement de la BIAT.

V-2/ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le poste « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » totalise au 31 Décembre 2012 un solde de 631 919 mD contre 417 722 mD à la même date de l'exercice précédent. Il provient principalement de la BIAT.

V-3/ Dépôts et avoirs de la clientèle

Le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » totalise au 31 Décembre 2012 un solde de 6 293 171 mD contre 5 661 815 mD à la même date de l'exercice précédent.

V-4/ Emprunts et ressources spéciales

Le poste « Emprunts et ressources spéciales » totalise au 31 Décembre 2012 un solde de 122 411 mD contre 134 419 mD à l'issue de l'exercice précédent. Il provient de la BIAT à concurrence de 111 445 mD, de la BIAT CAPITAL RISQUE à hauteur de 1 320 mD, de la SPT MED V à hauteur de 9 600 mD et de la STSP à hauteur de 46 mD.

V-5/ Autres passifs

Les autres passifs du groupe BIAT totalisent au 31 décembre 2012 un solde de 430 794 mD contre 429 059 mD à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risque et charges	84 785	77 411
BIAT	78 753	72 793
OSI	501	501
TAAMIR	163	154
FAIZA	137	137
GSM	816	816
BIAT CAPITAL RISQUE	30	430
ASSURANCES BIAT	300	250
STI	1 028	1 028
AUTRES	3 057	1 302
Provisions techniques	129 307	113 909
ASSURANCES BIAT	129 307	113 909
Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	11 390	9 423
ASSURANCES BIAT	11 390	9 423
Dettes nées d'opérations d'assurances	5 346	6 451
ASSURANCES BIAT	5 346	6 451
Compte d'attente & de régularisation	130 537	148 643
BIAT	129 264	146 917
FCC 1	107	125
FCC 2	163	303
EL FEJJA	165	131
BIAT CAPITAL RISQUE	70	66
PALM LINKS IMMOBILIERE	9	1
OSI	6	10
CIAR	4	2
BIAT CAPITAL	158	194
SICAV TRESOR	-	25
TAAMIR	6	40
TUNISIE TITRISATION	16	13
STI	348	348
SOPIAT	14	21
AUTRES	207	447
Autres passifs courants	69 429	73 222
BIAT	44 723	52 413
AUTRES	24 706	20 809
Total Consolidé	430 794	429 059

NOTE VI - LES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES CONSOLIDEES		PART DES MINORITAIRES DANS LES RESULTATS CONSOLIDES	
	2012	2011	2012	2011
PROTECTRICE	11	135	306	196
SALLOUM	2 132	2 137	-8	-5
SICAV Prosperity	823	747	17	16
Ste FAIZA	398	398	-231	-
GSM	0	-1 789	0	-634
BIAT CAPITAL	3	3	0	-
ASSURANCES BIAT	8 076	8 151	195	390
SICAV Trésor	688 583	764 139	26 716	29 976
BIAT CAPITAL RISQUE	259	488	37	1
SOPIAT	1	1	0	0
SICAV Opportunity	242	233	4	3
BIAT Assets Management	4	4	3	3
PALM LINKS IMMOBILIERE	159	162	-5	-6
STI	7 483	11 495	-1 209	-1 191
TUNISIE TITRISATION	182	137	9	23
EL FEJJA	6 042	6 007	1 088	36
SICAV PATRIMOINE	9 711	12 166	476	525
FCC 1	7 385	10 178	0	-100
Fonds commun de placement	621	828	15	18
FCC 2	9 957	12 798	0	13
STSP	0	-303	0	-542
STPM V	3 285	2 247	-1 900	-901
TOTAL	745 357	830 362	25 513	27 821

NOTE VII - LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉES

Les capitaux propres consolidés sont passés de 540 660 mD au 31 décembre 2011 à 577 433 mD au 31 Décembre 2012.

Ils sont détaillés comme suit :

VII - 1/ LES RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées se détaillent au 31 décembre 2012 et 2011, par société consolidée comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	336 392	320 567
SIM	10	9
OSI	253	70
TAAMIR	-46	-14
LA PROTECTRICE	750	1 945
SALLOUM	-150	-137
SGP	2 510	2 754
SICAV PROSPERITY	65	77
FAIZA	-250	-250
GSM	-17 504	-5 756
BIAT CAPITAL	916	892
ASSURANCES BIAT	2 447	2 075
SICAV TRESOR	734	357
BIAT CAPITAL RISQUE	-317	-841
CIAR	678	950
SOPIAT	-188	49
SICAV OPPORTUNITY	25	43
BIAT ASSETS MANAGEMENT	656	642
SICAF BIAT	3 472	3 203
PALM LINKS IMMOBILIERE	49	52
BAT	-127	-72
STI	-9 083	-499
TUNISIE TITRISATION	98	90
EL FEJJA	59	6
SICAV PATRIMOINE	11	17
FCC 1	527	149
STPI	973	1 237
FCP	36	42
FCC 2	495	172
STSP	-2 603	-623
SPTMV	-745	316
IT D	-572	-488
TOTAL	319 571	327 034

Société consolidé	Méthode	Capital	Ré-serves	Elimination Titres	Ajustement EA Positif (1)	Amortisse-ment EA (2)	Divi-dendes	Provisions et réévalua-tion	Plus-value interne	Impôts différés et autres	Réserves des mino-ritaires	Total
BIAT	Mère		315 535					23 939	-1 070	-2 012		336 392
SIM	IG	823	-325	-578	163	-73	0				0	10
OSI	IG	20	198	-24	78	-16	0		-3		0	253
Taamir	IG	5 088	-632	-4 656	131	-59	0	22		60	0	-46
Protectrice	IG	40	31	-902	122	-48	1 518				-11	750
SPTS	IG	3 956	-189	-1 903	171	-61	0			8	-2 132	-150
SGP	IG	2 532	514	-3 292	34	-15	1 085	1 652			0	2 510
Sicav Prosperity	IG	1 387	0	-512	0	0	13				-823	65
Ste Faiza	IG	1 280	-590	-542	0	0	0				-398	-250
Golf Sousse Monastir	IG	6 500	-11 457	-4 134	1 818	-1 818	0	-8 413			0	-17 504
Biat Capital "FPG"	IG	3 000	609	-2 998	16	-8	300				-3	916
Assurances Biat	IG	10 000	4 635	-4 608	86	-41	451				-8 076	2 447
Sicav Trésor	IG	715 855	664	-29 027	0	0	1 825				-688 583	734
Biat Capital risque	IG	14 121	378	-13 958	95	-33	392	-1 086	33		-259	-317
CIAR	IG	1 000	293	-1 017	0	0	402				0	678
SOPIAT	IG	5 000	-27	-5 016	70	-20	0	-277	83		-1	-188
Sicav Opportunity	IG	1 006	0	-753	0	0	14				-242	25
Biat Assets Management	IG	500	89	-497	0	0	568				-4	656
Sicaf Biat	IG	19 000	363	-19 000	61	-26	1 900	1 174			0	3 472
Palm Links Immobilière	IG	200	118	-110	0	0	0				-159	49
Banque d'Affaire de Tunisie	ME		739	-1 000	226	-112	0			20	0	-127
S,T,I	IG	60 000	-24 313	-28 300	6 541	-2 725	0	-13 813		1 010	-7 483	-9 083
Tunisie Titrisation	IG	500	106	-384	0	0	58				-182	98
Société El feja	IG	15 000	98	-8 997	0	0	0				-6 042	59
Sicav Patrimoine Obligataire	IG	13 208	0	-3 578	0	0	92				-9 711	11
FCC BIAT CREDIMMO 1	IG	11 226	521	-3 848	0	0	13				-7 385	527
STPI	ME		1 340	-1 000	12	-4	625				0	973
FCP	IG	925	0	-275	0	0	7				-621	36
FCC BIAT CREDIMMO 2	IG	17 732	490	-7 783	0	0	13				-9 957	495
Société Touristique Sahara Palace	IG	8 000	-2 603	-8 000	0	0	0				0	-2 603
Société de Promotion Touristique Mohamed V	IG	18 200	-1 840	-14 447	0	0	0			627	-3 285	-745
Institut Tunis Dauphine	ME		245	-875	0	0	0			58	0	-572
TOTAL CONSOLIDE		936 099	284 990	-172 014	9 624	-5 059	9 276	4 561	-2 436	-113	-745 357	319 571

(1) Ajustement Ecart d'Acquisition positif

(2) Amortissement Ecart d'Acquisition

La contribution de la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2012 à 105,26 %.

Ces réserves se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Société Mère : BIAT	336 392	320 567
Sociétés consolidées par intégration globale	-17 095	5 789
Sociétés consolidées par mise en équivalence	274	678
TOTAL	319 571	327 034

La contribution du secteur financier, y compris la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2012 à 109,32 %

Ces réserves se présentent par secteur d'activité comme suit :

SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2012	%	31/12/2011	%
Secteur financier	349 368	109,32%	333 062	101,84%
Banques	336 265	105,22%	320 495	98,00%
Assurances	3 197	1,00%	4 021	1,23%
OPCVM	835	0,26%	496	0,15%
Stes d'investissement	3 155	0,99%	2 360	0,72%
Fonds commun de créances	1 022	0,32%	320	0,10%
Gestion et intermédiation en bourse	4 216	1,32%	4 420	1,35%
Stes de recouvrement	678	0,21%	950	0,29%
Secteur du tourisme	-30 335	-9,49%	-6 512	-1,99%
Secteur immobilier	847	0,27%	891	0,27%
Secteur de service	-309	-0,10%	-407	-0,12%
Total	319 571	100,00%	327 034	100,00%

VII -2/ Résultat consolidé

La contribution de chaque société consolidée dans le résultat consolidé du groupe s'analyse entre 2012 et 2011 comme suit :

Société consolidée	31/12/2012	31/12/2011
Société Mère : BIAT	91 230	48 940
SIM	-42	-16
OSI	-38	152
TAAMIR	-90	-81
PROTECTRICE	-2 444	-2 976
SALLOUM	-15	-13
SGP	-76	-88
SICAV PROSPERITY	18	16
FAIZA	-169	-
GSM	-554	-30
BIAT CAPITAL	-11	459
ASSURANCES BIAT	-3 613	-3 067
SICAV TRESOR	3 614	1 487
BIAT CAPITAL RISQUE	1 433	-380
CIAR	375	448
SOPIAT	-145	-187
SICAV OPPORTUNITY	22	23
BIAT ASSETS MANAGEMENT	-598	-569
SICAF BIAT	-65	-74
PALM LINKS IMMOBILIERE	-5	-6
BAT	63	-55
STI	-1 537	-1 225
TUNISIE TITRISATION	-102	-118
EL FEJJA	1 441	34
SICAV PATRIMOINE	98	104
FCC1	439	563
STPI	115	613
FCP	10	10
FCC2	717	1 080
STSP	-782	-989
STPM V	-1 249	-346
INSTITUT DAUPHINE	-178	-83
TOTAL	87 862	43 626

VII -3/ Résultat social des entités consolidées

Société	Résultat social 2012	Résultat social 2011	Variation
Société Mère : BIAT	94 696	48 197	46 499
SIM	-17	9	-26
OSI	-9	197	-206
TAAMIR	22	109	-87
PROTECTRICE	2 005	1 336	669
SALLOUM	-19	-13	-6
SGP	685	841	-156
SICAV PROSPERITY	30	29	1
FAIZA	0	0	0
GSM	-1 366	-1 479	113
BIAT CAPITAL	-67	506	-573
ASSURANCES BIAT	458	932	-474
SICAV TRESOR	27 835	31 936	-4 101
BIAT CAPITAL RISQUE	2 115	509	1 606
CIAR	335	401	-66
SOPIAT	-86	-55	-31
SICAV OPPORTUNITY	16	18	-2
BIAT ASSETS MANAGEMENT	567	578	-11
SICAF BIAT	1 675	2 002	-327
PALM LINKS IMMOBILIERE	-9	4	-13
BAT	422	-211	633
STI	-5 381	-7 134	1 753
TUNISIE TITRISATION	31	75	-44
EL FEJJA	2 720	89	2 631
SICAV PATRIMOINE	501	556	-55
FCC1	187	-129	316
STPI	464	2 455	-1 991
FCP	21	25	-4
FCC2	-243	20	-263
STSP	-942	-1 260	318
STPM V	-4 610	-2 049	-2 561
INSTITUT DAUPHINE	-633	-339	-294

Unité = En mD

Filiale	METH CONSO	Ré-sultat social	IG Réci-proques	Retraitement dotations provisions	Retraitement dividendes	Retraitement + value interne	Résultat des sociétés mises en équivalence	Impôts différés	Amortissement Ecart d'acquisition positif	Résultat Minoritaire	Résultat consolidé
BIAT	Mère	94 696	1 817	1 239	-5 938	-1 065		481	0	0	91 230
SIM	IG	-17	0	0	-17				-8	0	-42
OSI	IG	-9	-25	0	0				-4	0	-38
TAAMIR	IG	22	-70	-22	-25			12	-7	0	-90
PROTECTRICE	IG	2 005	-4 073	0	-64				-6	-306	-2 444
SALLOUM	IG	-19	0	0	0			5	-9	8	-15
SGP	IG	685	-28	0	-739			7	-1	0	-76
PROSPERITY	IG	30	6	0	-1				0	-17	18
FAIZA	IG	0	0	-400	0				0	231	-169
G S M	IG	-1 366	812	0	0				0	0	-554
BIAT CAPITAL "FPG"	IG	-67	61	0	-34			30	-1	0	-11
ASSURANCES BIAT	IG	458	-3 765	0	-107				-4	-195	-3 613
TRESOR	IG	27 835	2 571	0	-76				0	-26 716	3 614
Biat Capital risque	IG	2 115	-421	0	-374			154	-4	-37	1 433
CIAR	IG	335	40	0	0				0	0	375
SOPIAT	IG	-86	30	0	-85				-4	0	-145
SICAV OPPORTUNITY	IG	16	10	0	0				0	-4	22
BIAT ASSETS MANAGEMENT	IG	567	-1 146	0	-16				0	-3	-598
SICAF BIAT	IG	1 675	-7	30	-1 793			33	-3	0	-65
PALM LINKS IMMOBILIERE	IG	-9	0	0	-4			3	0	5	-5
BAT	ME		0	0	0		94	-20	-11	0	63
S T I	IG	-5 381	1 277	1 857	0			-172	-327	1 209	-1 537
TUNISIE TITRISATION	IG	31	-121	0	-3				0	-9	-102
FEJJA	IG	2 720	-191	0	0				0	-1 088	1 441
SICAV OBLIGATAIRE	IG	501	73	0	0				0	-476	98
Fonds commun1	IG	187	252	0	0				0	0	439
STPI	ME		0	0	0		116		-1	0	115
FCP	IG	21	4	0	0				0	-15	10
Fonds commun2	IG	-243	960	0	0				0	0	717
STSP	IG	-942	160	0	0				0	0	-782
SPTM	IG	-4 610	1 774	0	0			-313	0	1 900	-1 249
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	ME		0	0	0		-221	43	0	0	-178
TOTAL CONSOLIDE		121 150	0	2 704	-9 276	-1 065	-11	263	-390	-25 513	87 862

Ces résultats se présentent par méthode de consolidation comme suit :

Unité = En mD

	31/12/2012	31/12/2011
Société Mère : BIAT	91 230	48 940
Sociétés consolidées par intégration globale	-3 368	-5 790
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-	476
TOTAL	87 862	43 626

La contribution des résultats consolidés par secteur d'activité se présente comme suit :

Unité = En mD

SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2012	%	31/12/2011	%
Secteur financier	91 110	103,70%	45 804	104,99%
Banques	91 293	103,90%	48 886	112,06%
Assurances	-6 057	-6,89%	-6 043	-13,85%
OPCVM	3 752	4,27%	1 630	3,74%
Stes d'investissement	1 368	1,56%	-454	-1,04%
Fonds commun des créances	1 156	1,32%	1 644	3,77%
Gestion et intermédiation en bourse	-777	-0,88%	-307	-0,70%
Stes de recouvrement	375	0,43%	448	1,03%
Secteur tourisme	-4 306	-4,90%	-2 596	-5,95%
Secteur immobilier	1 316	1,50%	365	0,84%
Secteur de service	-258	-0,29%	53	0,12%
Total	87 862	100,00%	43 626	100,00%

CONTRIBUTION DES SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE DANS LES CAPITAUX PROPRES :

■ PART DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2012	2011	2012	2011
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22,22%	22,22%	-261	-213
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25,00%	25,00%	340	352
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	35,00%	35,00%	-630	-510
TOTAL 1			-551	-371
Ajustement des réserves consolidées par les traitements des écarts d'acquisitions, des dividendes et de l'effet d'impôt			825	1 049
TOTAL 2			274	678

■ PART DANS LE RESULTAT

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2012	2011	2012	2011
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22,22%	22,22%	74	-43
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25,00%	25,00%	116	613
Institut Tunis DAUPHINE	35,00%	35,00%	-178	-83
TOTAL 1 (y compris les impôts différés)			12	487
Amortissement des écarts d'acquisition			-12	-11
TOTAL 2			0	476

NOTE IIX - LES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

IIX -1/ Intérêts et revenus assimilés

Le poste « Intérêts et revenus assimilés » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 322 748 mD contre 315 854 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU	
			31/12/2012	31/12/2011
BIAT	325 677	-5 436	320 241	312 347
TAAMIR	125	-	125	-
PROTECTRICE	9	-	9	9
BIAT CAPITAL	73	-34	39	261
ASSURANCES BIAT	269	-269	-	140
CIAR	112	-18	94	117
SICAF BIAT	18	-18	-	-
FCC 1	824	-	824	1 156
FCC 2	1 333	-	1 333	1 823
STI	282	-278	4	1
SPT MED V	79	-	79	-
Total	328 801	-6 053	322 748	315 854

IIX -2/ Commissions (en produits)

Le poste « Commissions en produits » se subdivise entre les commissions sur opérations d'assurances et les commissions sur opérations bancaires.

Le poste « Commissions (en produits) sur opérations d'assurance » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 45 065 mD contre 44 420 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'Assurance BIAT,

Les commissions sur opérations bancaires se détaillent par société comme suit :

	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2012	2011
BIAT	83 707	-3 186	80 521	68 914
PROTECTRICE	6 441	-4 109	2 332	1 697
BIAT CAPITAL	596	-7	589	829
TOTAL	90 744	-7 302	83 442	71 440

IIX -3/ Gains sur portefeuille titre commercial

Ces gains se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2012	Incidence des retraitements intra groupe	TOTAL CONSOLIDE	
			2012	2011
BIAT	90 639	-226	90 413	74 020
TAAMIR	72	-70	2	3
SGP	-	-	-	5
SICAV PROSPERITY	47	-	47	43
BIAT CAPITAL	150	-	150	150
ASSURANCES BIAT	5 861	-	5 861	4 068
SICAV TRESOR	33 010	-1 089	31 921	33 012
BIAT CAPITAL RISQUE	695	-376	319	253
SICAV OPPORTUNITY	38	-	38	38
BIAT ASSETS MANAGEMENT	65	-	65	67
SICAF BIAT	14	-13	1	14
TUNISIE TITRISATION	32	-	32	32
SICAV PATRIMOINE	612	-1	611	673
FCC 1	60	-	60	55
FCP	27	-	27	30
FCC 2	72	-	72	109
EL FEJJA	248	-248	-	12
SPT MED V	10	-	10	-
TOTAL	131 652	-2 023	129 629	112 584

IIX -4/ Revenus du portefeuille d'investissement

Ces revenus se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

Société	SOCIAL AU 31/12/2012	Incidence des retraitements intra groupe	Total consolidé	
			2012	2011
BIAT	9 970	-6 399	3 571	2 957
SIM	17	-17	-	-
TAAMIR	46	-25	21	-
PROTECTRICE	82	-67	15	6
SGP	807	-770	37	45
ASSURANCES BIAT	129	-107	22	-
BIAT CAPITAL RISQUE	2 278	-6	2 272	663
SOPIAT	86	-85	1	-
BIAT ASSETS MANAGEMENT	16	-16	-	-
SICAF BIAT	1 794	-1 794	-	-
PALM LINKS IMMOBILIERE	8	-8	-	-
TUNISIE TITRISATION	3	-3	-	-
AUTRES	88	-75	13	3
TOTAL	15 324	-9 372	5 952	3 674

IIX -5/ Intérêts encourus et charges assimilées

Le poste « Intérêts encourus et charges assimilées » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 124 906 mD contre 125 493 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

Unité = En mD

Société	Social	Incidence des retraitements intra groupe	Total consolidé
BIAT	124 386	-1 586	122 800
GSM	913	-806	107
ASSURANCES BIAT	305	-	305
STI	1 684	-1 634	50
FCC 1	578	-143	435
FCC 2	1 300	-786	514
FEJJA	247	-	247
AUTRES	2 193	-1 745	448
TOTAL	131 606	-6 700	124 906

IIX -6/ Sinistres payés sur opérations d'assurances

Le poste « Sinistres payés sur opérations d'assurances » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 21 691 mD contre 18 120 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'ASSURANCE BIAT.

IIX -7/ Commissions encourues

Le poste « Commissions encourues sur opérations bancaires » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 10 711 mD contre 5 362 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 3 778 mD et de l'ASSURANCE BIAT à concurrence de 6 565 mD.

IIX -8/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

Société	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	-41 982	-61 597
OSI	-	219
TAAMIR	-9	-94
PROTECTRICE	-318	-778
ASSURANCES BIAT	-17 276	-22 912
BIAT CAPITAL RISQUE	400	-
CIAR	1 284	1 364
STI	-	-24
SICAF BIAT	-	-18
TUNISIE TITRISATION	-	-1
FCC 1	-41	-177
FCC2	81	54
STSP	-36	4
TOTAL	-57 897	-83 960

IIX -9/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

Société	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	8 085	-847
SIM	-22	-
TAAMIR	-	5
SGP	-65	-91
FAIZA	-400	-
BIAT CAPITAL	5	94
ASSURANCES BIAT	-1	-3
BIAT CAPITAL RISQUE	-974	-880
CIAR	42	49
SICAF BIAT	30	-
STI	-	803
FCC1	72	37
TOTAL	6 772	-833

IIX -10/ Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

Société	Total consolidé	
	2012	2011
BIAT	3 737	3 507
TAAMIR	67	423
PROTECTRICE	161	-
GSM	610	428
EL FEJJA	5 466	4 134
BIAT CAPITAL RISQUE	38	122
PALM LINKS IMMOBILIERE	11	37
BIAT ASSETS MANAGEMENT	23	9
STI	60	-
SPT MED V	10 403	-
AUTRES	11	5
TOTAL	20 587	8 665

IIX -11/ Frais de personnel

Les frais de personnel se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

SOCIETE	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	146 919	135 699
PROTECTRICE	2 093	1 890
SGP	19	12
SALLOUM	2	8
GSM	529	466
BIAT CAPITAL	693	633
ASSURANCES BIAT	4 067	3 767
BIAT CAPITAL RISQUE	529	360
CIAR	694	659
SOPIAT	119	105
BIAT ASSETS MANAGEMENT	408	369
SICAF BIAT	3	11
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	11	14
STI	97	447
TUNISIE TITRISATION	92	71
EL FEJJA	537	558
STSP	126	98
SPT MED V	2 844	-
TOTAL	159 782	145 167

IIX -12/ Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

Société	Social	Incidence des retraitements intra groupe	Total consolidé	
			2012	2011
BIAT	44 087	-114	43 973	41 282
OSI	33	-	33	51
TAAMIR	226	-	226	271
PROTECTRICE	1 083	-20	1 063	709
GSM	233	-	233	207
ASSURANCES BIAT	3 313	-4	3 309	3 051
SICAV TRESOR	5 173	-3 583	1 590	1 550
BIAT CAPITAL RISQUE	250	-88	162	161
CIAR	221	-56	165	180
SOPIAT	44	-30	14	50
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	11	-	11	21
STI	832	-41	791	1 866
TUNISIE TITRISATION	26	-9	17	22
FEJJA	420	-57	363	210
SICAV OBLIGATAIRE	111	-73	38	44
FCC 1	150	-109	41	48
SPT MED V	4 335	-53	4 282	117
AUTRES	627	-249	378	283
TOTAL	61 175	-4 486	56 689	50 123

IX -13/ Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations aux amortissements se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

Société	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	22 412	14 963
PROTECTRICE	222	221
GSM	294	345
BIAT CAPITAL	1	1
ASSURANCES BIAT	358	355
CIAR	20	11
SOPIAT	-	21
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	2	4
STI	1 382	251
FEJJA	1 781	2 995
STSP	573	968
SPTM MED V	5 397	1 153
AMORTISSEMENTS ECARTS D'ACQUISITION	390	390
Autres	4	2
TOTAL	32 836	21 680

IIX -14/ Impôts sur les Sociétés

Les impôts sur les sociétés se détaillent par société comme suit :

Unité = En mD

Société	Total consolidé	
	2012	2011
BIAT	33 361	32 417
OSI	1	12
PROTECTRICE	931	828
ASSURANCES BIAT	799	678
CIAR	167	232
BIAT ASSETS MANAGEMENT	244	246
BIAT CAPITAL RISQUE	-151	-31
TUNISIE TITRISATION	16	35
SOPIAT	-	1
STI	172	277
SICAF BIAT	-31	2
AUTRES	280	632
TOTAL	35 789	35 329

14. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunis, le 21 juin 2013

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2012 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2012, qui s'élève à 94.695.601,009 Dinars, majoré du report à nouveau de 1.112.669,157 Dinars, soit au total 95.808.270,166 Dinars comme suit :

• Réserves légales	-
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	-
• Réserves pour réinvestissements financiers	30.004.900,000 D
• Réserves facultatives	13.000.000,000 D
• Dividendes	42.500.000,000 D
• Fonds social	9.469.560,101 D
• Report à nouveau	833.810,065 D

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 2,500 Dinars par action, soit 25% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2007 d'un montant de 1.246.724,030 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide d'autoriser la Banque de transférer un montant qui est de l'ordre de 54 Millions de Dinars du Poste « Réserves Facultatifs » vers le Poste « Réserves Soumises à un Régime Fiscal Particulier » et ce dans le cadre d'une éventuelle conciliation fiscale avec le Ministère des Finances concernant les réinvestissements exonérés réalisés durant la période 2004 à 2008 ayant fait l'objet d'un redressement fiscal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, conformément à l'article 20 des statuts, la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Karim MILAD en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet « ECC. MAZARS » et du cabinet « Les commissaires aux comptes associés MTBF » en qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle également le mandat desdits en qualité de commissaires aux comptes chargés de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la banque pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2015. Elle charge le Conseil d'Administration de fixer leur rémunération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Adresse : 70-72 avenue H. Bourguiba Tunis – Cedex 1000
Tél. : (216) 71.13.10.00
Fax : (216) 71.34.28.20
Télex : 14091 TN
Swift : BIATTNTT
Site web : www.biat.com.tn
E-mail : brahim.benbrahim@biat.com.tn



بنك تونس العربي الدولي
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE